CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE
MUTUEL NORD DE FRANCE
Société coopérative à capital et personnel variables.
Siège social : 10, avenue Foch, B.P. 369, 59020 Lille Cedex.
440 676 559 R.C.S. Lille Métropole.

Rapport Financier Semestriel

30 juin 2026

www.ca-norddefrance.fr

Table des matières

1. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT 2026 3

1.1 LA SITUATION ECONOMIQUE 3

1.1.1 Environnement économique et financier global 3
1.1.2 Environnement local et positionnement de la CR sur son marché 7
1.1.3 Activité de la Caisse régionale au cours de l'exercice 7
1.1.4 Les faits marquants 8

1.2 ANALYSE DES COMPTES CONSOLIDES 11

1.2.1 Présentation du groupe de la Caisse régionale 11
1.2.2 Contribution des entités du groupe de la Caisse régionale 11
1.2.3 Résultat consolidé 12
1.2.4 Bilan consolidé et variations des capitaux propres 13
1.2.5 Activité et résultat des filiales 16

1.3 CAPITAL SOCIAL ET SA REMUNERATION 16

1.4 ÉVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE ET PERSPECTIVES POUR LE GROUPE CR 17

1.4.1 Événements postérieurs à la clôture 17
1.4.2 Les perspectives 17

2. FACTEURS DE RISQUES ET INFORMATIONS PRUDENTIELLES 18

2.1 INFORMATIONS PRUDENTIELLES 18

2.2 FACTEURS DE RISQUES 19

2.2.1 Risques de crédit et de contrepartie 19
2.2.2 Risques financiers 22
2.2.3 Risques opérationnels et risques connexes 25
2.2.4 Risques liés à l'environnement dans lequel la Caisse régionale Nord de France évolue 28
2.2.5 Risques liés à la stratégie et aux opérations de la Caisse régionale Nord de France 32
2.2.6 Risques liés à la structure du Groupe Crédit Agricole 37

2.3 GESTION DES RISQUES 40

2.3.1 Risques de crédit 40
2.3.2 Risques de marché 44
2.3.3 Gestion du bilan 46
2.3.4 Risques opérationnels 47
2.3.5 Risques juridiques 48
2.3.6 Risques de non-conformité 49

3. COMPTES CONSOLIDES 50

4. ATTESTATION DU RESPONSABLE DE L'INFORMATION FINANCIERE 112

5. GLOSSAIRE 113

1. Examen de la situation financière et du résultat 2026

1.1 La situation économique

1.1.1 Environnement économique et financier global

Rétrospective 1er semestre 2026

L'**environnement international** a, de nouveau, été très agité au cours du premier semestre : la guerre opposant les Etats-Unis à l'Iran dans le golfe Persique s'est ajoutée à la succession déjà longue de chocs de nature et d'ampleur très diverses (de l'épidémie de Covid à la guerre en Ukraine, en passant par les droits de douane américains). Lancées le 28 février, les attaques conjointes, américaine et israélienne, contre l'Iran, suivies des représailles iraniennes, ont entraîné la fermeture effective du détroit d'Ormuz (32% du négoce de pétrole brut, 16% du négoce de produits pétroliers, 20% du négoce de GNL) et l'arrêt de la production de gaz naturel liquéfié au Qatar (deuxième producteur mondial de GNL après les États-Unis).

Outre un climat d'incertitude, ce conflit a suscité une flambée immédiate des **prix du pétrole et du gaz** mais aussi des craintes de crise énergétique de grande ampleur. Après s'être situé à environ 61 dollars/baril ($/baril) début janvier, le prix du pétrole (Brent) s'est brutalement redressé pour culminer à 118 $/baril fin mars puis de nouveau fin avril, après avoir diminué jusqu'à 90 $/baril sur fond d'espoirs de désescalade au Moyen Orient. Le prix du pétrole ne s'est franchement replié qu'à la faveur de la signature mi-juin d'un protocole d'accord (*Memorandum of understanding, MoU*) entre l'Iran et les États-Unis. Ce *MoU* prévoyait un cessez-le-feu, offrant aux belligérants 60 jours pour négocier les termes d'un véritable accord. Malgré les espoirs de paix (même incertaine et lointaine) et de réouverture, au moins partielle, du détroit d'Ormuz, à 73 $/baril au 30 juin, le prix excédait toujours son niveau de début d'année de 20%, avant de se redresser en raison de la reprise des hostilités armées début juillet[1].

Alors que les anticipations d'inflation étaient revues à la hausse, les perspectives de croissance se sont dégradées, en particulier celles des importateurs nets de pétrole et de gaz, notamment l'Europe, et des pays fortement dépendants du Golfe pour leurs approvisionnements (tels que Japon, Inde, Corée du Sud, Philippines). En revanche, les prévisions sur les **Etats-Unis** ont été peu révisées : ils sont désormais exportateurs nets d'énergie et l'économie américaine a, de fait, bien résisté au choc provoqué par la guerre en Iran. Au premier trimestre[2], quoique décevante, la croissance du PIB américain (à 1,6% en variation trimestrielle annualisée) a pâti du ralentissement de la consommation des ménages mais a continué de profiter de la très forte accélération de l'investissement privé, notamment en équipements de traitement de l'information et en produits de la propriété intellectuelle, principalement des logiciels. Partant en janvier d'un niveau (2,4%) excédant déjà la cible

[1] A la suite du *MoU*, de nombreuses questions restaient en suspens dont celle, cruciale, du détroit d'Ormuz : l'Iran souhaite le maîtriser et y imposer des droits de passage. Le contrôle du trafic serait partagé avec Oman, conduisant potentiellement à la mise en place de deux corridors. Les tensions étaient dès lors difficilement évitables entre l'Iran et les États-Unis, appuyés par leurs alliés occidentaux, partisans de la libre circulation maritime, mais aussi d'un retour rapide à un trafic fluide. Menaces puis attaques de drones : les Gardiens de la Révolution ont réaffirmé leur volonté de contrôle du détroit et la réponse de Donald Trump ne s'est pas fait attendre. Il a suspendu l'autorisation donnée aux Iraniens d'exporter leur pétrole malgré les sanctions, déclaré la fin du cessez-le-feu et sa volonté de contrôler le détroit. Il semble néanmoins que les négociations se poursuivent.

[2] Dans cette partie rétrospective, les données d'activité sont privilégiées aux résultats d'enquêtes. Pour la croissance du PIB et de ses composantes, les données disponibles sont arrêtées au premier trimestre. Les dernières estimations (révisées) de ces données ont été publiées en juin.

de 2% de la *Federal Reserve*, l'inflation totale (sur 12 mois) s'est établie à 3,5% en juin après un pic à 4,2% en mai. L'inflation sous-jacente (hors alimentation et énergie) ne s'est que très peu redressée (2,5% en janvier à 2,6% en juin). Cette quasi-stabilité suggère une diffusion limitée du choc inflationniste subi, en amont, par les prix de l'énergie et valide un scénario dans lequel les « effets de second tour » seraient contenus.

Dans la **zone euro**, le processus désinflationniste, bien abouti, s'est interrompu : l'inflation totale (HICP sur 12 mois) s'est redressée de 1,7% en janvier à 3,2% en mai avant de fléchir à 2,8% en juin. En revanche, l'inflation sous-jacente n'a que marginalement augmenté (de 0,2 point de pourcentage au cours du premier semestre, à 2,4% en juin). Au premier trimestre, la croissance (en variation trimestrielle) de la zone euro hors Irlande[3] s'est établie à 0,3%. Globalement, ralentissement de la consommation des ménages, repli de l'investissement, contraction des exportations, résistance des importations – malgré une demande domestique terne – se sont conjugués pour susciter cette croissance faible. Malgré l'affaiblissement généralisé des moteurs domestiques d'expansion, les performances nationales sont hétérogènes : la croissance s'est révélée plus soutenue qu'anticipé en Allemagne (0,3%), en Italie (0,3%) et en Espagne (0,6%), compensant la contraction de sous-performance française (-0,1%). En **France**, la contraction du PIB s'explique, en partie, par des facteurs transitoires : légère baisse de la consommation des ménages largement imputable au repli de la consommation d'énergie (températures clémentes), repli de l'investissement des ménages partiellement lié à la suspension du guichet de MaPrimeRénov', contraction de l'investissement des administrations publiques, reflet d'une pause des collectivités locales avant les élections municipales. Cette baisse constitue néanmoins une surprise défavorable notable car l'acquis de croissance pour 2026 à l'issue du premier trimestre n'atteint que 0,4%.
Du côté des **marchés financiers**, les **taux d'intérêt** souverains ont essentiellement évolué au gré des informations géopolitiques en provenance du golfe Persique, du cours du pétrole et de l'inflation courante ou anticipée.
Aux **Etats-Unis**, alors que la *Federal Reserve* avait abaissé le taux des *Fed funds* à 3,75% en décembre 2025 (soit une baisse cumulée de 175 points de base, pb, depuis septembre 2024), les marchés penchaient en faveur d'une poursuite de l'assouplissement et tablaient sur un taux terminal proche de 3% fin 2026 (notre scénario retenait un *statu quo*). La *Fed* n'a finalement pas modifié sa politique monétaire au cours du premier semestre. Cependant, en raison du déclenchement de la guerre dans le golfe Persique, du choc immédiat sur le prix du pétrole et du risque inflationniste, les taux d'intérêt se sont brutalement redressés (obligations souveraines, US *Treasuries*), notamment les échéances plus courtes entraînant un aplatissement de la courbe des taux d'intérêt (2/10 ans). Après un répit, les taux se sont de nouveau tendus et le rendement des US *Treasuries* à 10 ans s'est redressé jusqu'à culminer vers 4,80% mi-mai. A la faveur de la signature du *MoU* entre les Etats-Unis et l'Iran mi-juin, les taux d'intérêt se sont repliés : la détente a été plus marquée sur les taux à 10 ans, les taux plus courts résistant en anticipation d'un resserrement monétaire de la *Fed* (anticipation d'environ +25 pb au second semestre 2026). Au 30 juin, les taux à 2 et 10 ans s'élevaient à respectivement 4,14% et 4,44% (3,47% et 4,19% au 2 janvier 2026).
Dans la **zone euro**, les taux ont emprunté des tendances similaires en dépit de tournures monétaires différentes. En début d'année, avec un taux de dépôt abaissé à 2% en juin 2025 au terme d'un assouplissement de 200 pb débuté en juin 2024, le retour de l'inflation à la cible de 2% couplé à une croissance correcte validait un scénario de *statu quo* monétaire de la BCE en 2026. Les taux d'intérêt s'étaient alors inscrits sur une tendance baissière avant de brutalement se redresser en raison de la guerre dans le golfe Persique. Entre leurs niveaux pré-guerre et leurs pics mi-mai, les taux souverains allemands à 2 et 10 ans ont ainsi grimpé, respectivement, de près de 75 pb et 55 pb (à 2,75% et 3,20%). En réaction à l'inflation, avérée et redoutée, la BCE a procédé à une hausse de ses taux directeurs (25

[3] Irlande incluse, le PIB de la zone euro s'est replié (-0,2%). La baisse du PIB irlandais (-12,1%) est imputable à un recul de 27% de l'activité des multinationales, entraînant une baisse de 35% de la valeur ajoutée de l'industrie.

pb mi-juin). Les effets de ce resserrement, anticipé par les marchés, ont été éclipsés par l'accord signé entre les Etats-Unis et l'Iran qui a permis aux taux d'intérêt de baisser (au 30 juin, ils se situaient, respectivement à 2,53% et 2,91%). Lors de l'éclatement du conflit, les *spreads* des grands pays contre Allemagne (taux à 10 ans) se sont écartés, pénalisant en particulier l'Italie (*spread* contre Bund culminant à 97 pb fin mars, en raison de la vulnérabilité énergétique et d'une trajectoire budgétaire sous pression). Les *spreads* italien et espagnol se sont ensuite resserrés alors que la dérive du *spread* français se poursuivait (inquiétudes sur les comptes publics avec un déficit budgétaire qui avoisinerait 6% du PIB en 2026). Les primes espagnole, italienne et française contre Bund s'établissaient à, respectivement, 44, 69 et 75 pb au 30 juin 2026.
Au cours du premier semestre, parti d'un niveau élevé (à près de 1,18 USD début janvier 2026), l'**euro** ne s'est que légèrement déprécié contre dollar (de 2,6% au cours du semestre). Enfin, les **marchés actions** ont continué d'afficher des belles performances. Les indices Euro Stoxx 50, CAC 40 et S&P 500 ont, respectivement, progressé de 8,2%, 2,5% et 9,3% au premier semestre. Aux Etats-Unis, croissance toujours robuste, investissement en IA (et gains de productivité attendus), baisse des taux d'intérêt réels ont permis à la hausse anticipée des bénéfices des entreprises de se maintenir et de passer outre les valorisations déjà élevées. Les mêmes facteurs, moins puissants en Europe et tout particulièrement en France, expliquent des performances moindres.

Perspectives 2nd semestre 2026-2027

Le protocole d'accord signé mi-juin entre les Etats-Unis et l'Iran (*Memorandum of Understanding*, *MoU*, prévoyant un cessez-le-feu de 60 jours avant de parvenir à un accord de paix) a nourri les espoirs de détente sur le détroit d'Ormuz, voire d'ouverture immédiate et complète de cette voie stratégique. Elaboré après la signature de ce *MoU* (mais avant que les frappes ne reprennent début juillet), notre scénario est prudent et exclut une « normalisation » rapide : la route vers un apaisement pérenne sera longue et semée d'embûches. La reprise des flux maritimes, quand elle se fera, ne sera que progressive ; les infrastructures pétrolières du Golfe ne relanceront leur production que graduellement, à l'exception de quelques complexes lourdement endommagés. Compte tenu de la faiblesse des stocks pétroliers, cette détente très partielle justifie que les prix du pétrole demeurent élevés au cours du second semestre 2026, avant de se replier en 2027 si les flux commencent à se normaliser, tout en restant supérieurs à leur niveau pré-guerre. Pour les marchés gaziers mondiaux, une réouverture, même incomplète, du détroit d'Ormuz serait opportune, alors que les stocks européens de gaz naturel sont actuellement inférieurs à ceux observés lors de la crise énergétique de 2022.

Même en supposant une accalmie grâce à laquelle les prix de l'énergie baissent mais restent élevés, provoquant un choc inflationniste à diffusion limitée, les tributs payés en termes de croissance seront, sans grande surprise, très inégaux : en raison du prix de l'énergie, mais pas seulement.

Les **Etats-Unis** sont désormais exportateurs nets d'énergie et bénéficieraient d'une corrélation positive entre les prix du pétrole et la croissance des investissements fixes non résidentiels. Alors que la santé financière des ménages reste très solide et que les dépenses d'investissement dans l'IA laissent encore augurer d'une année vigoureuse pour les investissements non résidentiels, la politique budgétaire apporte son soutien, avec l'entrée en vigueur de la loi dite « *Big, Beautiful Bill* », notamment par le biais de remboursements d'impôts. Si la croissance des salaires s'est assagie, le marché du travail résiste et le rythme des créations d'emplois devrait rester suffisant pour assurer le maintien du taux de chômage autour du niveau actuel, vers 4,3%. Le pic d'inflation serait passé et les effets de second tour, notamment visibles sur l'inflation sous-jacente, resteraient contenus. L'inflation avoisinerait ainsi 3,5% fin 2026, puis 2,5% fin 2027. Quant à l'inflation sous-jacente, frisant les 2,9% à la charnière des années 2026-2027, elle clôturerait également 2027 autour de 2,5%. Des foyers de fragilité demeurent, mais paraissent confinés aux ménages à faibles revenus et aux petites entreprises, peu susceptibles de s'étendre à l'ensemble de l'économie. La croissance de 2,1% prévue pour 2026 égalerait donc celle de

2025, avant de connaître un léger ralentissement en 2027, tout en conservant un rythme soutenu (1,9%).

Dans la **zone euro**, l'épisode inflationniste dégrade les perspectives de croissance, davantage que celles de ses proches concurrents. Les facteurs de perte de compétitivité s'accumulent. La faiblesse de la demande extérieure nette érode la croissance dont les moteurs internes faiblissent, avant même que l'effet négatif de la guerre dans le golfe Persique n'ait pu se déployer et sans tenir compte des facteurs exceptionnels (dont la chute du PIB irlandais au premier trimestre). Les indicateurs suggèrent un ralentissement de la dégradation conjoncturelle, compatible avec une stabilisation du PIB au deuxième trimestre. Malgré une croissance faible en rythme trimestriel jusqu'à la fin de l'année, l'acquis de croissance élevé permet d'espérer un taux de croissance (hors Irlande) de 0,8% en 2026. La zone euro échapperait ainsi à la récession, grâce à des fondamentaux relativement robustes et un choc inflationniste transitoire. Les taux d'inflation totale et sous-jacente approcheraient respectivement 3% et 2,5% fin 2026, avant de converger tous deux vers 2,2% fin 2027, année au cours de laquelle, grâce à une normalisation sans véritable rebond, la croissance ne dépasserait pas 0,9%.

En **France**, l'activité ne devrait progresser que faiblement dans les prochains trimestres et la croissance diminuerait ainsi à 0,6% en 2026 (après 0,9% en 2025), pénalisée par l'atonie de la demande intérieure privée dans un contexte de regain d'inflation et de forte incertitude. L'activité accélèrerait progressivement en 2027, grâce au rebond de la consommation des ménages et de l'investissement privé, mais celui-ci resterait timide, et la croissance n'attendrait que 0,8%. Le taux de chômage devrait légèrement progresser en 2026 puis se stabiliser en 2027 (8,2% en moyenne annuelle en 2026 et 2027 après 7,7% en 2025). L'inflation (au sens de l'indice des prix à la consommation) culminerait à 1,8% en moyenne annuelle en 2026 puis diminuerait à 1,5% en 2027.

Le scénario suppose donc un choc inflationniste substantiel mais ne « dégénérant » pas, car les effets de second tour seraient très limités et les anticipations d'inflation resteraient « ancrées ». **Dans un contexte de forte incertitude, pour s'assurer que l'inflation sous-jacente ne s'emballe, les banques centrales devraient toutefois demeurer vigilantes**. En dépit d'un risque désormais haussier, l**a *Fed*** devrait rester sur pause durant toute l'année 2026 qu'elle terminerait avec une borne supérieure de la fourchette du taux des *Fed funds* à 3,75 %. À la faveur du ralentissement plus marqué de l'inflation, la *Fed* procèderait à une dernière baisse au deuxième trimestre 2027, se traduisant par un taux terminal à 3,50%. Quant à **la BCE**, après avoir relevé de 25 points de base (pb) ses taux d'intérêt le 11 juin (taux de dépôt à 2,25%), son approche flexible, sans engagement sur une trajectoire prédéterminée de hausse des taux, reflète le niveau élevé des incertitudes entourant les perspectives d'inflation mais aussi de croissance. La BCE pourrait relever de nouveau ses taux à deux reprises cette année. Le resserrement pourrait cependant être limité à une hausse unique, portant ainsi le taux de dépôt à 2,50%. Un assouplissement limité à 25 pb interviendrait en 2027.

L'inflation, courante mais aussi anticipée par les marchés, s'est déjà traduite par une hausse significative des **taux d'intérêt**. Notre scénario de « normalisation imparfaite » suppose que les prix de l'énergie ne contrarient pas un repli de l'inflation puis une détente monétaire (certes lointaine). Dans ce contexte, les taux d'intérêt (*swaps*) pourraient timidement baisser, mais en 2027. Aux **États-Unis**, après avoir subi une hausse significative de la prime de terme et une fois passé le pic prévu cet été, les taux souverains à 10 ans (*US Treasuries*) approcheraient 4,55% fin 2026. Dans la **zone euro**, le rendement allemand à 10 ans (Bund) se redresserait pour culminer vers 3,20% en décembre 2026, impliquant des rendements français et italiens proches de 4%.

Enfin, du côté du change, l'espoir d'apaisement des hostilités dans le golfe Persique a contribué à dynamiser l'appétit pour le risque. En supposant une accalmie, même précaire, au Moyen-Orient, les fondamentaux devraient de nouveau motiver les mouvements des devises. Or, **la comparaison entre**

les résultats économiques américains et ceux de la « vieille Europe » ne joue pas en faveur de l'euro, qui devrait se déprécier et atteindre environ 1,13 dollar fin 2026.

1.1.2 Environnement local et positionnement de la CR sur son marché

Au carrefour de l'Europe, la région Hauts-de-France est un territoire dynamique, avec des infrastructures développées et avec l'un des bassins de consommation les plus riches d'Europe (78 millions de consommateurs et 1500 milliards € de pouvoir d'achat). La région Hauts-de-France est fortement urbanisée et portée par une métropole à rayonnement européen et un maillage urbain dense. Elle compte près de 6 millions d'habitants dont plus de 4 millions dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais.

La région Hauts-de-France contribue à hauteur de 6,9 % au PIB national, ce qui en fait la 7 ème contributrice. La croissance du territoire est soutenue par des secteurs dynamiques (agriculture, industries agroalimentaires, industrie et services marchands).
Dans un contexte économique et géopolitique de plus en plus incertain, l'économie régionale se maintient. L'emploi salarié montre des signes de repli (-0,3% de variation annuelle (T1 2025 vs T1 2026)), avec notamment un ralentissement dans le secteur de la construction (-1,4%), tertiaire non marchand (-0,4%) et l'industrie (-0,9) contrairement à l'agriculture (+0,9) en progression. Les entreprises se retrouvent fragilisées en conséquence de la crise énergétique, de l'explosion des coûts des matières premières, de la hausse des coûts de transport, la concurrence accrue et la baisse de la consommation des ménages au profit de l'épargne.

Le nombre de défaillances d'entreprises continue d'augmenter sur un an (+3,9% à fin avril 2026). Sur le premier trimestre 2026, la région a comptabilisé 5 049 défaillances contre 4 907 à la même période en 2025. Tandis que le nombre de créations d'entreprises est en hausse de 6,8% sur un an dont (5,3% sur le département du Nord, 5,0% sur le département de l'Aisne et 12,5% sur le département du Pas-de-Calais).

Le taux de chômage régional s'inscrit en hausse sur un an (+0,8 point de pourcentage), pour atteindre 9,8 % au 1er trimestre 2026. Cette évolution suit la tendance observée à l'échelle nationale, tout en maintenant les Hauts-de-France au premier rang des régions de France métropolitaine les plus touchées par le chômage (*source INSEE*).

Au sein du territoire Nord Pas-de-Calais, la Caisse régionale soutient l'économie, l'entreprenariat et l'innovation. En étant au service de tous, la Caisse régionale exprime son utilité et sa proximité vis-à-vis de ses clients. Elle est la banque des transitions et accompagne l'ensemble de ses clients et parties prenantes dans les changements sociétaux (digital, environnemental, climatique, alimentaire).

1.1.3 Activité de la Caisse régionale au cours de l'exercice

Depuis le 1er janvier, près de 33 210 nouveaux clients ont rejoint la Caisse Régionale. En hausse de 1.3% par rapport à 2025, le nombre total de clients est de 1,16 million.

À fin juin 2026, les réalisations de crédit s'établissent à 2,3 Mrds€, en hausse de 21,7 % sur un an. La dynamique est forte sur le marché de l'habitat depuis le 1er janvier (+29,4%), après une hausse de 31,5% en 2025 sur la même période.

L'encours d'épargne progresse de 4,3 % sur 12 mois, pour s'établir à 41,1 Mrds€. Cette épargne est portée par la hausse de l'assurance vie (+9,6%) et dans une moindre mesure des livrets (+3,0%) et des DAV (+2,7%).

Le coût global de la collecte est en baisse de 17,0%, tandis que le rendement des crédits progresse de 7,1%. Cette évolution, en phase avec les taux de marché, contribue à l'amélioration de la marge d'intermédiation.

L'activité assurances, pour la 3ème année consécutive, se maintient à un niveau élevé, avec un nombre de contrats d'assurance de biens et de personnes qui progresse de 35 800 contrats, soit une hausse de 4,3% sur un an.

1.1.4 Les faits marquants

Les faits marquants de la Caisse régionale pour le premier semestre 2026 sont présentés dans la note 2 de l'annexe aux comptes consolidés et dans la note 9 sur les parties liées et principalement :

- **FCT Crédit Agricole Habitat**

Au 30/06/2026, une nouvelle entité (FCT Crédit Agricole Habitat 2026) a été consolidée au sein du groupe Crédit Agricole, née d'une opération de titrisation réalisée par les Caisses régionales et LCL, le 13 avril 2026. Cette transaction est pour partie un RMBS français auto-souscrit et pour le reste un RMBS français placé sur le marché.

Cette opération s'est traduite par une cession de prêts à l'habitat octroyés par 37 Caisses régionales et LCL au FCT Crédit Agricole Habitat 2026 pour un montant de 1,053 milliard d'euros dont 56 048 milliers pour le Crédit Agricole Nord de France.

Les Caisses régionales et LCL ont souscrit pour 52,7 millions d'euros de titres subordonnés et pour 500 millions d'euros de titres seniors (émission auto-souscrite uniquement).

Le Crédit Agricole Nord de France a souscrit pour 2,8 millions d'euros de titres subordonnés et pour 26,6 millions d'euros de titres seniors.

Pour l'émission placée sur le marché, les titres seniors adossés au portefeuille de créances habitat ont été placés auprès d'investisseurs (établissements de crédits (45%), gestionnaires d'actifs (38%) et agences supranationales (17 %)) pour un montant de 500 millions d'euros.

- **Parties liées**

Acquisitions

Crédit Agricole Nord de France a souscrit aux augmentations de capital :
- de la SAS SACAM Santé et Territoires pour un montant total de 6 185 milliers d'euros, maintenant sa détention à 4,34% du capital,
- de la SNC CA Titres pour un montant de 1 589 milliers d'euros, maintenant sa détention à 3,53% du capital,
- de la SAS CAPIMO Nord de France pour un montant de 1 000 milliers d'euros, maintenant sa détention à 100% du capital.

Crédit Agricole Nord de France a acquis la SAS NDFI Patrimoine auprès de la SAS Square Habitat Nord de France pour un montant de 8 325 milliers d'euros.

Avances

Crédit Agricole Nord de France a accordé les nouvelles avances suivantes :
- 32 219 milliers d'euros à la SAS Rue La Boétie,
- 5 000 milliers d'euros à la SAS NDFI Patrimoine,
- 2 000 milliers d'euros à la SAS EXIM Holding.

Caisses Locales
Au 30 juin 2026, les encours des comptes courants d'associés et de TNMT des Caisses Locales auprès du Crédit Agricole Nord de France s'élèvent respectivement à 68 628 milliers d'euros et 628 427 milliers d'euros.

Produits des participations
Au 30 juin 2026, Crédit Agricole Nord de France a enregistré les dividendes suivants :

- 87 974 milliers d'euros de la SAS Rue La Boétie (acompte 2026),
- 7 009 milliers d'euros de la SA Nord Capital Investissement,
- 4 623 milliers d'euros de CRELAN,
- 2 931 milliers d'euros de la SAS SACAM Développement,
- 2 000 milliers d'euros de la SAS Square Habitat NDF,
- 1 632 milliers d'euros de la SAS SACAM International,
- 600 milliers d'euros de la SARL IM2.

La SA Foncière de l'Erable a encaissé des dividendes de 1 834 milliers d'euros de la SCI Crystal Europe, 1 610 milliers d'euros de la SCI Quartz Europe et 994 milliers d'euros de la SCI Euralliance Europe.

Contribution exceptionnelle sur les bénéfices
Dans le cadre de la Loi de finances 2026, a été reconduite la contribution exceptionnelle sur les bénéfices des grandes entreprises instituée l'année passée (principe identique en dehors d'une évolution des seuils d'assujettissement). Elle s'applique, à des taux différents en fonction du chiffre d'affaires des entreprises à partir d'un seuil d'assujettissement de CA de 1,5 milliard d'euros.

Pour les redevables dont le chiffre d'affaires 2026 est compris entre 1,5 milliard et 3 milliards d'euros, le taux de la contribution exceptionnelle est fixé à 20,6 % ; pour ceux dont le CA 2025 ou 2026 est supérieur à 3 milliards d'euros, le taux de la contribution exceptionnelle est fixé à 41,2 %. Les redevables dont le chiffre d'affaires est inférieur à 1,5 milliard d'euros ne sont pas assujettis à cette contribution.

Cette contribution exceptionnelle dispose en outre d'une base de calcul spécifique assise sur la moyenne de l'impôt sur les sociétés dû (hors contribution sociale de 3,3%) au titre de l'exercice au cours duquel la contribution est due (2026) et au titre de l'exercice précédent (2025).
Compte tenu des normes IAS 12 et IAS 34, la quote-part de contribution exceptionnelle assise sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice 2025 doit être immédiatement comptabilisée en résultat en « Impôts sur les bénéfices ».

La contribution exceptionnelle, incluant les effets de la convention de régime de groupe fiscal, comptabilisée au 30 juin 2026 s'élève à 9 261 milliers d'euros dont 3 922 milliers d'euros au titre de l'exercice 2025.

Cession de Square Habitat Nord de France :
Crédit Agricole Nord de France a finalisé la cession de Square Habitat Nord de France au cours du premier trimestre 2026. Cette opération constitue l'une des principales évolutions du périmètre du Groupe sur le semestre et doit être prise en compte dans l'analyse des données comparatives avec l'exercice précédent.

1.2 Analyse des comptes consolidés

1.2.1 Présentation du groupe de la Caisse régionale

La Caisse régionale de Crédit agricole Nord de France présente des comptes consolidés en appliquant les normes de consolidation prévues dans le référentiel international.

En accord avec les autorités de régulation française, le Crédit Agricole a défini une société-mère conventionnelle régionale constituée de la Caisse régionale et des Caisses locales qui lui sont affiliées.

Le périmètre de consolidation du Groupe Crédit Agricole Nord de France a évolué au cours du 1er semestre avec la sortie de Square Habitat Nord de France en mars 2026. Le Groupe est donc constitué à fin juin 2026 :

- De la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France ;
- Des 70 Caisses locales de Crédit Agricole affiliées à la Caisse régionale ;
- Les filiales de la Caisse régionale : Nord Capital Investissement, Foncière de l'Erable, SCI Euralliance, SCI Quartz Europe, SCI Crystal Europe, SCI Foch Tenremonde ;
- Des FCT CA Habitat 2022, 2024, 2025 et 2026 issues des opérations de titrisation des créances habitat des Caisses Régionales du groupe Crédit Agricole réalisées en juin 2022, avril 2024, avril 2025 et avril 2026.

Ces sociétés sont toutes consolidées selon la méthode de l'Intégration Globale.

1.2.2 Contribution des entités du groupe de la Caisse régionale

La contribution des entités du groupe de la Caisse régionale s'établit comme suit :

En milliers d'€	Contribution au PNB consolidé du groupe de la CR	Contribution au résultat Brut d'exploitation consolidé du groupe de la CR	Contribution au résultat net consolidé du groupe de la CR
Caisse régionale	413 624	203 354	171 561
Caisses locales	8 351	8 216	7 181
FCT CA HABITAT	6 943	6 943	5 256
Nord Capital Investissement	11 863	10 166	9 347
Square Habitat Nord de France	9 145	- 1 231	- 986
Foncière de l'Erable	977	65	- 137
SCI Euralliance	767	614	614
SCI Quartz Europe	428	692	692
SCI Crystal Europe	1 019	1 195	1 195
SCI Foch Tenremonde	- 19	- 365	- 365
Total Groupe CR Nord de France	**453 098**	**229 649**	**194 358**

Le pôle bancassurance (Caisse régionale, Caisses locales, FCT CA Habitat) contribue à hauteur de 184,0 M€ dans le résultat net consolidé.

Le résultat de Nord Capital Investissement contribue à hauteur de 9,3 M€, en lien avec la valorisation des titres détenus en portefeuille.

Le pôle Immobilier affiche une perte de -1,4 M€, principalement sous l'effet des impacts liés à la cession de Square Habitat Nord de France réalisée en mars 2026.

Le résultat du pôle Foncière (FDE, SCI Euralliance, SCI Quartz et SCI Crystal Europe) s'élève à 2,4 M€.

1.2.3 Résultat consolidé

Montant en K€	juin-26	juin-25	Variations	
			Montants	%
Produit net bancaire	453 098	387 737	65 361	16,9%
Charges générales d'exploitation	-223 449	-228 213	4 764	-2,1%
Résultat brut d'exploitation	**229 649**	**159 524**	**70 125**	**44,0%**
Coût du risque	-25 999	-28 418	2 419	-8,5%
Résultat d'exploitation	**203 650**	**131 106**	**72 544**	**55,3%**
Résultat des sociétés mises en équivalence	0	0	0	0,0%
Gains ou pertes sur autres actifs	24 986	-46	25 032	-54417,4%
Résultat avant impôt	**228 636**	**131 060**	**97 576**	**74,5%**
Impôt sur les bénéfices	-33 410	-10 270	-23 140	225,3%
RESULTAT NET	**195 226**	**120 790**	**74 436**	**61,6%**
RESULTAT NET PART DU GROUPE	**194 358**	**120 519**	**73 839**	**61,3%**

Le produit net bancaire consolidé, à 453,1 M€, est en hausse de 65,4 M€ sur un an principalement lié à la bonne performance du pôle Bancassurance de la Caisse Régionale, qui bénéficie à la fois d'un effet de base favorable en lien avec les opérations de restructuration de dette effectuées en 2025 mais aussi du contexte de taux favorable au rétablissement de la marge d'intermédiation. Le PNB des autres filiales est en contraction de 5,9 M€ en lien avec la cession de Square Habitat Nord de France au T1 2026. Hors cet effet, le PNB des filiales est en progression de 3,5 M€.

Les charges générales d'exploitation, à -223,4 M€, sont en baisse de 4,8 M€ sous l'effet de la cession de Square Habitat au T1 2026 (impact 7,3 M€). Hors sortie de Square Habitat Nord de France, la hausse serait limitée à 2,5 M€, traduisant les efforts de maîtrise de charges de la Caisse régionale.

En conséquence, **le résultat brut d'exploitation** s'établit à 229,6 M€, en hausse de 70,1 M€.

Le coût du risque s'établit à -26,0 M€ contre -28,4 M€ en juin 2025.

Les impôts sur les bénéfices, à -33,4 M€, sont en hausse de -23,1 M€ en lien principalement avec la hausse du résultat du pôle bancassurance, le taux d'impôt courant restant stable à 25,83% ; et la surtaxe d'IS a été provisionnée à hauteur de 5,3 M€ au niveau de la Caisse Régionale et de 1,8 M€ complémentaire au titre de la surtaxe Groupe CASA.

Le Résultat Net Part du Groupe s'établit à 194,4 M€, en hausse de 73,8 M€ sur un an.

1.2.4 Bilan consolidé et variations des capitaux propres

Le bilan consolidé du groupe Crédit Agricole Nord de France s'élève à 39 562 M€, en hausse de 0,5% par rapport au 31 décembre 2025.

Bilan ACTIF *(en milliers d'euros)*	**30/06/2026**	**31/12/2025**	**Variation**	
			Montants	**%**
Caisse, banques centrales	111 056	129 687	-18 631	-14,4%
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	711 995	696 129	15 866	2,3%
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	*82 173*	*84 410*	*-2 237*	*-2,7%*
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	*629 822*	*611 719*	*18 103*	*3,0%*
Instruments dérivés de couverture	243 201	256 407	-13 206	-5,2%
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	4 159 262	4 039 101	120 161	3,0%
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	*641 609*	*641 412*	*197*	*0,0%*
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	*3 517 653*	*3 397 689*	*119 964*	*3,5%*
Actifs financiers au coût amorti	33 475 689	33 458 025	17 664	0,1%
Prêts et créances sur les établissements de crédit	*4 094 883*	*4 054 520*	*40 363*	*1,0%*
Prêts et créances sur la clientèle	*28 756 191*	*28 731 912*	*24 279*	*0,1%*
Titres de dettes	*624 615*	*671 593*	*-46 978*	*-7,0%*
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-178 928	-192 040	13 112	-6,8%
Actifs d'impôts courants et différés	92 706	72 073	20 633	28,6%
Comptes de régularisation et actifs divers	490 531	422 283	68 248	16,2%
Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées			0	
Participation dans les entreprises mises en équivalence			0	
Immeubles de placement	234 174	210 029	24 145	11,5%
Immobilisations corporelles	220 216	232 898	-12 682	-5,4%
Immobilisations incorporelles	139	27 814	-27 675	-99,5%
Ecarts d'acquisition	1 605	1 605	0	0,0%
TOTAL DE L'ACTIF	**39 561 646**	**39 354 011**	**207 635**	**0,5%**

Bilan PASSIF *(en milliers d'euros)*	30/06/2026	31/12/2025	Variation	
			Montants	%
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	81 010	83 202	-2 192	-2,63%
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	*81 010*	*83 202*	*-2 192*	*-2,63%*
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option			*0*	
Instruments dérivés de couverture	46 056	48 611	-2 555	-5,26%
Passifs financiers au coût amorti	31 869 531	31 953 484	-83 953	-0,26%
Dettes envers les établissements de crédit	*18 618 182*	*18 912 775*	*-294 593*	*-1,56%*
Dettes envers la clientèle	*13 105 229*	*12 921 204*	*184 025*	*1,42%*
Dettes représentées par un titre	*146 120*	*119 505*	*26 615*	*22,27%*
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux			0	
Passifs d'impôts courants et différés	39 529	2 705	36 824	1361,33%
Comptes de régularisation et passifs divers	860 426	855 911	4 515	0,53%
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées			0	
Provisions	108 520	107 517	1 003	0,93%
Dettes subordonnées	0	0	0	
Total dettes	**33 005 072**	**33 051 430**	**-46 358**	**-0,14%**
Capitaux propres	**6 556 574**	**6 302 581**	**253 993**	**4,03%**
Capitaux propres part du Groupe	6 538 839	6 285 064	253 775	4,04%
Capital et réserves liées	*1 162 478*	*1 167 700*	*-5 222*	*-0,45%*
Réserves consolidées	*3 786 193*	*3 638 698*	*147 495*	*4,05%*
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	*1 395 810*	*1 296 567*	*99 243*	*7,65%*
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur activités abandonnées			*0*	
Résultat de l'exercice	*194 358*	*182 100*	*12 259*	*6,73%*
Participations ne donnant pas le contrôle	17 735	17 517	218	1,25%
TOTAL DU PASSIF	**39 561 646**	**39 354 011**	**207 635**	**0,5%**

Les variations à l'actif sont expliquées par :

Les **prêts et créances sur la clientèle** qui s'élèvent à 28 756 M€ en hausse de 24 M€ sur six mois tirés par la progression des encours de crédits habitat de la Caisse régionale.

La décomposition des prêts et créances par Stages s'établit comme suit :

En K€	30/06/2026			31/12/2025		
	Encours	Provisions	taux de couverture	Encours	Provisions	taux de couverture
Stage 1	25 401 396	-35 838	0,1%	25 241 022	-41 188	0,2%
Stage 2	3 314 124	-185 263	5,6%	3 467 881	-180 094	5,2%
Stage 3	501 747	-239 975	47,8%	474 732	-230 441	48,5%
TOTAL	**29 217 267**	**-461 076**	**1,6%**	**29 183 635**	**-451 723**	**1,5%**

Les **prêts et créances sur établissements de crédit**, à 4 095 M€, sont en hausse sur six mois de 40 M€, en lien avec la hausse des comptes de dépôts utilisés auprès de CACIB, compensée par la baisse des placements monétaires auprès de CASA.

Les **actifs financiers à la juste valeur par résultat**, dont les variations de valeur sont inscrites au compte de résultat, s'élèvent à 712 M€, en hausse de 16 M€, en lien avec la valorisation du portefeuille titre de la Caisse Régionale.

Les **actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres**, catégorie intégrant les titres de placement qui répondent au test *SPPI (Solely payment of principal and interests – paiement uniquement du principal et des intérêts)*, les autres titres détenus à long terme et les titres de participations selon la terminologie française, s'élèvent à 4 159 M€, en hausse de 120 M€, principalement en lien avec la variation des participations de la Caisse Régionale dans les filiales du Groupe CASA.

Les **actifs d'impôts courants et différés** à 93 M€ augmentent de 21 M€, en lien avec les impôts courants de la Caisse régionale.

Les variations au passif sont expliquées par :

Les **passifs financiers à la juste valeur par résultat** à 81 M€ sont en baisse de -2 M€, en lien avec la valorisation des swaps enregistrés en juste valeur.

Les **instruments dérivés de couverture**, à 46 M€, sont en baisse de -3 M€, en lien avec la valorisation des swaps de macro-couverture.

Les **dettes envers la clientèle**, à 13 105 M€, sont en hausse de 184 M€ en lien avec la progression des comptes à vue et des dépôts à terme.

Les **dettes envers les établissements de crédit** s'élèvent à 18 618 M€. La baisse de -295 M€ s'explique principalement par la baisse des emprunts auprès de CASA.

Les **dettes représentées par un titre**, à 146 M€, sont en hausse de 27 M€, en lien avec la réalisation des nouvelles opérations de titisations.

Les **passifs d'impôts courants et différés** à 40 M€ progressent de 37 M€, en lien avec la dette d'impôts courants de la Caisse régionale.

Les **comptes de régularisation et passifs divers** s'élèvent à 860 M€, en hausse de 5 M€.

Les **capitaux propres** s'élèvent à 6 557 M€. La hausse de 254 M€ est expliquée par :

- La variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (+99 M€) sur le 1er semestre liée à la SAS Rue La Boétie et Sacam Mutualisation.
- La hausse de 147 M€ des réserves consolidées du groupe principalement lié à la mise en réserve d'une partie du résultat de 2025 de la Caisse régionale.

1.2.5 Activité et résultat des filiales

Nous aborderons dans ce paragraphe uniquement les filiales significatives (hors Caisses Locales et FCT).

Filiales	Total des dettes (A)	Dont dettes contractualisées avec une entité consolidée (groupe Caisse régionale)	Capitaux Propres (B)	Taux d'endettement (A) / (B)
Nord Capital Investissement	8 021	7 009	208 765	3,8%
Foncière de l'Erable	127 555	118 660	106 293	120,0%
SCI Euralliance	14 487	4 745	13 614	106,4%
SCI Quartz Europe	10 191	9 744	742	1373,5%
SCI Crystal Europe	11 682	10 951	1 245	938,3%
SCI Foch Tenremonde	280	10	122 023	0,2%

Nord Capital Investissement (NCI) est une société de capital développement dont l'activité est l'acquisition et la gestion de prises de participation dans des sociétés régionales. NCI accompagne en fonds propres une soixantaine d'entreprises régionales dans leurs opérations de croissance et de transmission. Ces investissements sont réalisés à travers la SCR Nord capital Investissement, 5 FIP et la Société d'investissement REV3 CAPITAL.

La **Foncière de l'Erable** est une société spécialisée dans la gestion foncière. Elle détient les **SCI Euralliance Europe, Crystal Europe et Quartz Europe**, chacune de ces SCI ayant pour objet l'acquisition, la location et gestion d'un ensemble immobilier à usage de bureaux au sein du quartier d'affaires Euralille.

La **SCI Foch Tenremonde** est une société civile immobilière spécialisée dans la gestion de terrains et de biens immobiliers. Elle a pour vocation la gestion des bâtiments d'exploitation du site de Lille qui abritera le futur siège de la Caisse régionale.

La SAS **Square Habitat Nord de France** exerce tous les métiers de gestion immobilière (achat, vente de résidence principale, secondaire ou locative, neuf ou ancien ; location, gestion, syndic de copropriété ; commerces et bureaux). Cette filiale a fait l'objet d'une cession à la fin mars 2026.

1.3 Capital social et sa rémunération

Le capital de la Caisse régionale Nord de France comprend 16 140 354 Certificats Coopératifs d'Investissement (CCI), représentant 27,54% des titres constitutifs du capital social au 30 juin 2026.

Dans le cadre du contrat de rachat, confirmé par l'Assemblée Générale du 07 avril 2026, la Caisse régionale détient au 30 juin 2026 en compte propre 1 111 857 CCI et 16 374 CCI au titre du contrat de liquidité.

L'Assemblée Générale du 07 avril 2026 a autorisé la distribution au titre de l'exercice 2025, d'un dividende de 0,85 euro par titre. Le paiement du dividende a été effectué en numéraire en date du 5 mai 2026.

Durant le premier semestre 2026, le cours du Certificat Coopératif d'Investissement a évolué entre 23,44€ et 37,80€. Au 30 juin 2026, le CCI a clôturé à un cours de 29,40€, en hausse de 4,4% par rapport au cours du 31 décembre 2025.

1.4 Événements postérieurs à la clôture et perspectives pour le groupe CR

1.4.1 Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement postérieur n'est à signaler.

1.4.2 Les perspectives

Dans un environnement incertain, la Caisse régionale accompagne le développement du Nord et du Pas-de-Calais.

L'objectif de résultat de son projet d'entreprise sera atteint fin 2026 avec 18 mois d'avance.

Sur le 2d semestre 2026, les tensions géopolitiques, commerciales et budgétaires, la possible résurgence de l'inflation ainsi que l'évolution des taux peuvent peser sur la croissance, l'investissement des entreprises et la consommation des ménages.

Dans ce contexte, le Crédit Agricole Nord de France peut s'appuyer sur des leviers solides : son appartenance au Groupe Crédit Agricole, un territoire dynamique en termes d'investissements, une collecte soutenue, une activité assurances bien orientée et des transformations engagées autour de la simplification, de la digitalisation et de l'efficacité opérationnelle. L'ancrage territorial de la Caisse régionale est plus que jamais un atout majeur pour soutenir et accompagner les ménages, les professionnels et les entreprises dans leurs projets.

2. Facteurs de risques et informations prudentielles

2.1 Informations prudentielles

COMPOSITION ET PILOTAGE DU CAPITAL

Dans le cadre des accords de Bâle 3, le règlement (UE) n°575/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 (*Capital Requirements Regulation*, dit « CRR ») tel que modifié par CRR n°2019/876 (dit « CRR 2 ») impose aux établissements assujettis (incluant notamment les établissements de crédit et les entreprises d'investissement) de publier des informations prudentielles. Ces informations sont à disposition sur le site internet suivant dans le document « Informations au titre du Pilier 3 »: https://communication.ca-norddefrance.fr/publications

Situation au 30 juin 2026

L'adéquation du capital en vision réglementaire porte sur les ratios de solvabilité et sur le ratio de levier. Chacun de ces ratios rapporte un montant de fonds propres prudentiels à une exposition en risque ou en levier.

Fonds propres prudentiels phasés simplifiés *(en milliers d'euros)* **et ratios de solvabilité** *et de levier (en %)*	30/06/2026	31/12/2025
	phasé	phasé
FONDS PROPRES DE BASE DE CATEGORIE 1 (CET1)	3 431 122	3 484 522
dont Instruments de capital et réserves	6 318 304	6 241 540
dont Filtres prudentiels et autres ajustements réglementaires	(2 887 181)	(2 757 018)
FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATEGORIE 1	-	-
FONDS PROPRES DE CATEGORIE 1 (*TIER 1*)	3 431 122	3 484 522
FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 2	35 883	37 118
FONDS PROPRES TOTAUX	3 467 006	3 521 640
TOTAL DES EMPLOIS PONDÉRÉS (RWA)	11 630 139	11 835 084
RATIO CET1	29,50%	29,44%
RATIO TIER 1	29,50%	29,44%
RATIO TOTAL CAPITAL	29,81%	29,76%
TOTAL DE L'EXPOSITION EN LEVIER	33 415 386	33 324 144
RATIO DE LEVIER	10,27%	10,46%

Au 30 juin 2026, les ratios de solvabilité et le ratio de levier de la Caisse régionale Nord de France sont au-dessus des exigences minimales qui s'imposent.

2.2 Facteurs de risques

Cette partie présente les principaux risques auxquels la Caisse régionale Nord de France est exposée, ainsi que les principaux risques liés à la détention des actions et autres titres émis par Caisse régionale Nord de France. D'autres parties du présent chapitre exposent l'appétit pour le risque de la Caisse régionale Nord de France et les dispositifs de gestion mis en œuvre.

Facteurs de risques liés à la Caisse régionale Nord de France

Les risques propres à l'activité de la Caisse régionale Nord de France sont présentés dans la présente section sous les six catégories suivantes : (2.1) risques de crédit et de contrepartie ; (2.2) risques financiers ; (2.3) risques opérationnels et risques connexes ; (2.4) risques liés à l'environnement dans lequel la Caisse régionale Nord de France évolue ; (2.5) risques liés à la stratégie et aux opérations de la Caisse régionale Nord de France et (2.6) risques liés à la structure du Groupe Crédit Agricole.

Au sein de chacune de ces six catégories, les risques que la Caisse régionale Nord de France considère actuellement comme étant les plus importants, sur la base d'une évaluation de leur probabilité de survenance et de leur impact potentiel, sont présentés en premier. Toutefois, même un risque actuellement considéré comme moins important, pourrait avoir un impact significatif sur la Caisse régionale Nord de France s'il se concrétisait à l'avenir.

Ces facteurs de risques sont détaillés ci-dessous.

2.2.1 Risques de crédit et de contrepartie

a. La Caisse régionale Nord de France est exposée au risque de crédit de ses contreparties

Le risque d'insolvabilité de ses clients et contreparties est l'un des principaux risques auxquels la Caisse régionale Nord de France est exposée. Le risque de crédit affecte les comptes consolidés de la Caisse régionale Nord de France lorsqu'une contrepartie n'est pas en mesure d'honorer ses obligations et que la valeur comptable de ses obligations figurant dans les livres de la banque est positive. Cette contrepartie peut être une banque, un établissement financier, une entreprise industrielle ou commerciale, un État ou des entités étatiques, un fonds d'investissement ou une personne physique. Le taux de défaut des contreparties pourrait augmenter dans un contexte économique incertain notamment en Europe et la Caisse régionale Nord de France pourrait avoir à enregistrer des charges et provisions significatives pour créances douteuses ou irrécouvrables, ce qui affecterait alors sa rentabilité.
Bien que la Caisse régionale Nord de France cherche à réduire son exposition au risque de crédit en utilisant des méthodes d'atténuation du risque telles que la constitution de collatéral, l'obtention de garanties, la conclusion de contrats de dérivés de crédit et d'accords de compensation, il ne peut être certain que ces techniques permettront de compenser les pertes résultant des défauts des contreparties. En outre, la Caisse régionale Nord de France est exposée au risque de défaut de toute partie qui lui fournit la couverture du risque de crédit (telle qu'une contrepartie au titre d'un instrument dérivé) ou au risque de perte de valeur du collatéral. Par ailleurs, seule une partie du risque de crédit supporté par la Caisse régionale Nord de France est couverte par ces techniques. En conséquence, la Caisse régionale Nord de France est exposée de manière significative au risque de défaut de ses contreparties.
Au 30 juin 2026, l'exposition au risque de crédit et de contrepartie (y compris risque de dilution et risque de règlement livraison) de la Caisse régionale Nord de France s'élevait à 40,0 milliards d'euros avant prise en compte des méthodes d'atténuation du risque. Celle-ci est répartie à hauteur de 58,9% sur la clientèle de détail, 16,9% sur les entreprises, 12,5% sur les établissements de crédit et les entreprises d'investissement et 7,0% sur les États. Par ailleurs, les montants des actifs pondérés par les risques (RWAs) relatifs au risque de crédit ainsi qu'au risque de contrepartie et d'ajustement de l'évaluation de crédit (CVA) auxquels est exposée la Caisse régionale Nord de France sont de 10,5 milliards d'euros au 30 juin 2026. À cette date d'arrêté, le montant brut des prêts et titres de créances en défaut s'élevait à 502 millions d'euros.

b. Toute augmentation substantielle des provisions pour pertes sur prêts ou toute évolution significative du risque de pertes estimées par la Caisse régionale Nord de France liées à son portefeuille de prêts et de créances pourrait peser sur ses résultats et sa situation financière

Dans le cadre de ses activités de prêt, la Caisse régionale Nord de France comptabilise périodiquement, lorsque cela est nécessaire, des charges pour créances douteuses afin d'enregistrer les pertes réelles ou potentielles de son portefeuille de prêts et de créances, elles-mêmes comptabilisées dans son compte de résultat au poste « Coût du risque ». Le niveau global des provisions de la Caisse régionale Nord de France est établi en fonction de l'historique de pertes, du volume et du type de prêts accordés, des normes sectorielles, de la conjoncture économique et d'autres facteurs liés au taux de recouvrement des divers types de prêts, ou à des méthodes statistiques fondées sur des scénarios collectivement applicables à tous les actifs concernés. Bien que la Caisse régionale Nord de France s'efforce de constituer des provisions adaptées, elle pourrait être amenée à l'avenir à augmenter les provisions pour créances douteuses en réponse à une augmentation des actifs non performants ou pour d'autres raisons (telles que des évolutions macroéconomiques et sectorielles), comme la dégradation des conditions de marché ou des facteurs affectant certains pays ou industries notamment dans le contexte actuel d'incertitudes macroéconomique et géopolitique. Par ailleurs, bien que les tensions constatées ces dernières années sur les prix et la disponibilité des énergies et matières premières soient désormais moins aiguës, les niveaux de prix atteints pourraient encore affecter la solvabilité de certains segments de clientèle (PME, professionnels) ou secteurs d'activités financés particulièrement sensibles aux prix de ces ressources ou de leur volatilité (secteur agricole français, industries agro-alimentaires, production et négoce de matières premières, industries intensives en énergie, automobile) en dégradant leur rentabilité et leur trésorerie. Enfin, le fort ralentissement des activités de construction en France, notamment résidentielle, et le maintien prolongé de l'activité à un niveau relativement faible pourraient affecter défavorablement la rentabilité et la trésorerie de la clientèle opérant dans le secteur du bâtiment et des travaux publics en dégradant leur rentabilité et leur trésorerie. L'augmentation significative des provisions pour créances douteuses, la modification substantielle du risque de perte, tel qu'estimé, inhérent à son portefeuille de prêts non douteux, ou la réalisation de pertes sur prêts supérieures aux montants provisionnés, pourraient avoir un effet défavorable sur les résultats et la situation financière de la Caisse régionale Nord de France.

Au 30 juin 2026, le montant brut des prêts, avances et titres de créance de la Caisse régionale Nord de France s'élevait à 30 759 millions d'euros. Au titre du risque de crédit, les montants de provisions, dépréciations cumulées, et des ajustements s'y rapportant s'élevaient à 461,4 millions d'euros. Le coût du risque pour le 1er semestre 2026 de la Caisse régionale Nord de France de -26,0 M€ ressort à 8 points de base.

c. Une détérioration de la qualité de crédit des entreprises industrielles et commerciales pourrait avoir une incidence défavorable sur les résultats de la Caisse régionale Nord de France

La qualité du crédit des emprunteurs corporates pourrait être amenée à se détériorer de façon significative, principalement en raison d'une augmentation de l'incertitude économique et, dans certains secteurs, des risques liés aux politiques commerciales des grandes puissances économiques. Si une tendance de détérioration de la qualité du crédit devait apparaître, la Caisse régionale Nord de France pourrait être contrainte d'enregistrer des charges de dépréciation d'actifs ou déprécier la valeur de son portefeuille de créances, ce qui pourrait se répercuter de manière significative sur la rentabilité et la situation financière de la Caisse régionale Nord de France.

Au 30 juin 2026, l'exposition brute de la Caisse régionale Nord de France sur les secteurs hors activités financières et d'Assurance, administration publique et défense, Sécurité sociale obligatoire et activités de services administratifs et de soutien s'élève à 5 806 millions d'euros (dont 210 millions d'euros en défaut).

d. La Caisse régionale Nord de France pourrait être impactée de manière défavorable par des événements affectant les secteurs auxquels elle est fortement exposée

Les expositions crédit de la Caisse régionale Nord de France sont très diversifiées du fait de ses activités complètes de banque universelle sur son territoire.

Au 30 juin 2026, la répartition du portefeuille total en EAD (Exposure At Default) de la Caisse régionale était la suivante :

- Clientèle de la Banque de Détail : 79 % soit 24.8 milliards d'euros
- Clientèle des Entreprises : 12,1% soit 3.8 milliards d'euros
- Clientèle des Collectivités Publiques : 5.7 % soit 1.8 milliards d'euros
- Clientèle des Professionnels de l'Immobilier : 3,2% soit 1,0 milliard d'euros

e. La solidité et le comportement des autres institutions financières et acteurs du marché pourraient avoir un impact défavorable sur la Caisse régionale Nord de France

La capacité de la Caisse régionale Nord de France à effectuer des opérations de financement ou d'investissement et à conclure des transactions portant sur des produits dérivés pourrait être affectée défavorablement par une dégradation de la solidité des autres institutions financières ou acteurs du marché. Les établissements financiers sont interconnectés en raison de leurs activités de *trading*, de compensation, de contrepartie, de financement ou autres. Par conséquent, les défaillances d'un ou de plusieurs établissements financiers, voire de simples rumeurs ou interrogations concernant un ou plusieurs établissements financiers, ou la perte de confiance dans l'industrie financière de manière générale, pourraient conduire à une contraction généralisée de la liquidité sur le marché et pourraient à l'avenir entraîner des pertes ou défaillances supplémentaires. La Caisse régionale Nord de France est exposée à de nombreuses contreparties financières, y compris des courtiers, des banques commerciales, des banques d'investissement, des fonds communs de placement et de couverture ainsi que d'autres clients institutionnels, avec lesquels elle conclut de manière habituelle des transactions. Nombre de ces opérations exposent la Caisse régionale Nord de France à un risque de crédit en cas de défaillance ou de difficultés financières. En outre, le risque de crédit de la Caisse régionale Nord de France serait exacerbé si les actifs détenus en garantie par la Caisse régionale Nord de France ne pouvaient pas être cédés ou si leur prix ne leur permettait pas de couvrir l'intégralité de l'exposition de la Caisse régionale Nord de France au titre des prêts ou produits dérivés en défaut.

Au 30 juin 2026, le montant total des expositions brutes de la Caisse régionale Nord de France sur des contreparties Établissements de crédit et assimilés était de 4 095 millions d'euros (y compris vis-à-vis des Caisses régionales).

f. La Caisse régionale Nord de France est exposée au risque pays et au risque de contrepartie concentré dans les pays et territoires où elle exerce ses activités

La Caisse régionale est exposée au risque-pays, c'est-à-dire au risque que les conditions économiques, financières, politiques ou sociales d'un pays dans lequel elle exerce ses activités, affectent ses intérêts financiers. La Caisse régionale surveille le risque pays et en tient compte dans l'évaluation à la juste valeur et le coût du risque enregistré dans ses états financiers. Toutefois, un changement significatif de l'environnement politique ou macroéconomique pourrait la contraindre à enregistrer des charges additionnelles ou à subir des pertes plus importantes que les montants déjà inscrits dans ses états financiers. La Caisse régionale est particulièrement exposée, en valeur absolue, au risque pays sur la France, plus particulièrement sur le département du Nord et du Pas-de-Calais. Une dégradation des conditions économiques sur la France, ou une rupture dans leurs relations avec des partenaires commerciaux importants, entrainerait des répercussions sur la Caisse régionale. Le montant des engagements commerciaux de la Caisse régionale Nord de France est au 30 juin 2026 de 30 071 millions d'euros en France et 1 291 millions d'euros en autres pays ce qui représente respectivement 95,9% et 4,1% des expositions ventilées de la Caisse régionale Nord de France sur la période.

g. La Caisse régionale n'exerce pas d'activités de marché

Le Groupe Crédit Agricole est soumis au risque de contrepartie dans la conduite de ses activités de marché. Toutefois, la Caisse régionale Nord de France n'exerce en son nom propre aucune activité de marché et ne détient pas en conséquence de portefeuille de négociation.
Son exposition au risque de marché ne concerne que les valeurs détenues en banking book, et s'élève à 41,3 millions d'euros au 30 juin 2026.

2.2.2 Risques financiers

a. Les risques liés au manque de visibilité, à des pressions sur les taux courts, à une remontée des taux longs pourraient impacter la rentabilité et la situation financière de la Caisse régionale

La guerre au Moyen-Orient déclenchée le 28 février 2026, et la hausse des prix de l'énergie qu'elle a provoquée, ont suscité une nette résurgence de l'inflation. En mai, la hausse des prix a atteint 4,2 % sur un an aux Etats-Unis (contre 2,4 % en février 2026) et 3,2 % en zone euro (contre 1,9 % en février 2026), des niveaux inédits depuis avril et septembre 2023 respectivement. En conséquence, les banques centrales ont adopté une orientation plus restrictive de leur politique monétaire. La Fed a interrompu son cycle d'assouplissement et a maintenu ses taux inchangés depuis décembre 2025. Quant à la BCE, après un an de statu quo, elle a augmenté ses taux directeurs de 25 points de base en juin 2026

Dans un contexte de forte incertitude, pour éviter tout emballement de l'inflation sous-jacente, les banques centrales devraient demeurer vigilantes. La Fed resterait sur pause durant toute l'année 2026, qu'elle terminerait avec une borne haute de la fourchette des taux des fed funds à 3,75 %. Un risque désormais clairement haussier entoure néanmoins ce scénario central de statu quo, avec une possibilité non négligeable que le prochain mouvement soit précisément un relèvement des taux. Quant à la BCE, son approche flexible, sans engagement sur une trajectoire prédéterminée de hausse des taux, reflète le niveau élevé des incertitudes entourant les perspectives d'inflation mais aussi de croissance. La BCE pourrait procéder à une hausse supplémentaire de ses taux cette année, portant ainsi le taux de dépôt à 2,50 %.

Le regain d'inflation et les anticipations de durcissement monétaire ont conduit à une nette augmentation des taux d'intérêt de marché depuis le début de la guerre, aux Etats-Unis plus nettement encore qu'en zone euro. Les courbes des taux se sont en outre sensiblement aplaties. Dans un scénario de « normalisation imparfaite », qui suppose que les prix de l'énergie ne contrarient pas un repli de l'inflation puis une détente monétaire, les taux d'intérêt (swaps) pourraient s'orienter timidement vers une tendance baissière. Aux États-Unis, après avoir subi une hausse significative de la prime de terme et une fois passé le pic prévu cet été, les taux souverains à 10 ans (US Treasuries) approcheraient 4,55 % en fin d'année 2026. Dans la zone euro, le rendement allemand à 10 ans (Bund) se redresserait pour culminer à 3,20 % en décembre 2026, ce qui permettrait aux rendements français et italiens de ne pas franchir significativement 4 %.

La signature d'un protocole d'accord entre les Etats-Unis et l'Iran mi-juin permet d'envisager ce scénario de normalisation progressive et de ralentissement de l'inflation. Néanmoins, les risques que les négociations échouent et que la situation se dégrade davantage subsistent encore. Cela entraînerait une nouvelle hausse des prix de l'énergie et empêcherait la baisse de l'inflation ; le choc sur l'activité économique serait plus profond. Les banques centrales pourraient alors durcir davantage leur politique monétaire entraînant les taux d'intérêt à la hausse et un nouvel aplatissement de la courbe.

La hausse des taux sans risque est préjudiciable aux émetteurs souverains les plus endettés et pourrait susciter un écartement de leurs spreads. En particulier, en France, à l'approche des élections présidentielles, les inquiétudes des investisseurs quant aux programmes budgétaires des candidats en lice pourraient accroître la prime de risque.

La hausse des taux d'intérêt et la modification de la structure par terme des taux pourrait conduire à une modification des arbitrages dans l'allocation des placements des ménages. Ces derniers pourraient continuer

d'accroître leurs placements en assurance-vie, au détriment des dépôts bancaires. Par ailleurs, une hausse supplémentaire de l'inflation et des taux courts rendrait plus attractifs les livrets réglementés, en particulier le Livret A et le Livret de développement durable et solidaire (LDDS) dont 60 % des sommes sont centralisées auprès de la CDC, risquant de conduire à une décollecte des dépôts à vue. Des fuites vers les placements en Organismes de placements collectifs monétaires, dont la performance dépend des taux courts, pourraient accentuer les tensions sur la liquidité bancaire

Enfin, la hausse des taux d'intérêt freine l'activité de crédit et la montée des taux longs constitue un frein à la reprise de la production de crédit à l'habitat. Une progression plus forte des taux français pourrait conduire à un retournement du marché immobilier résidentiel.

Dans ce contexte, la Caisse régionale pourrait voir ses résultats notablement altérés par le renchérissement du coût de ses ressources ; ses charges et ses revenus seraient soumis à des aléas importants.

b. Toute évolution défavorable de la courbe des taux pèse ou est susceptible de peser sur les revenus consolidés ou la rentabilité de la Caisse régionale Nord de France

La marge nette d'intérêts réalisée par la Caisse régionale Nord de France sur une période donnée impacte de manière significative ses revenus consolidés et sa rentabilité pour cette période. Les taux d'intérêt sont sensiblement affectés par de nombreux facteurs sur lesquels la Caisse régionale Nord de France n'a pas d'emprise. L'évolution des taux d'intérêt du marché pourrait affecter différemment les actifs porteurs d'intérêts et les intérêts payés sur la dette. Toute évolution défavorable de la courbe des taux pourrait diminuer la marge nette d'intérêt des activités de prêts de la Caisse régionale Nord de France ainsi que sa valeur économique.

Analyse en valeur économique

À fin juin 2026, en cas de baisse des taux d'intérêt dans les principales zones où la Caisse régionale est exposée[4], la valeur économique[5] de la Caisse régionale Nord de France serait négativement affectée à hauteur de -28,87 millions d'euros ; à l'inverse, à fin juin 2026 elle serait positivement affectée à hauteur de 26,80 millions d'euros sur sa valeur économique en cas de hausse des taux d'intérêt. Ces impacts sont calculés sur la base d'un bilan en extinction sur les 30 prochaines années, c'est-à-dire sans tenir compte de la production future, et n'intègrent donc pas l'impact dynamique éventuel d'une variation des positions au bilan. La durée d'écoulement moyenne des dépôts sans maturité contractuelle (dépôts à vue et livrets d'épargne) hors institutions financières est plafonnée à cinq ans. Le bilan retenu exclut les fonds propres et les participations conformément aux dispositions réglementaires relatives au risque de taux (*Supervisory Outlier Test – SOT* ou test des valeurs extrêmes).

Analyse en marge nette d'intérêts

Les calculs présentés correspondent à la sensibilité de la marge nette d'intérêt à des chocs de +/- 0,5 %. Les hypothèses de variation des encours et d'évolution des taux clients pour la banque de détail en France sont issues des modèles développés par la Caisse régionale. Cette prise en compte des modèles atténue fortement les sensibilités par rapport aux calculs retenant les hypothèses du SOT. Ainsi, par exemple, la baisse des taux qui engendre une diminution des taux de remplacement des DAV sans rémunération est compensée par une augmentation de leur volume.

Le test d'outlier (SOT) sur la marge nette d'intérêt (MNI) de la Caisse régionale est respecté. L'impact mesuré s'établit à -1.45% du CET1, soit un niveau largement inférieur à la limite réglementaire de 5%. La sensibilité demeure donc conforme au seuil de tolérance fixé.

Les résultats de la Caisse régionale pourraient être également affectés par une variation des taux aussi bien à la hausse qu'à la baisse en cas d'inefficacité comptable des couvertures. Par ailleurs, les incertitudes

[4] Les chocs de taux d'intérêt retenus correspondent pour l'analyse en valeur économique aux scénarios réglementaires, à savoir +/- 200 pb en zone euro, et pour l'analyse en marge nette d'intérêts à un choc uniforme de +/- 50 pb.
[5] Valeur actuelle nette du bilan actuel duquel la valeur des fonds propres et des immobilisations est exclue.

politiques en France pourraient affecter la marge nette d'intérêt du fait d'un renchérissement des ressources marché moyen-long terme.

c. Des ajustements apportés à la valeur comptable des portefeuilles de titres et d'instruments dérivés de la Caisse régionale Nord de France, ainsi qu'à la dette de la Caisse régionale, pourraient impacter son résultat net et ses capitaux propres

La valeur comptable des portefeuilles de titres, d'instruments dérivés et de certains autres actifs de la Caisse régionale Nord de France, ainsi que de sa dette propre inscrite dans son bilan, est ajustée à chaque date d'établissement de ses états financiers. Les ajustements de valeur effectués reflètent notamment le risque de crédit inhérent à la dette propre de la Caisse régionale Nord de France, ainsi que des variations de valeur liées aux marchés taux et action. La plupart de ces ajustements sont effectués sur la base de la variation de la juste valeur des actifs et des passifs de la Caisse régionale Nord de France au cours d'un exercice comptable, cette variation étant enregistrée au niveau du compte de résultat ou directement dans les capitaux propres. Les variations comptabilisées dans le compte de résultat, si elles ne sont pas compensées par des variations inverses de la juste valeur d'autres actifs, ont un impact sur le résultat net consolidé de la Caisse régionale Nord de France. Tout ajustement à la juste valeur affecte les capitaux propres et, par conséquent, le ratio d'adéquation des fonds propres de la Caisse régionale Nord de France. Le fait que les ajustements à la juste valeur soient comptabilisés pour un exercice comptable donné ne signifie pas que des ajustements complémentaires ne seront pas nécessaires pour des périodes ultérieures.

Au 30 juin 2026, l'encours brut des titres de créances détenus par le Groupe Caisse régionale Nord de France s'élevait à 625 millions d'euros. Les dépréciations et provisions cumulées et ajustements négatifs de la juste valeur dus au risque de crédit étaient de 0,3 millions d'euros.

d. La Caisse régionale Nord de France peut subir des pertes liées à la détention de titres de capital

La valeur des titres de capital détenus par la Caisse régionale Nord de France pourrait décliner, occasionnant ainsi des pertes pour la Caisse régionale Nord de France. La Caisse régionale Nord de France supporte le risque d'une baisse de valeur des titres de capital qu'elle détient dans l'exercice d'activités de *private equity* et dans le cadre de prises de participations stratégiques dans le capital de sociétés en vue d'y exercer le contrôle et d'influer sur la stratégie. Dans l'hypothèse de participations stratégiques, le degré de contrôle de la Caisse régionale Nord de France peut être limité et tout désaccord avec d'autres actionnaires ou avec la Direction de l'entité concernée pourrait avoir un impact défavorable sur la capacité de la Caisse régionale Nord de France à influencer les politiques de cette entité. Si la valeur des titres de capital détenus par la Caisse régionale Nord de France venait à diminuer de manière significative, la Caisse régionale Nord de France pourrait être contrainte de réévaluer ces titres à leur juste valeur ou de comptabiliser des charges de dépréciation dans ses états financiers consolidés, ce qui pourrait avoir un impact défavorable sur ses résultats et sa situation financière.

Au 30 juin 2026, la Caisse régionale Nord de France détenait 4 871 millions d'euros d'instruments de capitaux propres dont 630 millions d'euros étaient comptabilisés à la juste valeur par résultat et 82 millions d'euros détenus à des fins de transaction d'une part et 4 159 millions d'instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres d'autre part.

e. La Caisse régionale Nord de France doit assurer une gestion actif-passif adéquate afin de maîtriser le risque de pertes liées à la variation des taux d'intérêt et des taux de change ainsi qu'au risque de baisse des ressources de liquidité en cas de replis prolongés des marchés de refinancement

La Caisse régionale Nord de France est exposée au risque que la maturité, le taux d'intérêt ou la devise de ses actifs ne correspondent pas à ceux de ses passifs. L'échéancier de paiement d'un certain nombre d'actifs de la Caisse régionale Nord de France peut être fluctuant et incertain. La Caisse régionale a déployé des processus de suivi, de modélisation et de couvertures des risques de ses actifs et passifs et s'impose des limites strictes concernant les écarts entre ses actifs et ses passifs dans le cadre de ses procédures de gestion des risques de liquidité, de taux et de change. Pour autant, il ne peut être garanti que ces limites seront pleinement efficaces pour éliminer toute perte potentielle qui résulterait de l'inadéquation entre ces actifs

et passifs.

Le risque de liquidité fait également l'objet d'un encadrement resserré et d'une gestion diversifiée des ressources. Toutefois, en cas de fermeture des marchés de refinancement la Caisse régionale peut s'appuyer sur des réserves de liquidité importantes et des ratios réglementaires de liquidité largement excédentaires permettant à la Caisse régionale d'être en mesure de pouvoir faire face à tout type de situation de crise de liquidité sur des périodes de temps prolongées. Au 30 juin 2026, la Caisse régionale affichait :

- des réserves globales de liquidité très importantes de 2 063 millions d'euros, dont 1 645 millions d'euros de titres de très haute qualité pouvant être apportés immédiatement en Banque centrale ou faire l'objet d'opérations de pension livrée en Banque centrale, sans avoir besoin de céder ses actifs ;
- un ratio LCR (Liquidity Coverage Ratio – ratio prudentiel destiné à assurer la résilience à court terme du profil de risque de liquidité) de 120,25 % [(6)], supérieur au plancher réglementaire de 100% ;
- un ratio NSFR (Net Stable Funding Ratio – ratio prudentiel destiné à assurer la solidité à long terme du profil de risque de liquidité) 105,16 %, supérieur au plancher réglementaire de 100%.

f. Les stratégies de couverture mises en place par la Caisse régionale Nord de France pourraient ne pas écarter tout risque de pertes

Si un instrument ou une stratégie de couverture utilisés par la Caisse régionale Nord de France pour couvrir différents types de risques auxquels il est exposé dans la conduite de ses activités s'avérait inopérants, la Caisse régionale Nord de France pourrait subir des pertes. Nombre de ces stratégies sont fondées sur l'observation du comportement passé du marché et l'analyse des corrélations historiques. Par exemple, si la Caisse régionale Nord de France détient une position longue sur un actif, il pourra couvrir le risque en prenant une position courte sur un autre actif dont le comportement permet généralement de neutraliser toute évolution de la position longue. Toutefois, la couverture mise en place par la Caisse régionale Nord de France pourrait n'être que partielle ou les stratégies pourraient ne pas permettre une diminution effective du risque dans toutes les configurations de marché ou ne pas couvrir tous les types de risques futurs. Toute évolution inattendue du marché, comme par exemple une variation brutale de la volatilité ou de sa structure, pourrait également diminuer l'efficacité des stratégies de couverture de la Caisse régionale Nord de France. En outre, la manière dont les gains et les pertes résultant des couvertures inefficaces sont comptabilisés peut accroître la volatilité des résultats publiés par la Caisse régionale Nord de France.

2.2.3 Risques opérationnels et risques connexes

Le **risque opérationnel** et les risques connexes de la Caisse régionale Nord de France incluent le risque de non-conformité, le risque juridique et également les risques générés par le recours à des prestations externalisées.

Sur la période allant de mi 2024 à mi 2026, les incidents de risque opérationnel pour la Caisse régionale Nord de France se répartissent tel que suit : la catégorie « Fraude externe » représente 49 % des risques opérationnels ; la catégorie « Exécution, livraison et gestion processus » 35% et la catégorie « Clients, produits et pratiques commerciales » en représente 6%.

Les autres incidents de risque opérationnel se répartissent entre la fraude interne 4%, la pratique en matière d'emploi et sécurité 3%, et les dommages occasionnés aux actifs physiques 3 %.

Par ailleurs, le montant des actifs pondérés par les risques (RWAs) relatifs au risque opérationnel auquel est exposée la Caisse régionale Nord de France s'élevait à 1 142 862k€ au 30 juin 2026.

a. La Caisse régionale Nord de France est exposée aux risques de fraude

La fraude se définit comme une infraction et un acte intentionnel ayant pour objectif d'obtenir un avantage matériel ou immatériel au détriment d'une personne ou d'une organisation perpétrée notamment en contrevenant aux lois, règlements ou règles internes ou en portant atteinte aux droits d'autrui ou encore en

(6) LCR moyen à fin juin 2026.

dissimulant tout ou partie d'une opération ou d'un ensemble d'opérations ou de leurs caractéristiques.

La fraude représente un préjudice et un coût important pour la Caisse régionale Nord de France. Au-delà des conséquences en termes de pertes opérationnelles et d'atteinte à la réputation, les fraudes peuvent aujourd'hui être mêlées à des schémas de blanchiment d'argent et/ou de financement du terrorisme. Certaines fraudes peuvent faire l'objet d'une déclaration de soupçon à Tracfin, le service de renseignement français chargé de la lutte contre le blanchiment d'argent, les financements clandestins et la fraude. Dans ce contexte, le renforcement de la gouvernance, de la prévention, de la détection et du traitement des fraudes sont clés.

Après une année 2025 marquée par un coût de la fraude important : 3 406k€, le coût de la fraude sur les 6 premiers mois de l'année 2026 se réduit à 625k€ (en date de détection).

Sur la période allant de mi 2024 à mi 2026, le coût de la fraude se concentre essentiellement sur le domaine relatif aux moyens de paiement (deux tiers des risques opérationnels) et pour près de 30% par le domaine informatique à la suite d'une fraude identitaire importante en 2025.

Sur les moyens de paiement, ils se répartissent principalement sur la monétique et les virements (90% de la fraude aux moyens de paiement).

b. La Caisse régionale Nord de France est exposée aux risques liés à la sécurité et à la fiabilité de ses systèmes informatiques et de ceux des tiers

La technologie est au cœur de l'activité des banques en France, et la Caisse régionale Nord de France continue à déployer son modèle multicanal dans le cadre d'une relation durable avec ses clients. Dans ce contexte, la Caisse régionale Nord de France est confrontée au cyber risque, c'est-à-dire au risque causé par un acte malveillant et/ou frauduleux, commis virtuellement, avec pour intention de manipuler des informations (données personnelles, bancaires/assurantielles, techniques ou stratégiques), processus et utilisateurs dans le but de porter significativement préjudice aux sociétés, leurs employés, partenaires et clients. Le cyber risque est devenu une priorité en matière de risques opérationnels. Le patrimoine informationnel des entreprises est exposé à de nouvelles menaces complexes et évolutives qui pourraient impacter de manière significative, en termes financiers comme de réputation, toutes les entreprises et plus spécifiquement les établissements du secteur bancaire. La professionnalisation des organisations criminelles à l'origine des cyber-attaques a conduit les autorités réglementaires et de supervision à investir le champ de la gestion des risques dans ce domaine.

Comme la plupart des banques, la Caisse régionale Nord de France dépend étroitement de ses systèmes de communication et d'information dans la conduite de l'ensemble de ses métiers. Toute panne, interruption ou défaillance dans la sécurité dans ces systèmes pourrait engendrer des pannes ou des interruptions au niveau des systèmes de gestion des fichiers clients, de comptabilité générale, des dépôts, de service et/ou de traitement des prêts. Si, par exemple, les systèmes d'information de la Caisse régionale Nord de France devenaient défaillants, même sur une courte période, la Caisse régionale Nord de France se trouverait dans l'incapacité de répondre aux besoins de certains de ses clients dans les délais impartis et pourrait ainsi perdre des opportunités commerciales. De même, une panne temporaire des systèmes d'information de la Caisse régionale Nord de France en dépit des systèmes de sauvegarde et des plans d'urgence qui pourraient être déployés, pourrait engendrer des coûts significatifs en termes de récupération et de vérification d'information. La Caisse régionale Nord de France ne peut assurer que de telles défaillances ou interruptions ne se produiront pas ou, si elles se produisaient, qu'elles seraient traitées d'une manière adéquate. La survenance de toute défaillance ou interruption pourrait en conséquence impacter sa situation financière et ses résultats.

La Caisse régionale Nord de France est aussi exposée au risque d'interruption ou de dysfonctionnement opérationnel d'un agent compensateur, de marchés des changes, de chambres de compensation, de banques dépositaires ou de tout autre intermédiaire financier ou prestataire externe de services auxquels la Caisse régionale Nord de France a recours pour exécuter ou faciliter ses transactions sur instruments financiers. La

Caisse régionale Nord de France est également exposée au risque de défaillance des fournisseurs de services informatiques externes, telles que les entreprises offrant des espaces de stockage de données « cloud ». En raison de son interconnexion grandissante avec ses clients, la Caisse régionale Nord de France pourrait également voir augmenter son exposition au risque de dysfonctionnement opérationnel des systèmes d'information de ses clients. Les systèmes de communication et d'information de la Caisse régionale Nord de France, et ceux de ses clients, de ses prestataires de services et de ses contreparties, pourraient également être sujets à des dysfonctionnements ou interruptions en conséquence d'un cyber-crime ou d'un acte de cyber-terrorisme. La Caisse régionale Nord de France ne peut garantir que de tels dysfonctionnements ou interruptions dans ses propres systèmes ou dans ceux de tiers ne se produiront pas ou, s'ils se produisaient, qu'ils seraient résolus de manière adéquate. Sur la période allant de mi-2024 à mi-2026, le risque de dysfonctionnement de l'activité et des systèmes ont représenté 1,2% des risques opérationnels.

c. Les politiques, procédures et méthodes de gestion des risques mises en œuvre par la Caisse régionale Nord de France pourraient s'avérer inopérantes ou ne pas suffire à garantir une diminution effective de son exposition des risques non identifiés ou non anticipés, susceptibles d'engendrer des pertes significatives

Les politiques, procédures, techniques et stratégies de gestion des risques mises en œuvre par la Caisse régionale Nord de France pourraient ne pas garantir une diminution effective de son exposition au risque dans tous les environnements économiques et configurations de marché susceptibles de se produire. Ces procédures et méthodes pourraient également s'avérer inopérantes face à certains risques, en particulier ceux que Caisse régionale Nord de France n'a pas préalablement identifiés ou anticipés. Certains des indicateurs et outils qualitatifs que Caisse régionale Nord de France utilise dans le cadre de la gestion des risques s'appuient sur des observations du comportement passé du marché et des acteurs ou variables économiques. Pour évaluer son exposition, Caisse régionale Nord de France applique des outils statistiques et autres à ces observations. Ces outils et indicateurs pourraient toutefois ne pas prédire efficacement l'exposition au risque de Caisse régionale Nord de France. Cette exposition pourrait, par exemple, naître de facteurs qu'il n'aurait pas anticipés ou correctement évalués dans ses modèles statistiques ou de mouvements de marché sans précédent. Ceci diminuerait sa capacité à gérer ses risques et pourrait impacter son résultat. Les pertes subies par Caisse régionale Nord de France pourraient alors s'avérer être nettement supérieures aux pertes anticipées sur la base des mesures historiques.

Par ailleurs, certains des processus que la Caisse régionale Nord de France utilise pour évaluer son exposition au risque, y compris les provisions pour pertes sur prêts dans le cadre des normes IFRS en vigueur, sont le résultat d'analyses et de facteurs complexes qui pourraient se révéler incertains. Les modèles tant qualitatifs que quantitatifs utilisés par la Caisse régionale Nord de France pourraient ne pas s'avérer exhaustifs et pourraient exposer la Caisse régionale Nord de France à des pertes significatives ou imprévues. En outre, bien qu'aucun fait significatif n'ait à ce jour été identifié à ce titre, les systèmes de gestion du risque sont également soumis à un risque de défaut opérationnel, y compris la fraude.

Au 30 juin 2026, l'exigence de fonds propres prudentiels au titre de la couverture du risque opérationnel, de la Caisse régionale s'élève à 91 429K€. Cette exposition est évaluée en totalité selon l'approche standard (SMA - Standardised Measurement Approach) conformément au cadre prudentiel CRR3.

d. Préjudice porté à la réputation de la Caisse régionale Nord de France pourrait avoir un impact défavorable sur son activité

Les activités de la Caisse régionale Nord de France dépendent en grande partie du maintien d'une réputation solide en matière de conformité et d'éthique. Toute procédure judiciaire ou mauvaise publicité visant la Caisse régionale Nord de France sur des sujets tels que la conformité ou pour tout autre sujet similaire ou ayant la même portée pourrait porter préjudice à sa réputation et, de ce fait, avoir un impact négatif sur ses activités. Ces sujets englobent notamment, sans limitation, une éventuelle gestion inadéquate de conflits d'intérêts potentiels, un suivi potentiellement erroné des exigences légales et réglementaires ou des problématiques en matière de concurrence, de déontologie, de responsabilité sociale et environnementale, de blanchiment d'argent, de sécurité de l'information ou de pratiques commerciales. La Caisse régionale Nord de France pourrait être tributaire des données produites ou transmises par des tiers, notamment en matière de responsabilité sociale et environnementale, et pourrait être exposé à des risques spécifiques en la matière dans un contexte où les garanties de fiabilité de ces données de tiers sont encore, à date, en cours d'élaboration. Également, la Caisse régionale Nord de France est exposée à tout manquement d'un salarié, ainsi qu'à toute fraude ou malversation commise par des intermédiaires financiers, ou tout autre acte ou manquement de la part de ses prestataires tiers, mandataires externes et sous-traitants. Tout préjudice porté à la réputation de la Caisse régionale Nord de France pourrait entraîner une baisse d'activité, susceptible de peser sur ses résultats et sa situation financière. Une gestion inadéquate de ces problématiques pourrait également engendrer un risque juridique supplémentaire, ce qui pourrait accroître le nombre de litiges et différends et exposer la Caisse régionale Nord de France à des amendes ou des sanctions réglementaires.

Le risque de réputation est un élément clé pour la Caisse régionale Nord de France. Il est géré par le service Conformité et Sécurité Financière de la Caisse régionale Nord de France qui assure notamment, sans limitation, la prévention et le contrôle des risques de non-conformité avec dans ce cadre, la prévention du blanchiment de capitaux, la lutte contre le financement du terrorisme, la prévention de la fraude et de la corruption, le respect des embargos et des obligations de gel des avoirs et la protection des données clients.

e. La Caisse régionale Nord de France est exposée au risque de payer des dommages-intérêts ou des amendes élevés résultant de procédures judiciaires, arbitrales ou administratives qui pourraient être engagées à son encontre

La Caisse régionale a fait par le passé, et pourrait encore faire à l'avenir, l'objet de procédures judiciaires, arbitrales ou administratives de grande ampleur, dont notamment des actions de groupe. Lorsqu'elles ont une issue défavorable pour la Caisse régionale, ces procédures sont susceptibles de donner lieu au paiement de dommages et intérêts, d'amendes ou de pénalités élevés. Bien que, dans de nombreux cas, la Caisse régionale dispose de moyens de défense importants, la Caisse régionale pourrait, même lorsque l'issue de la procédure engagée à son encontre lui est finalement favorable, devoir supporter des coûts importants et mobiliser des ressources importantes pour la défense de ses intérêts. Pour plus d'information sur les évolutions des risques résultant des procédures judiciaires, arbitrales ou administratives en cours au sein de la Caisse régionale, veuillez vous référer à la section 2.3.5 du présent document.

Le pôle juridique et contentieux a deux objectifs principaux : la maîtrise du risque juridique, potentiellement générateur de litiges et de responsabilités, tant civiles que disciplinaires ou pénales, et l'appui juridique nécessaire afin de permettre d'exercer ses activités. Les provisions pour litiges représentent 7,0 millions d'euros au 30 juin 2026, versus 8,1 millions d'euros au 31 décembre 2025.

2.2.4 Risques liés à l'environnement dans lequel la Caisse régionale Nord de France évolue

a. Des taux d'intérêt plus élevés et/ou très volatils ainsi qu'un ralentissement économique marqué pourraient affecter défavorablement l'activité, les opérations et les performances financières de la Caisse régionale.

L'environnement économique mondial, incertain et conflictuel, mais aussi les évolutions régionales ou nationales recèlent des risques susceptibles de dégrader l'environnement économique en se traduisant, notamment, par des pressions haussières sur l'inflation, les taux d'intérêt et baissières sur la croissance.

• La crise du Covid puis les conflits armés régionaux ont clairement mis en lumière les préoccupations de sécurité nationale, les enjeux de souveraineté, de préservation des secteurs stratégiques et de protection des approvisionnements-clés, afin de ne pas dépendre d'une puissance hostile ou d'un seul fournisseur. Combinées à l'accélération des enjeux de la transition climatique, les évolutions des stratégies industrielles nationales, la montée du protectionnisme et l'imposition de droits de douane entraînent une reconfiguration économique des chaînes de valeur mondiales. Ces mouvements sont structurels et susceptibles d'entraîner des tensions supplémentaires sur les prix et de déstabiliser les filières économiques et les acteurs concernés.

• Des événements climatiques (tels que sécheresses, incendies, inondations ou même hiver difficile) peuvent également provoquer des difficultés d'approvisionnement, perturber le commerce mondial et entraîner de fortes tensions sur les prix.

• Aux États-Unis, le pays étant désormais exportateur net d'énergie, le conflit au Moyen-Orient aura un impact contenu, même si les effets sur l'inflation sont visibles. Le programme économique de l'administration D. Trump (réductions d'impôts, déréglementation) devrait compenser les effets négatifs de la guerre au Moyen-Orient et la croissance resterait robuste, malgré une inflation plus élevée. Ce scénario est porteur de risques : resserrement des taux directeurs aux États-Unis, susceptible de contraindre la politique monétaire du reste du monde ; protectionnisme pénalisant la croissance mondiale ; défiance des investisseurs face à la dérive budgétaire et valorisations boursières élevées, en particulier des sociétés liées à l'Intelligence Artificielle (IA), pouvant entraîner un risque pour la stabilité financière américaine et mondiale.

• Plus globalement, les évolutions et conflits géopolitiques (tels que la guerre en Ukraine et le conflit au Moyen-Orient, ou encore les tensions sino-américaines ou entre d'autres Etats dont le poids dans l'économie mondiale est important) font peser des risques sur l'économie mondiale, en particulier sur le commerce et les chaînes d'approvisionnement, donc sur les prix (notamment de matières premières ou composants clés), voire sur les quantités effectivement disponibles.

• Dans la zone euro, le scénario central retient une croissance dégradée par l'épisode inflationniste lié à la guerre au Moyen-Orient, mais sans récession. L'inflation refluerait progressivement pour retrouver la cible de la BCE à l'automne 2027, couplée à des taux d'intérêt qui resteraient élevés. Or, la zone euro reste exposée aux risques de pressions inflationnistes importées en cas, par exemple, de difficultés d'approvisionnement (comme lors de la crise du Covid) ou de chocs sur les prix de l'énergie (comme lors du déclenchement de la guerre en Ukraine ou avec la guerre au Moyen-Orient). Par ailleurs, la zone euro est exposée au risque de matérialisation d'un scénario de croissance plus faible, en lien avec les risques inflationnistes. Les risques associés au scénario central sont, en effet, baissiers. Un scénario de stagnation pourrait se matérialiser de multiples façons : nouvelle escalade du conflit au Moyen-Orient, durcissement de la confrontation commerciale avec les États-Unis, contraction des débouchés à l'exportation, renforcement de la contrainte de compétitivité, reroutage des exportations chinoises vers l'Union européenne (UE), dégradation de la confiance des agents privés, enfin, mise en œuvre plus graduelle de la relance budgétaire allemande.

• Enfin, en France plus spécifiquement, dans un contexte de croissance faible et de finances publiques dégradées, toute évolution politique, économique et sociale peut se traduire par une hausse et une volatilité

accrue des taux d'intérêt français souverains (obligation assimilable du Trésor, OAT) mais aussi privés. Les incertitudes peuvent également contribuer à l'attentisme des acteurs économiques, préjudiciable à l'activité.

Ainsi, des risques d'inflation plus élevée (notamment en amont) pourraient, notamment, conduire la BCE à accroître davantage ses taux directeurs, entrainer des taux d'intérêt plus élevés, amputer le pouvoir d'achat des ménages, et détériorer la situation des entreprises. Les défaillances d'entreprises pourraient voir ainsi leur nombre augmenter, occasionnant une hausse du taux de chômage. Le secteur immobilier, en particulier, est très sensible aux taux d'intérêt et une hausse supplémentaire des taux d'intérêt des crédits immobiliers lui serait dommageable. Des taux d'intérêt plus élevés (notamment au regard d'une croissance fragile) et une dégradation de la confiance des agents économiques pourraient conduire à une crise plus profonde et peser plus largement sur l'activité économique. Ces différents facteurs accroissent les risques de défaut des clients de la Caisse régionale mais également les risques d'instabilité financière et de dégradation des marchés financiers impactant l'activité et le coût du risque de la Caisse régionale.

Plus généralement, la faiblesse de la croissance, la hausse rapide des taux d'intérêt ou un niveau de taux élevé peuvent mettre en difficulté certains acteurs économiques importants, en particulier les plus endettés. Des difficultés à rembourser leurs dettes et des défaillances de leur part peuvent causer un choc significatif sur les marchés et avoir des impacts systémiques. Dans un contexte fragilisé par des chocs majeurs et plus difficilement lisible, de tels événements liés aux difficultés d'acteurs significatifs sont potentiellement dommageables à la santé financière de la Caisse régionale selon l'exposition de celui-ci et les répercussions systémiques du choc.

Au 30 juin 2026, les expositions de la Caisse régionale Nord de France aux secteurs considérés comme « sensibles » à l'inflation et à des taux d'intérêt élevés sont les suivantes : l'immobilier, l'agroalimentaire, la distribution et les biens de consommation, le BTP et l'automobile.

Encours en EAD (Exposure at Default) : (a) l'immobilier (hors crédit habitat) : 3 499 Millions d'euros dont 2 % en défaut, (b) l'agroalimentaire : 3 361 millions d'euros dont 1.3 % en défaut, (c) la distribution et les industries de biens de consommation : 1 015 Millions d'euros dont 7 % en défaut, (d) le BTP : 279 Millions d'euros dont 8.6 % en défaut, (e) l'automobile : 219 millions d'euros dont 1.7 % en défaut.

b. Des conditions économiques et financières défavorables ont eu par le passé, et pourraient avoir à l'avenir, un impact sur la Caisse régionale Nord de France et les marchés sur lesquels elle opère

Une détérioration des conditions économiques sur les principaux marchés sur lesquels la Caisse régionale intervient pourrait notamment avoir une ou plusieurs des conséquences suivantes :

- Un contexte économique plus défavorable affecterait les activités et les opérations des clients de la Caisse régionale ce qui pourrait réduire les revenus et accroître le taux de défaut sur les emprunts et autres créances clients.
- Les politiques macroéconomiques adoptées en réponse aux conditions économiques, réelles ou anticipées, pourraient avoir des effets imprévus. Elles pourraient entraîner des conséquences sur les paramètres de marché tels que les taux d'intérêt et les taux de change, lesquels pourraient à leur tour impacter les activités de la Caisse régionale les plus exposées au risque de marché.
- La sous-estimation des risques (notamment politiques et géopolitiques) par les marchés financiers, la perception trop favorable de la conjoncture économique, globale ou sectorielle, et la quête non discriminée de rentabilité pourraient favoriser la constitution de bulles spéculatives et, en conséquence, exacerber l'impact des corrections qui pourraient être opérées si la conjoncture se détériorait et/ou l'aversion au risque se manifestait.
- Une perturbation économique d'ampleur (à l'image de la crise financière de 2008, de la crise de la dette souveraine en Europe en 2011, de la crise Covid en 2020 ou de la guerre en Ukraine et de la crise énergétique qu'elle a occasionnée en 2022) pourrait avoir un impact significatif sur toutes les activités de la Caisse régionale, en particulier si la perturbation était caractérisée par une absence de liquidité sur

les marchés, qui rendrait difficile la cession de certaines catégories d'actifs à leur valeur de marché estimée, voire empêcherait toute cession.

- Plus globalement, les risques internationaux économiques ou géopolitiques peuvent se matérialiser brutalement et avoir des impacts macro-économiques importants sur les pays, les secteurs, les chaînes de valeur, les entreprises et, in fine, les activités de la banque, à court ou à long terme. Par exemple, les incertitudes liées au dénouement de la guerre en Ukraine, l'évolution du conflit au Moyen-Orient ou l'intensification des tensions entre les États-Unis et la Chine ou entre d'autres Etats dont le poids dans l'économie mondiale est important (volonté de découplage économique, en particulier dans les secteurs technologiques) peuvent donner lieu à de multiples scénarios et activer de nombreux risques notamment : guerre commerciale et sanctions, tensions militaires autour de Taïwan et en mer de Chine méridionale voire risque nucléaire.
- Une baisse des cours des titres obligataires, actions et matières premières pourrait impacter une part importante des activités de la Caisse régionale, y compris notamment la rentabilité de ses activités de banque d'investissement et de gestion d'actifs.
- Plus généralement, des incertitudes plus fortes et des perturbations significatives sur les marchés peuvent accroître la volatilité. Cela pourrait avoir des conséquences défavorables significatives sur les activités d'investissement que la Caisse régionale exerce sur les marchés de la dette, des changes, des matières premières et des actions ainsi que sur ses positions sur d'autres investissements. Au cours des dernières années, les marchés financiers ont subi d'importantes perturbations accompagnées d'une forte volatilité, qui pourraient survenir à nouveau, exposant la Caisse régionale à des pertes significatives. De telles pertes pourraient s'étendre à de nombreux instruments de trading de couverture auxquels la Caisse régionale a recours, notamment aux swaps, forward, futures, options et produits structurés. En outre, la volatilité des marchés financiers rend difficile toute anticipation de tendances.

  Alors que les incertitudes restent fortes, une détérioration supplémentaire des conditions économiques accroîtrait les difficultés et les défaillances d'entreprises et le taux de chômage pourraient repartir à la hausse, augmentant la probabilité de défaut des clients. L'accroissement de l'incertitude, économique, géopolitique et climatique, pourrait avoir un impact négatif fort sur la valorisation des actifs risqués, sur les devises des pays en difficulté et sur le prix des matières premières. Ainsi :
- La succession de chocs exogènes inédits et les difficultés à apprécier la situation économique peuvent conduire les banques centrales à mener des politiques monétaires inappropriées : un assouplissement monétaire tardif ou prudent ou, *a contrario*, un resserrement précoce peuvent ainsi conduire à une politique trop restrictive susceptible de promouvoir une récession marquée de l'activité.
- Le contexte politique et géopolitique, plus conflictuel et tendu, induit une incertitude plus forte et augmente le niveau global de risque. Cela peut conduire, en cas de hausse de tensions ou de matérialisation de risques latents, à des mouvements de marché importants et peser sur les économies.
- En France, peut également s'opérer une baisse de confiance sensible dans le cas d'une dégradation plus marquée du contexte politique, économique ou social qui conduirait, d'une part, les ménages à moins consommer et à épargner par précaution et, d'autre part, les entreprises à retarder leurs investissements. Cela serait dommageable pour la croissance et la qualité d'une dette privée qui a davantage progressé que dans le reste de l'Europe.
- En France, l'incertitude politique et économique couplée à de possibles tensions sociales, dans un contexte de croissance faible et d'endettement public élevé, aurait un impact négatif sur la confiance des investisseurs et pourrait provoquer une hausse supplémentaire des taux d'intérêt et des coûts de refinancement de l'État, des entreprises et des banques. Cela entraînerait également des pertes sur les portefeuilles souverains des banques et des assureurs. À titre d'illustration, l'exposition de la Caisse

régionale Nord de France sur la France est de 25,4 millions d'euros à fin juin 2026, ce qui représente 71 % des expositions en titres souverains de la Caisse régionale Nord de France.

Les équilibres économiques et financiers actuels sont fragiles et les incertitudes fortes. Il est ainsi difficile d'anticiper les évolutions économiques ou financières et de déterminer quels marchés seraient les plus touchés en cas de dégradation importante. Si la conjoncture économique ou les conditions de marché (qu'elles soient françaises, européennes ou globales) venaient à se détériorer ou devenaient plus volatiles de manière significative, les opérations de la Caisse régionale pourraient être perturbées et ses activités, ses résultats et sa situation financière pourraient en conséquence subir un impact défavorable significatif.

c. La Caisse régionale Nord de France intervient dans un environnement très réglementé et les évolutions législatives et réglementaires en cours pourraient impacter de manière importante sa rentabilité ainsi que sa situation financière

La Caisse régionale Nord de France est soumise à une réglementation importante et à de nombreux régimes de surveillance dans les juridictions où elle exerce ses activités.

Cette réglementation couvre notamment, à titre d'illustration :

- Les exigences réglementaires et prudentielles applicables aux établissements de crédit, en ce compris les règles prudentielles en matière d'adéquation et d'exigences minimales de fonds propres et de liquidité, de diversification et de pondération des risques, de gouvernance, de restriction en termes de prises de participations et de rémunérations telles que définies notamment, sans limitation par (i) le Règlement (UE) n° 575/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement (tel que modifié ou supplémentée à tout moment) et (ii) la Directive 2013/36/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 concernant l'accès à l'activité des établissements de crédit et la surveillance prudentielle des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (telle que modifiée ou supplémentée à tout moment) telle que transposée en droit français. Aux termes de ces réglementations, les établissements de crédit tels que la Caisse régionale Nord de France et les groupes bancaires doivent se conformer à des exigences de ratio de fonds propres minimum, de diversification et de pondération des risques et de liquidité, de politique monétaire, de reporting/déclarations, aux règles d'utilisation des modèles internes ainsi qu'à des restrictions sur les investissements en participations. Au 30 juin 2026, le ratio de fonds propres de base catégorie 1 (CET1) phasé de la Caisse régionale Nord de France atteint 29,50% et le ratio global phasé 29,81% ;
- Les règles applicables au redressement et à la résolution bancaire telles que définies notamment, sans limitation, par (i) la Directive 2014/59/UE du Parlement européen et du Conseil du 15 mai 2014 établissant un cadre pour le redressement et la résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (telle que modifiée ou supplémentée à tout moment), telle que transposée en droit français (la « DRRB ») et (ii) le règlement (UE) n° 806/2014 du Parlement européen et du Conseil du 15 juillet 2014 établissant des règles et une procédure uniforme pour la résolution des établissements de crédit et certaines entreprises d'investissement dans le cadre d'un mécanisme de résolution unique et d'un Fonds de résolution bancaire unique (tel que modifié ou supplémentée à tout moment) ; dans ce cadre la Caisse régionale Nord de France est placée sous la surveillance de la BCE à laquelle un plan de rétablissement du Groupe Crédit Agricole est soumis chaque année conformément à la réglementation applicable.
- Les réglementations applicables aux instruments financiers (en ce compris les actions et autres titres émis par la Caisse régionale Nord de France), ainsi que les règles relatives à l'information financière, à la divulgation d'informations et aux abus de marché (règlement (UE) n° 596/2014 du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 sur les abus de marché, tel que modifié ou supplémenté à tout moment) qui accroît notamment les obligations du Groupe Crédit Agricole en matière de transparence et de reporting ;
- Les politiques monétaires, de liquidité et de taux d'intérêt et autres politiques des banques centrales et des autorités de régulation ;

- Les réglementations encadrant certains types de transactions et d'investissements, tels que les instruments dérivés et opérations de financement sur titres et les fonds monétaires (règlement (UE) n° 648/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 sur les produits dérivés de gré à gré, les contreparties centrales et les référentiels centraux, tel que modifié ou supplémenté à tout moment) ;
- Les réglementations des infrastructures de marché, telles que les plateformes de négociation, les contreparties centrales, les dépositaires centraux et les systèmes de règlement-livraison de titres ;
- Les réglementations applicables en matière de Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE) qui renforcent notamment les exigences en matière de publication d'informations (i) en matière de durabilité, permettant d'appréhender l'impact de l'activité de l'établissement concerné sur les enjeux RSE et la manière dont ces enjeux affectent les résultats et la situation financière de cet établissement, conformément, notamment, sans limitation, à la Directive 2013/34/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 relative aux états financiers annuels, aux états financiers consolidés et aux rapports y afférents de certaines formes d'entreprises, (telle que modifiée ou supplémentée à tout moment, y compris, notamment modifiée par la Directive 2014/95/UE du Parlement européen et du Conseil du 22 octobre 2014 en ce qui concerne la publication d'informations non financières et d'informations relatives à la diversité par certaines grandes entreprises et certains groupes et, plus récemment, par la Directive (UE) 2022/2464 du Parlement européen et du Conseil du 14 décembre 2022 en ce qui concerne la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises) et (ii) sur la manière et la mesure selon lesquelles les groupes bancaires financent ou développent des activités économiques pouvant être considérées comme durables sur le plan environnemental au sens du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables, dit règlement "Taxonomie" (tel que modifié ou supplémenté à tout moment, y compris, notamment, par le règlement Délégué (UE) 2021/2178 de la Commission du 6 juillet 2021 complétant par des précisions concernant le contenu et la présentation des informations que doivent publier les entreprises soumises à l'article 19 bis ou à l'article 29 bis de la Directive 2013/34/UE sur leurs activités économiques durables sur le plan environnemental, ainsi que la méthode à suivre pour se conformer à cette obligation d'information) et (iii) en matière de durabilité dans le secteur des services financiers, notamment en ce qui concerne l'intégration des risques en matière de durabilité et la prise en compte des incidences négatives en matière de durabilité dans leurs processus ainsi que la fourniture d'informations en matière de durabilité en ce qui concerne les produits financiers conformément au règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019, tel que modifié ou supplémenté à tout moment (dit "SFDR"), étant précisé que ces réglementations en matière de RSE font régulièrement l'objet d'évolutions susceptibles d'impacter la Caisse régionale, notamment dans le cadre de l'adoption d'un "paquet Omnibus" qui se décline en plusieurs propositions législatives et réglementaires, dont certaines ont déjà été adoptées et sont d'ores et déjà applicables ;
- La législation fiscale et comptable dans les juridictions où le Groupe Crédit Agricole exerce ses activités ; et
- Les règles et procédures relatives au contrôle interne, à la lutte anti-blanchiment et au financement du terrorisme, à la gestion des risques et à la conformité.

Ces mesures ont accru les coûts de mise en conformité et il est probable qu'elles continueront de le faire. En outre, certaines de ces mesures pourraient accroître de manière importante les coûts de financement de la Caisse régionale Nord de France, notamment en obligeant la Caisse régionale Nord de France à augmenter la part de son financement constituée de capital et de dettes subordonnées, dont les coûts sont plus élevés que ceux des titres de créance senior.

Le non-respect de ces réglementations pourrait avoir des conséquences importantes pour la Caisse régionale Nord de France : un niveau élevé d'intervention des autorités réglementaires ainsi que des amendes, des sanctions internationales politiques, des blâmes publics, des atteintes portées à la réputation, une suspension forcée des opérations ou, dans des cas extrêmes, le retrait de l'autorisation d'exploitation. Par ailleurs, des contraintes réglementaires pourraient limiter de manière importante la capacité de la Caisse

régionale Nord de France à développer ses activités ou à poursuivre certaines de ses activités.

De surcroît, des mesures législatives et réglementaires sont entrées en vigueur ces dernières années ou pourraient être adoptées ou modifiées en vue d'introduire ou de renforcer un certain nombre de changements, dont certains permanents, dans l'environnement financier global. Même si ces nouvelles mesures visent à prévenir la survenance d'une nouvelle crise financière mondiale, elles ont modifié de manière significative, et sont susceptibles de continuer à modifier, l'environnement dans lequel la Caisse régionale Nord de France et d'autres institutions financières opèrent. À ce titre, ces mesures qui ont été ou qui pourraient être adoptées à l'avenir incluent des tests de résistance périodiques et le renforcement des pouvoirs des autorités de supervision et de nouvelles règles de gestion des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

- Les mesures relatives au secteur bancaire et financier au sein duquel la Caisse régionale Nord de France opère pourraient à nouveau être modifiées, élargies ou renforcées, et de nouvelles mesures pourraient être mises en place, affectant encore davantage la prévisibilité des régimes réglementaires auquel la Caisse régionale Nord de France est soumise et nécessitant une mise en œuvre rapide susceptible de mobiliser d'importantes ressources au sein de la Caisse régionale Nord de France. En outre, l'adoption de ces nouvelles mesures pourrait accroître les contraintes pesant sur la Caisse régionale Nord de France et nécessiter un renforcement des actions menées par la Caisse régionale Nord de France présentées ci-dessus en réponse au contexte réglementaire existant.
- Par ailleurs, l'environnement politique global a évolué de manière défavorable pour les banques et le secteur financier, ce qui s'est traduit par une forte pression politique pesant sur les organes législatifs et réglementaires favorisant l'adoption de mesures réglementaires renforcées, bien que celles-ci puissent également impacter le financement de l'économie et d'autres activités économiques.

Étant donné l'incertitude persistante liée aux nouvelles mesures législatives et réglementaires dont l'ampleur et la portée sont largement imprévisibles, il est impossible de prévoir leur impact réel sur la Caisse régionale Nord de France, mais son impact pourrait être très important.

2.2.5 Risques liés à la stratégie et aux opérations de la Caisse régionale Nord de France

a. La Caisse régionale Nord de France pourrait ne pas être en mesure d'atteindre les objectifs fixés

La Caisse régionale s'est fixée des objectifs commerciaux et financiers. Ces objectifs financiers ont été établis principalement à des fins de planification interne et d'affectation des ressources, et reposent sur un certain nombre d'hypothèses relatives à la conjoncture économique et à l'activité des métiers du Groupe Crédit Agricole. Ces objectifs financiers ne constituent ni des projections ni des prévisions de résultats. Les résultats actuels de la Caisse régionale Nord de France sont susceptibles de s'écarter (et pourraient s'écarter sensiblement), à plusieurs titres, de ces objectifs, notamment en raison de la réalisation d'un ou de plusieurs des facteurs de risque décrits dans la présente section.

b. Le commissionnement en assurance dommages pourrait être affecté par une dégradation élevée de la sinistralité

Une dégradation élevée de la sinistralité en assurance dommages pourrait avoir pour conséquence une réduction des commissions que la Caisse régionale Nord de France perçoit sur cette activité.

c. Des événements défavorables pourraient affecter simultanément plusieurs activités de la Caisse régionale Nord de France

Bien que les principales activités de la Caisse régionale Nord de France soient chacune soumise à des risques propres et à des cycles de marché différents, il est possible que des événements défavorables affectent simultanément plusieurs activités de la Caisse régionale Nord de France. Par exemple, une baisse des taux d'intérêt pourrait impacter simultanément la marge d'intérêt sur les prêts, le rendement et donc la commission réalisée sur les produits de gestion d'actif, et les rendements sur placement des filiales d'assurance. Une baisse générale et prolongée des marchés financiers et/ou des conditions

macroéconomiques défavorables pourraient impacter la Caisse régionale Nord de France à plusieurs titres, en augmentant le risque de défaut dans le cadre de ses activités de prêt, en réduisant la valeur de ses portefeuilles de titres et les revenus dans ses activités générant des commissions. Par ailleurs, une dégradation du contexte réglementaire et fiscal des principaux marchés dans lesquels la Caisse régionale Nord de France opère pourrait affecter les activités de la Caisse régionale Nord de France ou entraîner une surimposition de leurs bénéfices. Dans une telle situation, la Caisse régionale Nord de France pourrait ne pas tirer avantage de la diversification de ses activités dans les conditions escomptées. Lorsqu'un événement affecte défavorablement plusieurs activités, son impact sur les résultats et la situation financière de la Caisse régionale Nord de France est d'autant plus important.

d. La Caisse régionale Nord de France est exposée aux risques environnementaux, sociaux et de gouvernance

Les facteurs de risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) peuvent affecter la Caisse régionale Nord de France de deux façons, selon le principe de double matérialité. D'une part, la matérialité sociétale et environnementale présente l'impact, qui peut être positif ou négatif, des activités de la Caisse régionale Nord de France sur son écosystème. D'autre part, la matérialité financière formalise l'impact de l'écosystème sur les métiers de la Caisse régionale Nord de France.
Selon le premier axe, la Caisse régionale Nord de France peut être exposée au risque de réputation lié au respect des engagements publics pris notamment en matière ESG. La Caisse régionale Nord de France peut ainsi faire face à des controverses en étant interpellée par des tierces parties si elles estiment que ces engagements ne sont pas tenus.
Selon la matérialité financière, les aléas de risques ESG peuvent affecter les contreparties de la Caisse régionale Nord de France et donc indirectement la Caisse régionale Nord de France. Les risques ESG sont ainsi considérés comme des facteurs de risques influençant les autres grandes catégories de risques existantes, notamment de crédit, mais également de marché, de liquidité ou opérationnel. Ces risques pourraient cependant essentiellement se matérialiser via le risque de crédit : à titre d'exemple, lorsque la Caisse régionale Nord de France prête à des entreprises dont les activités émettent des gaz à effet de serre, elle se retrouve exposée au risque qu'une réglementation, ou des limitations plus strictes soient imposées à son emprunteur, ce qui pourrait avoir un impact défavorable sur la qualité de crédit et la valeur des actifs financés de ce dernier (en ce compris, de manière non limitative, une réduction soudaine du chiffre d'affaires…). De telles conséquences peuvent aussi naître des changements technologiques accélérant la transition vers une économie plus sobre en carbone, ou de changements de comportements des clients finaux (hausse des ratios de levier pour financer la transition). De la même manière, ces impacts défavorables peuvent être liés à des événements de risque physique – de type catastrophe naturelle, mais aussi changement sur le long terme des modèles climatiques (hausse des fréquences et des incidences d'événements de type sécheresse, inondation, élévation du niveau de la mer…) – impactant négativement les contreparties de la Caisse régionale Nord de France dans l'exercice de leurs activités. La Caisse régionale Nord de France pourrait ainsi faire face à du risque de réputation si une de ses contreparties faisait l'objet d'une controverse liée à des facteurs environnementaux (par exemple : non-respect d'une réglementation sur des émissions de gaz à effet de serre, atteinte à la biodiversité en cas d'accident industriel entraînant une pollution d'écosystèmes…) mais également sociaux ou de gouvernance. Avec l'accélération des contraintes de transition pour lutter contre les changements climatiques, l'intensification des phénomènes climatiques aigus et l'enjeu de préservation des ressources, la Caisse régionale Nord de France se doit d'adapter ses activités et les modalités d'octroi de ses crédits de manière appropriée afin d'atteindre ses objectifs stratégiques, éviter de subir des pertes et limiter son risque de réputation.

e. La Caisse régionale Nord de France doit maintenir des notations de crédit élevées, au risque de voir ses activités et sa rentabilité défavorablement affectées

Les notations de crédit ont un impact important sur la liquidité de la Caisse régionale Nord de France intervenant sur les marchés financiers. Une dégradation importante de leurs notations pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la liquidité et la compétitivité de la Caisse régionale, augmenter son coût de financement, limiter son accès aux marchés de capitaux, déclencher des obligations au titre du programme d'émission de *covered bonds* de la Caisse régionale Nord de France ou de stipulations contractuelles de certains contrats de *trading*, de dérivés et de couverture ou encore affecter la valeur des obligations qu'elles émettent sur le marché.

Le coût de financement à long terme non garanti de la Caisse régionale Nord de France auprès des investisseurs correspondant au montant excédant le taux d'intérêt des titres souverains de même maturité payé aux investisseurs dans des instruments de dette qui dépendent à leur tour dans une certaine mesure de leur notation de crédit. Une augmentation des *spreads* de crédit peut augmenter de manière importante le coût de financement de la Crédit Agricole S.A et donc de la Caisse régionale Nord de France. Les *spreads* de crédit changent en permanence en fonction du marché et connaissent des évolutions imprévisibles et hautement volatiles. Les *spreads* de crédit sont également influencés par la perception qu'a le marché de la solvabilité de l'émetteur. En outre, les *spreads* de crédit peuvent être influencés par les fluctuations des coûts d'acquisition des swaps de crédit indexés sur les titres de créance de la Caisse régionale Nord de France, qui sont influencés à la fois par la notation de ces titres et par un certain nombre de facteurs de marché échappant au contrôle de la Caisse régionale Nord de France.

Sur les trois agences de notations sollicitées, les notations émetteur long terme de Crédit Agricole S.A selon Moody's, S&P Global Ratings et Fitch Ratings sont respectivement de A1, A+ et A+ et les perspectives sont stables. La Caisse régionale bénéficie des mêmes notations.

Les notations extra-financières peuvent également avoir un impact sur l'image de la Caisse régionale Nord de France auprès de ses parties prenantes, notamment auprès des investisseurs, qui utilisent ces notations pour la construction de leurs portefeuilles. Une dégradation importante de sa notation pourrait avoir une incidence défavorable sur l'intérêt des investisseurs pour les valeurs émises par la Caisse régionale Nord de France.

En 2024, la notation extra-financière de la Caisse régionale Nord de France s'est améliorée auprès de l'agence EthiFinance passant à 83/100 (contre 80/100 en 2023 suite au recalcul de la note, lié à un changement de méthodologie).

f. La Caisse régionale Nord de France est confrontée à une forte concurrence

La Caisse régionale Nord de France est confrontée à une concurrence forte, sur tous les marchés des services financiers, pour tous les produits et services qu'il offre, y compris dans le cadre de ses activités de banque de détail.

En avril 2026, la part de marché de la Caisse régionale sur la collecte et les crédits s'élève respectivement à 21,1% et 23,4%.

Les marchés européens des services financiers sont matures et la demande de services financiers est, dans une certaine mesure, corrélée au développement économique global. Dans ce contexte, la concurrence repose sur de nombreux facteurs, notamment les produits et services offerts, les prix, les modalités de distribution, les services proposés aux clients, la renommée de la marque, la solidité financière perçue par le marché et la volonté d'utiliser le capital pour répondre aux besoins des clients. Le phénomène de concentration a donné naissance à un certain nombre de sociétés qui, à l'instar de la Caisse régionale Nord de France, ont la capacité d'offrir une large gamme de produits, allant de l'assurance, des prêts et dépôts aux services de courtage, de banque d'investissement et de gestion d'actifs.

En outre, de nouveaux concurrents compétitifs (y compris ceux qui utilisent des solutions technologiques innovantes), qui peuvent être soumis à une réglementation distincte ou plus souple, ou à d'autres exigences en matière de ratios prudentiels, émergent également sur le marché. Les avancées technologiques et la croissance du commerce électronique ont permis à des institutions n'étant pas des banques d'offrir des

produits et services qui étaient traditionnellement des produits bancaires, et aux institutions financières et à d'autres sociétés de fournir des solutions financières électroniques, reposant sur la technologie de l'Internet, incluant la négociation électronique d'instruments financiers. Ces nouveaux entrants exercent des pressions à la baisse sur les prix des produits et services offerts par la Caisse régionale Nord de France et parviennent à conquérir des parts de marché dans un secteur historiquement stable entre les acteurs financiers traditionnels. De surcroît, de nouveaux usages, notamment de paiements et de banque au quotidien, et de nouvelles technologies facilitant le traitement des transactions, comme la *blockchain,* transforment peu à peu le secteur et les modes de consommation des clients. Il est difficile de prédire les effets de l'émergence de ces nouvelles technologies, dont le cadre réglementaire est toujours en cours de définition, mais leur utilisation accrue pourrait redessiner le paysage concurrentiel du secteur bancaire et financier. La Caisse régionale Nord de France doit donc s'attacher à maintenir sa compétitivité en France ou sur les autres grands marchés sur lesquels elle intervient, adapter ses systèmes et renforcer son empreinte technologique pour conserver ses parts de marché et son niveau de résultats.

2.2.6 Risques liés à la structure du Groupe Crédit Agricole

a. Si l'un des membres du Réseau rencontrait des difficultés financières, Crédit Agricole S.A. serait tenue de mobiliser les ressources du Réseau (en ce compris ses propres ressources) au soutien de l'entité concernée

Crédit Agricole S.A. (entité sociale) est l'organe central du Réseau Crédit Agricole composé de Crédit Agricole S.A. (entité sociale), des Caisses régionales et des Caisses locales, en application de l'article R. 512-18 du Code monétaire et financier, ainsi que de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank et BforBank en tant que membres affiliés (le **« Réseau »**).

Dans le cadre du mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, Crédit Agricole S.A., en sa qualité d'organe central, doit prendre toutes mesures nécessaires pour garantir la liquidité et la solvabilité de chacun des établissements membres du Réseau comme de l'ensemble. Ainsi, chaque membre du Réseau bénéficie de cette solidarité financière interne et y contribue. Les dispositions générales du Code monétaire et financier ont été déclinées par des dispositifs internes qui prévoient les mesures opérationnelles à prendre dans le cadre de ce mécanisme légal de solidarité financière interne. En particulier, ceux-ci ont institué un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. (entité sociale) d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des membres du Réseau qui viendraient à connaître des difficultés.

Bien que Crédit Agricole S.A. n'ait pas connaissance de circonstances susceptibles d'exiger à ce jour de recourir au FRBLS pour venir au soutien d'un membre du Réseau, rien ne garantit qu'il ne sera pas nécessaire d'y faire appel à l'avenir. Dans une telle hypothèse, si les ressources du FRBLS devaient être insuffisantes, Crédit Agricole S.A. (entité sociale), en raison de ses missions d'organe central, aura l'obligation de combler le déficit en mobilisant ses propres ressources et le cas échéant celles des autres membres du Réseau.

En raison de cette obligation, si un membre du Réseau venait à rencontrer des difficultés financières majeures, l'événement sous-jacent à ces difficultés financières pourrait alors impacter la situation financière de Crédit Agricole S.A. (entité sociale) et celle des autres membres du Réseau ainsi appelés en soutien au titre du mécanisme de solidarité financière.

Le dispositif européen de résolution des crises bancaires a été adopté au cours de l'année 2014 par la Directive (UE) 2014/59 (dite « BRRD »), transposée en droit français par l'ordonnance 2015-1024 du 20 août 2015, qui a également adapté le droit français aux dispositions du Règlement européen 806/2014 du 15 juillet 2014 ayant établi les règles et une procédure uniforme pour la résolution des établissements de crédit dans le cadre d'un mécanisme de résolution unique et d'un Fonds de résolution bancaire unique. La Directive (UE) 2019/879 du 20 mai 2019 dite « BRRD2 » est venue modifier la BRRD et a été transposée par Ordonnance 2020-1636 du 21 décembre 2020.

Ce dispositif, qui comprend des mesures de prévention et de résolution des crises bancaires, a pour objet de préserver la stabilité financière, d'assurer la continuité des activités, des services et des opérations des établissements dont la défaillance aurait de graves conséquences pour l'économie, de protéger les

déposants, et d'éviter ou de limiter au maximum le recours au soutien financier public. Dans ce cadre, les autorités de résolutions européennes, dont le Conseil de résolution unique, ont été dotées de pouvoirs très étendus en vue de prendre toute mesure nécessaire dans le cadre de la résolution de tout ou partie d'un établissement de crédit ou du groupe auquel il appartient.

Pour les groupes bancaires coopératifs, c'est la stratégie de résolution de « point d'entrée unique élargi » *(extended SPE)* qui est privilégiée par les autorités de résolution, par laquelle l'outil de résolution serait appliqué simultanément au niveau de Crédit Agricole S.A. (entité sociale) et des entités affiliées. À ce titre et dans l'hypothèse d'une mise en résolution du Groupe Crédit Agricole, c'est le périmètre composé de Crédit Agricole S.A. (en sa qualité d'organe central) et des entités affiliées qui serait considéré dans son ensemble comme le point d'entrée unique élargi. Compte tenu de ce qui précède et des mécanismes de solidarité existant au sein du Réseau, un membre du Réseau ne peut pas être mis en résolution de manière individuelle.

Les autorités de résolution peuvent ouvrir une procédure de résolution à l'encontre d'un établissement de crédit lorsqu'elles considèrent que : la défaillance de l'établissement est avérée ou prévisible, il n'existe aucune perspective raisonnable qu'une autre mesure de nature privée empêche la défaillance dans des délais raisonnables, une mesure de résolution est nécessaire et une procédure de liquidation serait insuffisante pour atteindre les objectifs recherchés de la résolution ci-dessus rappelés.

Les autorités de résolution peuvent utiliser un ou plusieurs instruments de résolution, tels que décrits ci-dessous avec pour objectif de recapitaliser ou restaurer la viabilité de l'établissement. Les instruments de résolution devraient être mis en œuvre de telle manière à ce que les porteurs de titres de capital (actions, parts sociales, CCI, CCA) supportent en premier les pertes, puis les autres créanciers sous réserve qu'ils ne soient pas exclus du renflouement interne par la réglementation ou sur décision des autorités de résolution. La Loi française prévoit également une mesure de protection lorsque certains instruments ou mesures de résolution sont mis en œuvre, tel le principe selon lequel les porteurs de titres de capital et les créanciers d'un établissement en résolution ne peuvent pas supporter des pertes plus lourdes que celles qu'ils auraient subies si l'établissement avait été liquidé dans le cadre d'une procédure de liquidation judiciaire régie par le Code de commerce (principe *« Non Creditor Worse Off than in Liquidation »* (NCWOL) visé à l'article L. 613-57-I du Code monétaire et financier). Ainsi les investisseurs ont le droit de réclamer des indemnités si le traitement qu'ils subissent en résolution est moins favorable que le traitement qu'ils auraient subi si l'établissement avait fait l'objet d'une procédure normale d'insolvabilité.

Dans l'hypothèse où les autorités de résolution décideraient d'une mise en résolution sur le Groupe Crédit Agricole, elles procéderaient au préalable à la réduction de la valeur nominale des instruments de fonds propres du compartiment CET1 (actions, parts sociales, CCI et CCA), instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1 et instruments de fonds propres de catégorie 2, afin d'absorber les pertes puis éventuellement à la conversion en titres de capital des instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1 et instruments de fonds propres de catégorie 2 [7]. Ensuite, si les autorités de résolution décidaient d'utiliser l'outil de résolution qu'est le renflouement interne, elles pourraient mettre en œuvre cet outil de renflouement interne sur les instruments de dette [8], c'est-à-dire décider de leur dépréciation totale ou partielle ou de leur conversion en capital afin également d'absorber les pertes.

Les autorités de résolution pourraient décider de mettre en œuvre de façon coordonnée, à l'égard de l'organe central et de l'ensemble des entités affiliées, des mesures de réduction de valeur ou de conversion et le cas échéant de renflouement interne. Dans ce cas, ces mesures de réduction de valeur ou de conversion et le cas échéant ces mesures de renflouement interne s'appliqueraient à toutes les entités du Réseau et ce, quelle que soit l'entité considérée et quelle que soit l'origine des pertes.

La hiérarchie des créanciers en résolution est définie par les dispositions de l'article L. 613-55-5 du Code monétaire et financier en vigueur à la date de mise en œuvre de la résolution.

Les détenteurs de titres de capital et les créanciers de même rang ou jouissant de droits identiques en liquidation seraient alors traités de manière égale quelle que soit l'entité du Groupe Crédit Agricole dont ils

[7] Articles L. 613-48 et L. 613-48-3 du CMF.

[8] Articles L. 613-55 et L. 613-55-1 du CMF.

sont créanciers.

L'étendue de ce renflouement interne, qui vise aussi à recapitaliser le Groupe Crédit Agricole, s'appuie sur les besoins de fonds propres au niveau consolidé.

L'investisseur doit être conscient qu'il existe donc un risque significatif pour les porteurs d'actions, de parts sociales, CCI et CCA et les titulaires d'instruments de dette d'un membre du Réseau de perdre tout ou partie de leur investissement en cas de mise en œuvre d'une procédure de résolution bancaire sur le Groupe quelle que soit l'entité dont il est créancier.

Les autres outils de résolution bancaire dont disposent les autorités de résolution sont pour l'essentiel la cession totale ou partielle des activités de l'établissement à un tiers ou à un établissement relais et la séparation des actifs de cet établissement.

Ce dispositif de résolution ne remet pas en cause le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, appliqué au Réseau tel que défini par l'article R. 512-18 de ce même Code. Crédit Agricole S.A. considère qu'en pratique, ce mécanisme devrait s'exercer préalablement à toute mesure de résolution.

L'application au Groupe Crédit Agricole de la procédure de résolution suppose ainsi que le mécanisme légal de solidarité interne n'aurait pas permis de remédier à la défaillance d'une ou plusieurs entités du Réseau, et donc du Réseau dans son ensemble.

b. L'avantage pratique de la Garantie de 1988 émise par les Caisses régionales peut être limité par la mise en œuvre du régime de résolution qui s'appliquerait avant la liquidation

Le régime de résolution prévu par la BRRD/BRRD2 pourrait limiter l'effet pratique de la garantie des obligations de Crédit Agricole S.A. consentie par l'ensemble des Caisses régionales, solidairement entre elles, à hauteur de leur capital, réserves et report à nouveau (la **« Garantie de 1988 »**).

Ce régime de résolution n'a pas d'impact sur le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, appliqué au Réseau, ce mécanisme devant s'exercer préalablement à toute mesure de résolution.

Cependant, l'application au Groupe Crédit Agricole des procédures de résolution pourrait limiter la survenance des conditions de mise en œuvre de la Garantie de 1988, étant précisé que ladite Garantie de 1988 ne peut être appelée que si les actifs de Crédit Agricole S.A. s'avéraient être insuffisants pour couvrir ses obligations à l'issue de sa liquidation ou dissolution. Du fait de cette limitation, les porteurs de titres obligataires et les créanciers de Crédit Agricole S.A. pourraient ne pas pouvoir bénéficier de la protection qu'offrirait cette Garantie de 1988.

2.3 Gestion des risques

L'organisation, les principes et outils de gestion et de surveillance des risques ainsi que l'appétence au risque sont décrits de manière détaillée au sein du rapport financier 2025, dans le chapitre consacré à la gestion des risques du rapport de gestion.

Les principales catégories de risques exposées ci-après et auxquels la Caisse régionale est exposée sont : les risques de crédit, les risques de marché (risque de taux, de prix), les risques structurels de gestion du bilan (risque de taux d'intérêt global et risque de liquidité - la Caisse régionale n'est pas concernée par le risque de change), les risques opérationnels, les risques juridiques, ainsi que les risques de non-conformité.

Les principales évolutions constatées sur le premier semestre 2026 sont présentées ci-dessous, à l'exception des risques souverains en zone euro considérés comme significatifs dont les évolutions sont présentées dans la note 3.2 des annexes aux états financiers.

2.3.1 Risques de crédit

Les principes, méthodologies et dispositif de gestion du risque de crédit sont décrits de manière détaillée au sein du rapport financier 2025 dans la partie 5, chapitre 2. Ils n'ont pas connu d'évolution significative sur le premier semestre 2026.

I. Exposition et concentration

I.1. Exposition au risque de crédit

Au 30 juin 2026, le montant agrégé des valeurs comptables brutes des expositions au risque de crédit, au bilan et hors bilan, s'élève à 34,83 milliards d'euros contre 34,04 milliards d'euros au 31 décembre 2025, soit une hausse de 2,3% sur la période. Le montant agrégé des corrections de valeur relatives à ces expositions est de 500 millions à fin juin contre 486 millions au 31 décembre 2025.

I.2. Concentration

L'analyse de la concentration du risque de crédit par filière d'activité économique porte sur les engagements commerciaux en EAD (Exposition au moment du défaut : engagements de bilan et équivalent crédit des engagements hors bilan), sur la Banque de Détail (hors Particuliers) et Grandes Clientèles, soit 12 347 millions d'euros au 30 juin 2026 contre 12 312 millions d'euros au 30 juin 2025.

Diversification du portefeuille par filière d'activité économique

Au 30 Juin 2026, la diversification par filière économique se répartit de la manière suivante :

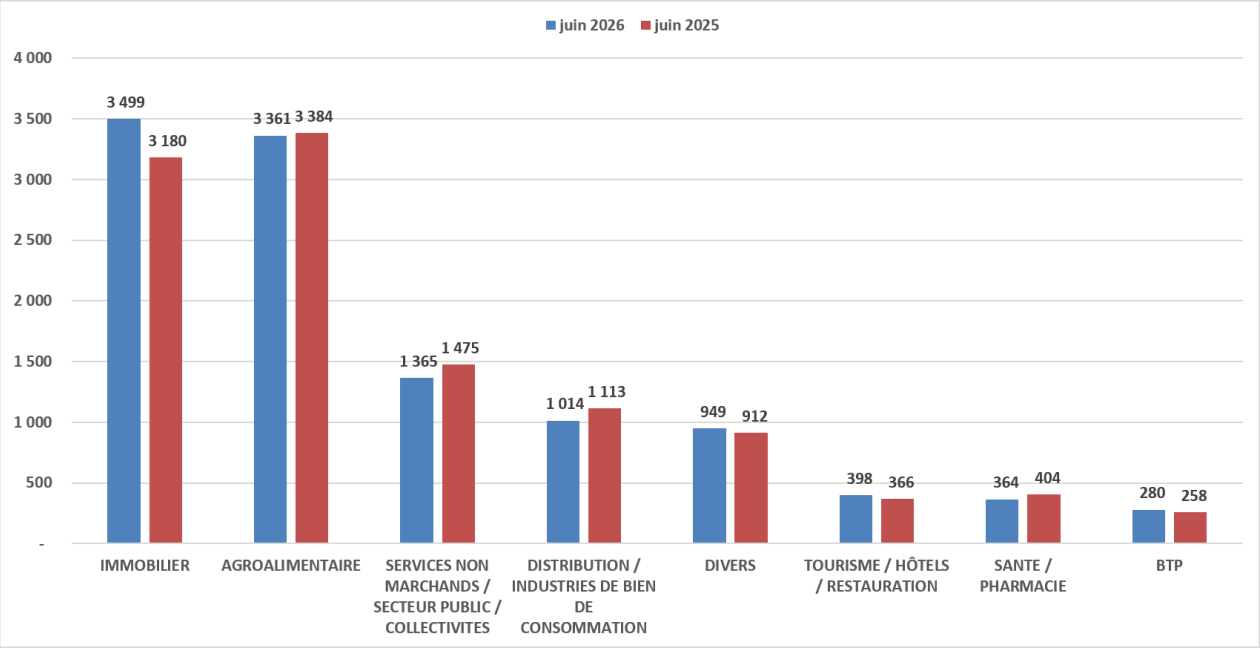

EAD : Exposition au moment du défaut (engagements de bilan et équivalent crédit des engagements hors bilan)
Périmètre : Banque de Détail (hors Particuliers) et Grandes Clientèles

Exposition des prêts et créances

Au 30 juin 2026, l'encours des prêts et créances dépréciés sur la clientèle (Stage 3) s'élève à 501,7 M€ contre 474,7 M€ au 31 décembre 2025 (cf. note 3 des états financiers consolidés).

II. Coût du risque

Le coût du risque de la Caisse régionale et de ses filiales s'établit à -26,0 M€. Le détail des mouvements impactant le coût du risque est présenté en note 4.8 des états financiers consolidés.

III. Application de la norme IFRS 9

1. Evaluation du risque de crédit

Dans le contexte des incertitudes économiques et géopolitiques, le Groupe continue de revoir régulièrement ses prévisions macro-économiques prospectives (*forward looking*) pour la détermination de l'estimation du risque de crédit.

Informations sur les scénarios macroéconomiques retenus pour juin 2026 :

Le Groupe a utilisé quatre scénarios pour le calcul des paramètres de provisionnement IFRS 9, avec des projections allant jusqu'à 2029. Ces scénarios ont été construits ou revus en avril 2026, après le déclenchement de la guerre dans le golfe Persique. Lancées le 28 février, les attaques conjointes, américaine et israélienne, contre l'Iran, suivies des représailles iraniennes, ont entraîné la fermeture effective du détroit d'Ormuz (32% du négoce de pétrole brut, 16% du négoce de produits pétroliers, 20% du négoce de GNL) et l'arrêt de la production de gaz naturel liquéfié au Qatar (deuxième producteur mondial de GNL après les États-Unis).

Les quatre scénarios reposent sur des hypothèses différenciées quant à l'évolution du conflit dans le golfe Persique dont la durée et l'issue ont des implications substantielles en termes de coût et de disponibilité de l'énergie, d'inflation (courante et anticipée), de croissance, de politique monétaire et de taux d'intérêt.

Des pondérations sont affectées à chacun de ces scénarios. Une pondération supérieure à 50% est attribuée au scénario central, traduisant la robustesse de celui-ci, mais des risques et incertitudes toujours importants conduisent à allouer une pondération relativement élevée aux scénarios adverses.

Premier scénario : scénario « central » (pondéré à 60 %)

Le scénario exclut une « normalisation » rapide du conflit dans le golfe Persique au profit d'une réouverture progressive et incomplète du détroit d'Ormuz, à laquelle s'ajoutent des destructions d'infrastructures pétrolières et gazières. Bien qu'ils baissent, les prix du pétrole et du gaz restent élevés et le trafic maritime n'est pas parfaitement fluide. Sur la base de ce scénario prudent, les perspectives de croissance sont dégradées, en particulier celles des importateurs nets de pétrole et de gaz, notamment l'Europe, et celles des pays fortement dépendants du Golfe pour leur approvisionnement (tels que Japon, Inde, Corée du Sud, Philippines).

Ainsi, aux **Etats-Unis**, les performances économiques devraient rester correctes même si l'inflation énergétique s'ajoute à l'inflation déjà alimentée par les droits de douane. L'inflation totale s'établirait en moyenne à 3,1% en 2026 et 2,5% en 2027 (après 2,7% en 2025) alors que la croissance atteindrait 2,2% en 2026 (après 2,1% en 2025), contre 2,5% prévus précédemment.

Dans la **zone euro**, contrairement à 2022, le risque lié à l'énergie ne se pose pas tant en termes de pénurie que de vulnérabilité élevée aux prix mondiaux. La zone ne s'inscrit plus sur le chemin désinflationniste tranquille d'avant la guerre au Moyen-Orient et, subissant des prix plus élevés/volatils sur les marchés mondiaux de l'énergie, sa compétitivité se dégrade (tant sur les marchés d'exportation que sur le marché intérieur) et la contrainte extérieure se manifeste. Au choc sur les prix de l'énergie et à l'inflation (dont on suppose les effets de second tour très limités) s'ajoutent le durcissement des conditions monétaires/financières et une incertitude croissante, soit une combinaison défavorable au scénario pré-guerre d'accélération de l'investissement. Toutefois, la situation économique et financière solide des acteurs privés, couplée à une orientation globalement neutre et localement expansionniste de la politique budgétaire (notamment en Allemagne), devrait assurer une croissance de 0,8% en 2026 et de 1,1% en 2027.

La persistance de l'inflation et la récession sont reléguées dans le scénario « adverse modéré ».

Deuxième scénario : scénario « adverse modéré » (pondéré à 25 %)

Ce scénario suppose **une intensification et un allongement du conflit dans le golfe Persique**. A la différence du scénario central où les déséquilibres se résolvent par la hausse des prix, dans ce scénario de stress, on suppose des perturbations des chaînes d'approvisionnement (allongement des délais de livraison, pénuries) ainsi qu'un choc plus violent sur les prix de l'énergie.

Dans un environnement international anxiogène, on suppose également une montée de l'aversion au risque qui, alors que les valorisations des marchés actions sont très élevées, se matérialise brutalement sous la forme d'une chute des marchés financiers : les agents économiques font preuve d'attentisme et de préférence pour l'épargne (baisse de la consommation, amplifiée par un sursaut temporaire des coûts de production et de l'inflation, recul de l'investissement et préférence pour les actifs très sûrs), les marchés actions baissent et un écartement des spreads souverains et corporate est constaté.

Face au choc d'inflation et en dépit du choc de croissance annoncé, la BCE ressert sa politique monétaire en 2026 (comme dans le scénario central). Elle entame ensuite son assouplissement monétaire en 2027 mais ne recourt pas à des outils quantitatifs pour, d'une part, contrer la récession et, d'autre part, apaiser la défiance à l'égard des actifs européens (dont les obligations souveraines). Les taux d'intérêt sans risque se replient mais s'accompagnent de tensions fortes sur les souverains les plus fragiles. Compte tenu de l'état des finances publiques (en particulier en France et en Italie), la réponse budgétaire nationale est limitée et l'UE ne mobilise pas de moyens budgétaires communs. Enfin, en raison d'un assouplissement monétaire de la Fed plus agressif, l'euro s'apprécie contre dollar.

Troisième scénario : scénario « favorable » (pondéré à 10 %)

Il s'agit d'un **scénario de « normalisation rapide »**. Ce scénario suppose donc une résolution très rapide de la guerre dans le golfe Persique, conduisant à une baisse des prix du pétrole et à un retour du trafic habituel dans le détroit d'Ormuz. Le prix moyen du baril de pétrole est ainsi inférieur de près de 10 dollars aux niveaux prévus dans le scénario central en 2026 et 2027, tout en demeurant supérieur à la moyenne de 2025.

En zone euro, après avoir atteint un pic un peu moins élevé en mai, l'inflation se replie rapidement pour atteindre 1,8% en fin d'année 2026 mais 2,2% en moyenne sur l'année entière. La BCE procède à une seule hausse de taux « préventive » (25 pb) pour éviter que les anticipations ne dérapent. Cela permet un retour au scénario central élaboré fin 2025, ajusté en avril 2026 avec les données économiques et financières connues alors (4ème trimestre 2025 et du 1er trimestre 2026).

Quatrième scénario : Scénario « adverse sévère » (pondéré à 5 %)

Elaboré en juin 2025, le scénario supposait une aggravation des tensions commerciales et géopolitiques et retenait l'hypothèse d'une nouvelle augmentation des tarifs douaniers initiée par le gouvernement américain. Compte tenu du jugement de l'International Court of Trade américaine, le gouvernement américain privilégiait une hausse substantielle des tarifs sectoriels (dont acier, aluminium, automobiles, produits pharmaceutiques, semi-conducteurs, puces). Il faisait également approuver par le Congrès un tarif universel. Le tarif douanier appliqué était de l'ordre de 20%.

Les principaux partenaires rétorquaient en contrôlant leurs exportations (rétention d'exportations stratégiques de la part de la Chine) ou en imposant à leur tour des droits de douane (Chine et UE). L'UE refusait de s'engager à importer davantage de GNL des Etats-Unis, refus auquel le gouvernement américain répliquait en imposant une limitation des volumes de GNL exportés. Nous supposions un doublement du prix du gaz au cours du 1er semestre 2026, le temps de négocier. Enfin, les tensions géopolitiques entraînaient un blocage partiel de certaines voies maritimes clés (Panama, détroit de Malacca, canal de Suez) occasionnant une augmentation des délais de livraison et des ruptures ponctuelles des chaînes d'approvisionnement.

Les chocs, liés aux tensions commerciales, à la résurgence de l'inflation, au resserrement monétaire et à la hausse des coûts de financement, entraînaient une crise de confiance, une remontée du taux d'épargne et une baisse de l'investissement. La croissance en était fortement affectée. Les taux souverains, pénalisés par les craintes sur certaines situations budgétaires, se tendaient fortement. Les marchés actions subissaient une baisse brutale.

Focus sur l'évolution des principales variables macroéconomiques dans les 4 scénarios :

En %	*Réf.*	*Scénario central*				*Adverse modéré*				*Favorable*				*Adverse sévère*			
	2025	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**
Zone euro																	
PIB réel - variation moyenne annuelle	1,5	0,8	1,1	1,2	1,2	0,2	(0,9)	1,5	2,2	1,2	1,3	1,3	1,3	(2,0)	(1,8)	1,5	X
Taux de chômage - moyenne annuelle	6,3	6,4	6,4	6,3	6,3	6,5	7,0	6,8	6,5	6,2	6,1	6,0	6,0	7,0	7,9	7,8	X
Inflation (IPCH) - moyenne annuelle	2,1	3,1	2,1	1,9	1,9	5,7	5,6	0,0	2,2	2,2	1,8	1,8	1,8	4,7	3,1	2,6	X
France																	
PIB réel - variation moyenne annuelle	0,9	0,9	0,9	1,2	1,2	0,3	(0,6)	1,4	2,0	1,3	1,2	1,1	1,1	(1,2)	(1,5)	1,8	X
Taux de chômage - moyenne annuelle	7,7	8,0	7,9	7,7	7,7	8,2	8,5	8,1	7,9	7,9	7,7	7,6	7,5	8,3	8,9	8,7	X
Inflation (IPC) - moyenne annuelle	0,9	2,1	1,5	1,5	1,5	4,3	4,8	0,1	1,5	1,0	1,1	1,4	1,8	3,1	2,1	2,0	X
Inflation sous-jacente - moyenne annuelle	1,2	1,8	2,1	1,7	1,7	5,5	7,5	0,3	1,8	1,5	1,5	1,8	2,2	4,5	3,2	3,0	X
OAT 10 ans - fin d'année	3,6	4,0	3,8	3,6	3,6	3,3	2,6	3,1	3,1	3,3	3,6	3,5	3,5	5,2	4,2	4,0	X

Concernant l'ensemble des scénarios

Pour tenir compte des particularités locales (liées à la géographie ou à certains métiers), certaines entités du Groupe complètent les scénarios macroéconomiques définis au niveau central par des hypothèses spécifiques (forward looking locaux).

S'agissant de la Caisse Régionale, à fin juin 2026, les provisions Stage 1 / Stage 2 d'une part (provisionnement des actifs clientèles sains) et les provisions Stage 3 d'autre part (provisionnement pour risques avérés) représentaient respectivement 48 % et 52 % des stocks de couverture.

À fin juin 2026, le coût du risque Stage 1/Stage 2 est constitué d'une reprise nette aux provisions IFRS 9 de 0.2 M€ tandis que le coût du risque Stage 3 fait ressortir une dotation de 9.5 M€.

Analyse de sensibilité des scénarios macro-économiques dans le calcul des provisions IFRS 9 (ECL Stage 1 et 2) sur la base des paramètres centraux :

Sur le Périmètre Groupe Crédit Agricole :

Variation d'ECL d'un passage à 100 % du scénario (périmètre Groupe Crédit Agricole)			
Scénario central	Adverse modéré	Adverse sévère	Scénario favorable
- 8,6%	+ 7,9%	+ 25,1%	- 12,2%

Cette sensibilité sur les ECL définis selon les paramètres centraux peut faire l'objet d'ajustements au titre des forward looking locaux qui, le cas échéant, pourraient la réduire ou l'augmenter.

Critères retenus dans l'appréciation d'une disparition de dégradation significative du risque de crédit
Ils sont symétriques à ceux déterminant l'entrée dans le stage 2. Dans le cas où celle-ci a été déclenchée par une restructuration pour difficulté financière, la disparition de la dégradation significative implique l'application d'une période probatoire suivant les modalités décrites dans les annexes aux états financiers (cf. note 1.2 « Principes et méthodes comptables », chapitre « Instruments financiers » du Rapport financier annuel 2022) décrivant les conditions de sortie d'une situation de restructuration pour cause de difficultés financières.

2. Evolution des ECL

L'évolution de la structure des encours et des ECL sur l'exercice est détaillée dans la partie 3.1 des comptes consolidés au 30 juin 2026.

Les commentaires ci-dessous portent sur le périmètre des actifs financiers au coût amorti (prêts et créances sur la clientèle) qui représente 96% des corrections de valeurs pour pertes.

Structure des encours
Les expositions par Stage connaissent les évolutions suivantes par rapport au 31/12/2025 :

+ 0,63% sur le stage 1

- 4,43% sur le stage 2

En synthèse, les provisions IFRS 9 (crédits) s'élèvent à :

- 107,3 M€ au niveau du FLC contre 96,9 M€ au 31 décembre 2025
- 132,8 M€ au niveau du FLL contre 144,2 M€ au 31 décembre 2025

Soit un total de 240,1 M€ contre 241.1 M€ au 31 décembre 2025 (-0.42 %)

Les taux de couverture issus de ces provisions sont les suivants :

0,1% sur le Stage 1, versus 0,2% au 31/12/2025

5,6% sur le Stage 2, versus 5.2% au 31/12/2025

Les encours défaillants (Stage 3) ont crû de 5.7 %, une hausse enregistrée dans un environnement économique marqué par une augmentation significative des défaillances d'entreprises (+5.1 % sur le Nord et le Pas-de-calais en année glissante arrêtée au 30/04/2026 selon Fiben) et un semestre dominé par un contexte géopolitique adverse et ses impacts sur les prix de l'énergie.

2.3.2 Risques de marché

Les dispositifs de gestion et la méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marché sont précisés de manière détaillée au sein du rapport financier 2025 dans la partie 5.3.5.

Gestion du risque

L'organisation du dispositif de contrôle des risques de marché ainsi que les méthodologies de mesure des expositions n'ont pas subi d'évolution majeure au cours du premier semestre 2026. La Limite globale encadrant le risque de variation de prix selon le stress groupe a été successivement revue à la hausse passant :

- de 90M€ au premier semestre 2024 à 100M€ au second semestre 2024
- puis à 130M€ au premier semestre 2025
- enfin à 145M€ au second semestre 2025, niveau maintenu pour le premier semestre 2026

pour accompagner les programmes de renouvellement des réserves HQLA N1, et la hausse du calibrage de la poche Optimisation.

I. Stress scenarii

L'impact en stress scenario Groupe au 30 juin 2026 s'élève à 53,2 M€.

II. Exigence de fonds propres liés à la CVA (Credit Valuation Adjustment)

Le tableau ci-dessous restitue l'évolution du CVA entre le 31 décembre 2025 et le 30 juin 2026 :

en millions d'euros	30/06/2026	Minimum	Maximum	Moyenne	31/12/2025
CVA	0,7	0,7	18,7	12,4	17,7

III. Exigence de fonds propres liés à la prudent valuation

Le tableau ci-dessous restitue l'évolution des exigences de fonds propres liés à la prudent valuation entre le 31 décembre 2025 et le 30 juin 2026 :

en millions d'euros	30/06/2026	Minimum	Maximum	Moyenne	31/12/2025
Prudent valuation	41,3	35,9	41,3	39,1	35,9
dont au titre des activités de marché	0	0	0	0	0

2.3.3 Gestion du bilan

Le dispositif d'encadrement et de suivi de la gestion du bilan est décrit au sein du rapport financier 2025 dans la partie 5.3.6.

Il n'a pas connu d'évolution significative sur le premier semestre 2026.

I. Bilan de liquidité au 30 juin 2026

Afin de fournir une information, simple, pertinente et auditable de la situation de liquidité de la Caisse régionale, l'excédent de ressources stables du bilan *cash* est calculé mensuellement.

Le bilan *cash* est élaboré à partir des comptes en normes françaises de la Caisse régionale et du FCT CA Habitat.

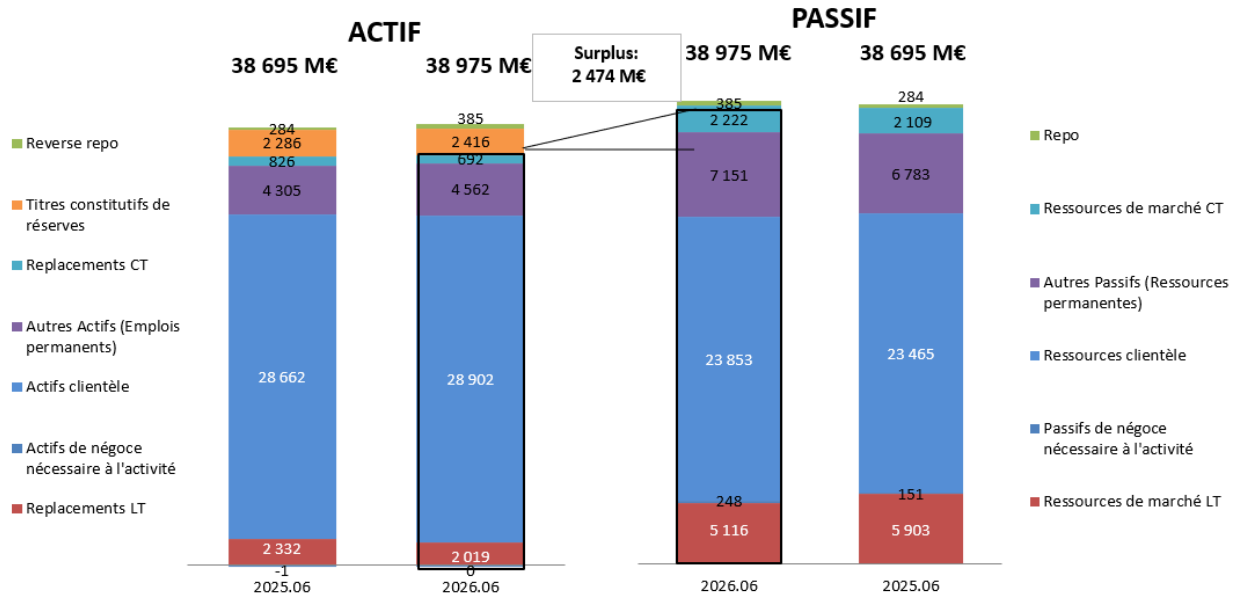

Le bilan cash bancaire de la Caisse régionale, à 39,0 milliards d'euros au 30 juin 2026, fait apparaître un excédent des ressources stables sur emplois stables de 2,5 milliards d'euros à fin juin 2026.

L'excédent de 2 474 millions d'euros appelé « position en ressources stables » permet à la Caisse régionale de couvrir le déficit LCR engendré par les actifs durables et les passifs stables (clientèle, immobilisations, ressources long terme et fonds propres).

II. Evolution des réserves de liquidité de la Caisse régionale

Les réserves de liquidité après décote atteignent 2 063 millions d'euros au 30 juin 2026, en baisse sur un an.

Dont :

- 665 millions d'euros de dépôts auprès des Banques centrales ;
- Un portefeuille de titres liquéfiables sur le marché d'un montant de 1 265 millions d'euros après décote.

La déclinaison des limites du système de gestion et d'encadrement de la liquidité du groupe Crédit Agricole au niveau de la Caisse régionale assure une adéquation au niveau local entre le risque de liquidité et sa couverture par les réserves.

III. Ratios réglementaires

Depuis le mois de mars 2014, les établissements de crédit de la zone euro ont l'obligation de transmettre à leurs superviseurs les *reportings* du *Liquidity Coverage Ratio* (LCR) définis par l'EBA (European Banking Authority). Le LCR a pour objectif de favoriser la résilience à court terme du profil de risque de liquidité des banques en veillant à ce qu'elles disposent d'un encours suffisant d'actifs liquides de haute qualité (HQLA, *High Quality Liquid Assets*) non grevés pouvant être convertis en liquidités, facilement et immédiatement, sur des marchés privés, dans l'hypothèse d'une crise de liquidité qui durerait 30 jours calendaires.

Les établissements de crédit sont assujettis à un seuil sur ce ratio, fixé à 100% à compter du 1er janvier 2018.

En M€ **Moyenne sur 12 mois au 30/06/2026**	**Caisse régionale Nord de France**
COUSSIN DE LIQUIDITE	2 142
TOTAL DES SORTIES NETTES DE TRESORERIE	1 783
RATIO DE COUVERTURE DES BESOINS DE LIQUIDITE	120,25%

Le ratio LCR moyen sur 12 mois de la Caisse régionale s'élève à 120,25% à fin juin 2026. Il est supérieur au seuil réglementaire.

Depuis le 28 juin 2021, les établissements de crédit de la zone euro ont l'obligation de transmettre à leurs superviseurs les *reportings* du *Net Stable Funding Ratio* (NSFR) définis par l'EBA (European Banking Authority). Le NSFR a pour objectif de garantir que l'établissement dispose de suffisamment de ressources dites « stables » (i.e. de maturité initiale supérieure à 1 an) pour financer ses actifs à moyen/long terme. A fin juin 2026, le ratio NSFR de la Caisse régionale est supérieur à 100% à 105,16 %, conformément à l'exigence réglementaire.

2.3.4 Risques opérationnels

Les dispositifs de gestion et de surveillance des risques opérationnels sont décrits au sein du rapport financier 2025 dans le chapitre 5.3.7.

La partie « 5.3.7. III. Exposition » du rapport financier annuel 2025, relative à la répartition par catégorie de risque bâloise des pertes opérationnelles et aux emplois pondérés, a fait l'objet d'une mise à jour présentée ci-dessous : **REPARTITION DES PERTES OPERATIONNELLES PAR CATEGORIE DE RISQUES BALOISE (du 1er juillet 2024 au 30 juin 2026)**

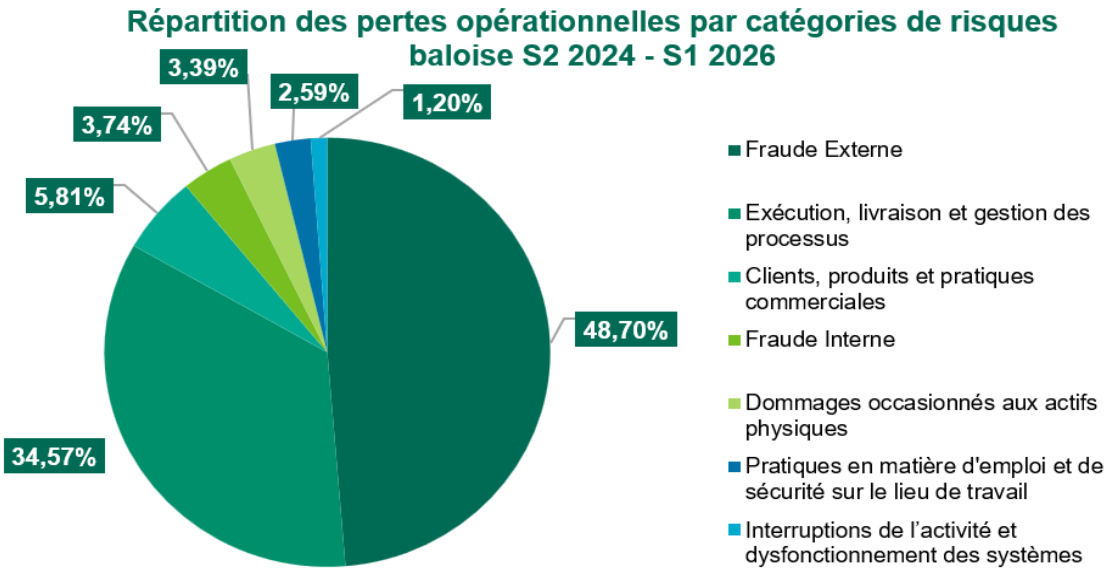

D'une manière générale, le profil d'exposition en termes de risques opérationnels détectés cette période (mi 2024 à mi 2026) reflète les principales activités de la Caisse régionale :

- Une exposition principalement portée sur la fraude externe 49%, majoritairement sur le domaine relatif aux moyens de paiement (deux tiers des risques opérationnels liés à la fraude) et pour près de 30% par le domaine informatique à la suite d'une fraude importante en 2025.

- Une exposition à hauteur de 35% sur la catégorie Exécution, livraison et gestion des processus. Les domaines crédit et risque sont majoritairement concernés sur cette catégorie (58% et 26%). Les risques se manifestent pour plus de 37% sous la forme d'une défaillance dans le suivi ou la gestion des garanties.

- Une exposition à la catégorie Clients de 6% principalement sur le domaine crédit également (deux tiers de l'exposition).

Des plans d'action locaux ou Groupe correctifs et préventifs sont mis en place en vue de réduire l'exposition du groupe Crédit Agricole au Risque Opérationnel. Un suivi périodique des plans d'action sur les incidents supérieurs à 5 millions d'euros a été mis en place depuis 2014 au sein du Comité Groupe risques opérationnels et depuis 2016 en Comité des Risques Groupe.

EMPLOIS PONDERES ET EXIGENCE DE FONDS PROPRES AU TITRE DU RISQUE OPÉRATIONNEL

Il est précisé que dans la cadre du CRR3 / Bâle III avancé (dit Bâle IV) il n'y a plus de ventilation des emplois pondérés par catégorie bâloise.

Approche en méthode SMA *(en millions d'euros)*	30 juin 2026	
	Exigence de fonds propres (EFP)	Emplois pondérés (RWA)
Caisse régionale Nord de France	91 429K€	1 142 862k€

2.3.5 Risques juridiques

Les principales procédures judiciaires et fiscales en cours au sein de la Caisse régionale sont décrites dans le rapport de gestion pour l'exercice 2026. Les dossiers ci-après évoqués sont ceux qui sont nés ou ont connu une évolution après le 09/04/2026, date du dépôt auprès de l'AMF du Rapport Financier Annuel. Sont aussi évoqués des dossiers en cours qui n'ont pas fait l'objet d'évolution depuis cette date.

Les risques juridiques en cours au 30 juin 2026 susceptibles d'avoir une influence négative sur le patrimoine de la Caisse régionale Nord de France ont fait l'objet de provisions qui correspondent à la meilleure estimation par la Direction générale sur la base des informations dont elle dispose. Elles sont mentionnées note 6.14 des états financiers consolidés.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de France prend acte avec satisfaction de l'arrêt rendu le 27 juin 2024 par la Cour d'appel d'Amiens dans le litige engagé par des porteurs de CCI en vue d'obtenir le rachat de leurs titres. Cette décision confirme le jugement du Tribunal judiciaire d'Amiens du 21 avril 2021 qui avait déjà rejeté toutes les demandes des porteurs. Aujourd'hui, cette décision fait l'objet d'un pourvoi en cassation.

2.3.6 Risques de non-conformité

La prévention et le contrôle des risques de non-conformité sont traités au sein du rapport financier annuel 2025 en partie 5.3.9 et ne présentent pas d'évolution significative sur le semestre.

Caisse régionale de Crédit Agricole mutuel Nord de France

COMPTES CONSOLIDES INTERMEDIAIRES RESUMES AU 30 JUIN 2026

(Ayant fait l'objet d'un examen limité)

Examinés par le Conseil d'administration de la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France en date du 24 juillet 2026.

SOMMAIRE

CADRE GENERAL 53

PRESENTATION JURIDIQUE DE L'ENTITE 53

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES 54

COMPTE DE RESULTAT 54

RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES 55

BILAN ACTIF 56

BILAN PASSIF 57

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES 58

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE 60

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES INTERMEDIAIRES RESUMES 63

1 PRINCIPES ET METHODES APPLICABLES DANS LE GROUPE, JUGEMENTS ET ESTIMATIONS UTILISEES 63

1.1 Normes applicables et comparabilité 63
1.2 Principes et méthodes comptables 66

2 PRINCIPALES OPERATIONS DE STRUCTURE ET EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE LA PERIODE 68

2.1 Principales opérations de structure 68
2.2 Information portant sur le périmètre de consolidation au 30 juin 2026 69
2.3 Autres événements significatifs de la période 70

3 RISQUE DE CREDIT 71

3.1 Variation des valeurs comptables et des corrections de valeur pour pertes sur la période 71
3.2 Expositions au risque souverain 78

4 NOTES RELATIVES AU RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES 80

4.1 Produits et charges d'intérêts 80
4.2 Produits et charges de commissions 81
4.3 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat 81
4.4 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres 83
4.5 Produits (charges) nets des autres activités 83
4.6 Charges générales d'exploitation 83
4.7 Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles 83
4.8 Coût du risque 84
4.9 Gains ou pertes nets sur autres actifs 84
4.10 Impôts 85
4.11 Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres 86

5 INFORMATIONS SECTORIELLES 87

6 NOTES RELATIVES AU BILAN 88

6.1 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat 88
6.2 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres 89
6.3 Actifs financiers au coût amorti 90
6.4 Passifs financiers au coût amorti 91

6.5 Instruments avec évènement éventuel 92
6.6 Immeubles de placement 93
6.7 Ecarts d'acquisition 93
6.8 Provisions 94
6.9 Capitaux propres 95
7 ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES 97
8 JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS ET INFORMATIONS DIVERSES 99
8.1 Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur 99
8.2 Variation du solde des instruments financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3 102
8.3 Juste valeur des titres de dettes comptabilisés au coût amorti 105
9 PARTIES LIEES 106
10 ÉVENEMENTS POSTERIEURS AU 30 JUIN 2026 108

Les comptes consolidés sont constitués du cadre général, des états financiers consolidés et des notes annexes aux états financiers

CADRE GENERAL

Présentation juridique de l'entité

La société tête de groupe est le Crédit Agricole Nord de France, société coopérative à capital variable, dont le siège social est à Lille - 10 avenue Foch, immatriculée au RCS de Lille sous le numéro 440 676 559.
Le groupe Crédit Agricole Nord de France est une composante du groupe Crédit Agricole.
Le Crédit Agricole Nord de France émet des certificats coopératifs d'investissement qui sont cotés sur l'Euronext Paris.
De par la loi bancaire, le Crédit Agricole Nord de France est un établissement de crédit avec les compétences bancaires et commerciales que cela entraîne. Il est soumis à la réglementation bancaire et est régi par le Code Monétaire et Financier et la loi bancaire du 24 janvier 1984 relative au contrôle et à l'activité des établissements de crédit.
Sont rattachées au Crédit Agricole Nord de France, 70 Caisses locales qui constituent des unités distinctes avec une vie juridique propre. Les états financiers consolidés, selon la méthode de l'entité consolidante, incluent les comptes de la Caisse régionale, les comptes des 70 Caisses locales et ceux de ses principales filiales (FCT Crédit Agricole Habitat, SA Nord Capital Investissement, SCI Euralliance, SCI Crystal, SCI Quartz, SA Foncière de l'Erable et SCI Foch Tenremonde).
Ces sociétés sont consolidées dans les comptes de la Caisse régionale selon la méthode d'intégration globale pour les entités sous contrôle exclusif et selon la méthode de la mise en équivalence pour les entités sous influence notable.

Groupe Crédit Agricole Nord de France

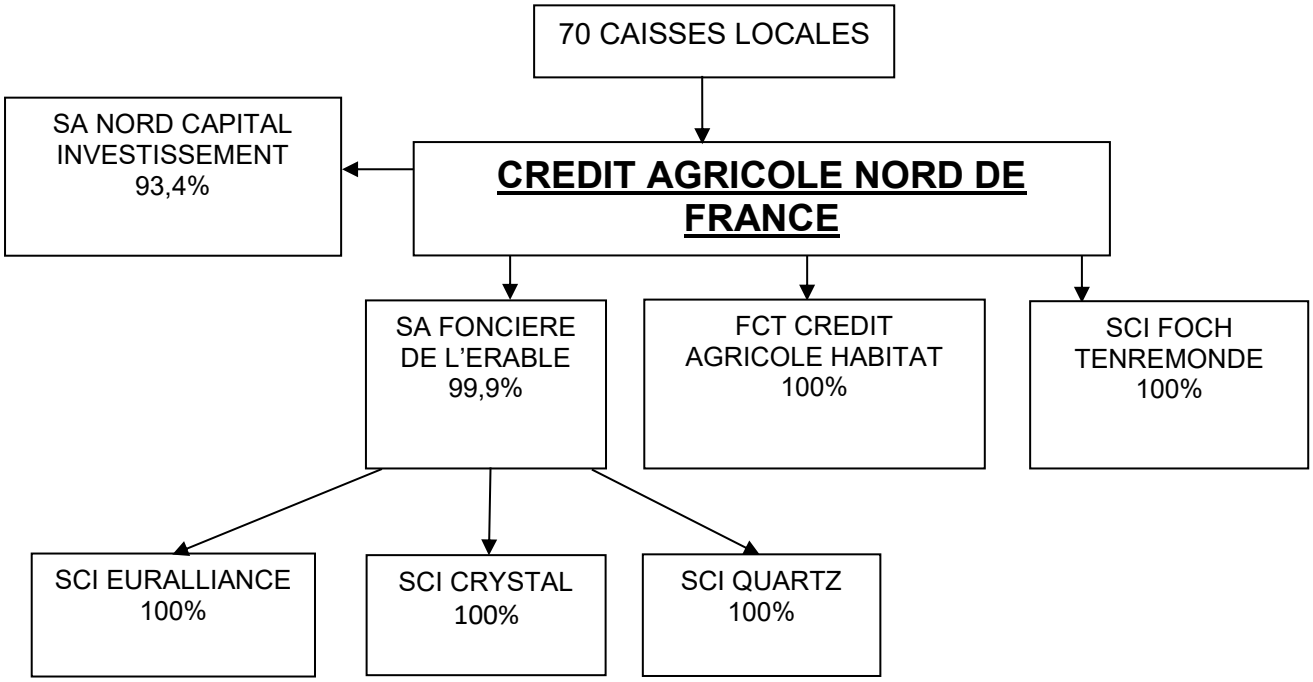

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

COMPTE DE RESULTAT

(en milliers d'euros)	*Notes*	**30/06/2026**	**30/06/2025**
Intérêts et produits assimilés	4.1	523 180	505 068
Intérêts et charges assimilées	4.1	- 372 123	- 407 647
Commissions (produits)	4.2	198 135	185 832
Commissions (charges)	4.2	- 24 040	- 21 257
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4.3	16 442	12 630
Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction		- 4 604	1 136
Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat		21 046	11 494
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	4.4	99 252	89 855
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables		-	-
Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)		99 252	89 855
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti		-	-
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financiers à la juste valeur par résultat		-	-
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres en actifs financiers à la juste valeur		-	-
Produit net des activités d'assurance		-	-
Produits des activités d'assurance		-	-
Charges afférentes aux activités d'assurance		-	-
Produits et charges afférents aux contrats de réassurance détenus		-	-
Produits financiers ou charges financières d'assurance		-	-
Produits financiers ou charges financières d'assurance afférents aux contrats de réassurance détenus		-	-
Coût du risque de crédit sur les placements financiers des activités d'assurance		-	-
Produits des autres activités	4.5	18 047	27 654
Charges des autres activités	4.5	- 5 795	- 4 398
PRODUIT NET BANCAIRE		**453 098**	**387 737**
Charges générales d'exploitation	4.6	- 214 125	- 216 239
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	4.7	- 9 324	- 11 974
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION		**229 649**	**159 524**
Coût du risque	4.8	- 25 999	- 28 418
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		**203 650**	**131 106**
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		-	-
Gains ou pertes nets sur autres actifs	4.9	24 986	- 46
Variations de valeur des écarts d'acquisition	6.7	-	-
RÉSULTAT AVANT IMPÔT		**228 636**	**131 060**
Impôts sur les bénéfices	4.10	- 33 410	- 10 270
Résultat net d'impôts des activités abandonnées		-	-
RÉSULTAT NET		**195 226**	**120 790**
Participations ne donnant pas le contrôle		868	271
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE		**194 358**	**120 519**

RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)	*Notes*	30/06/2026	30/06/2025
Résultat net		**195 226**	**120 790**
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	4.11	-	-
Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre (1)	4.11	-	-
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (1)	4.11	102 098	164 749
Produits financiers ou charges financières d'assurance ventilés en capitaux propres non recyclables	4.11	-	-
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	**4.11**	**102 098**	**164 749**
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	**4.11**	**-**	**-**
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	**4.11**	**- 3 249**	**- 5 140**
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	**4.11**	**-**	**-**
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées	**4.11**	**-**	**-**
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	**4.11**	**98 849**	**159 609**
Gains et pertes sur écarts de conversion	4.11	-	-
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	4.11	531	5 800
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	4.11	-	-
Produits financiers ou charges financières d'assurance ventilés en capitaux propres recyclables	4.11	-	-
Produits financiers ou charges financières de réassurance ventilés en capitaux propres	4.11	-	-
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	**4.11**	**531**	**5 800**
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	**4.11**	**-**	**-**
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	**4.11**	**- 137**	**- 1 500**
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	**4.11**	**-**	**-**
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées	**4.11**	**-**	**-**
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	**4.11**	**394**	**4 300**
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres	**4.11**	**99 243**	**163 909**
			-
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		**294 469**	**284 699**
Dont part du Groupe		293 601	284 428
Dont participations ne donnant pas le contrôle		868	271

(1) Montant du transfert en réserves d'éléments non recyclables	**4.11**	- 1 575	- 2

BILAN ACTIF

(en milliers d'euros)	*Notes*	**30/06/2026**	**31/12/2025**
Caisse, banques centrales		111 056	129 687
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	6.1	711 995	696 129
Actifs financiers détenus à des fins de transaction		82 173	84 410
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat		629 822	611 719
Instruments dérivés de couverture		243 201	256 407
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	3-6.2	4 159 262	4 039 101
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables		641 609	641 412
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables		3 517 653	3 397 689
Actifs financiers au coût amorti	3-6.3	33 475 689	33 458 025
Prêts et créances sur les établissements de crédit		4 094 883	4 054 520
Prêts et créances sur la clientèle		28 756 191	28 731 912
Titres de dettes		624 615	671 593
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		- 178 928	- 192 040
Actifs d'impôts courants et différés		92 706	72 073
Comptes de régularisation et actifs divers		490 531	422 283
Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées		-	-
Contrats d'assurance émis - Actif		-	-
Contrats de réassurance détenus - Actif		-	-
Participation dans les entreprises mises en équivalence		-	-
Immeubles de placement	6.6	234 174	210 029
Immobilisations corporelles		220 216	232 898
Immobilisations incorporelles		139	27 814
Ecarts d'acquisition	6.7	1 605	1 605
TOTAL DE L'ACTIF		**39 561 646**	**39 354 011**

BILAN PASSIF

(en milliers d'euros)	*Notes*	**30/06/2026**	**31/12/2025**
Banques centrales		-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	6.1	81 010	83 202
Passifs financiers détenus à des fins de transaction		81 010	83 202
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		-	-
Instruments dérivés de couverture		46 056	48 611
Passifs financiers au coût amorti	6.4	31 869 531	31 953 484
Dettes envers les établissements de crédit		18 618 182	18 912 775
Dettes envers la clientèle		13 105 229	12 921 204
Dettes représentées par un titre		146 120	119 505
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		-	-
Passifs d'impôts courants et différés		39 529	2 705
Comptes de régularisation et passifs divers		860 426	855 911
Dettes liées aux actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées		-	-
Contrats d'assurance émis - Passif		-	-
Contrats de réassurance détenus - Passif		-	-
Provisions	6.8	108 520	107 517
Dettes subordonnées		-	-
Total dettes		**33 005 072**	**33 051 430**

Capitaux propres	**6 556 574**	**6 302 581**
Capitaux propres part du Groupe	**6 538 839**	**6 285 064**
Capital et réserves liées	1 162 478	1 167 700
Réserves consolidées	3 786 193	3 638 697
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	1 395 810	1 296 567
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées	-	-
Résultat de la période	194 358	182 100
Participations ne donnant pas le contrôle	**17 735**	**17 517**
TOTAL DU PASSIF	**39 561 646**	**39 354 011**

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)	Part du Groupe										Participations ne donnant pas le contrôle					Capitaux propres consolidés
	Capital et réserves liées					Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			Résultat net	Capitaux propres	Capital réserves liées et résultat	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			Capitaux propres	
	Capital	Primes et réserves consolidées liées au capital (1)	Elimination des titres autodétenus	Autres instruments de capitaux propres	Total Capital et réserves consolidées	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		
Capitaux propres au 1er janvier 2025	**761 335**	**4 092 157**	**- 402**	**-**	**4 853 090**	**- 10 322**	**879 292**	**868 970**	**-**	**5 722 060**	**7 417**	**1 149**	**-**	**1 149**	**8 566**	**5 730 626**
Impacts nouvelles normes, décisions / interprétations IFRIC	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres au 1er janvier 2025 Retraité	**761 335**	**4 092 157**	**- 402**	**-**	**4 853 090**	**- 10 322**	**879 292**	**868 970**	**-**	**5 722 060**	**7 417**	**1 149**	**-**	**1 149**	**8 616**	**5 730 626**
Augmentation / Réduction de capital	6 375	-	-	-	6 375	-	-	-	-	6 375	-	-	-	-	-	6 375
Variation des titres autodétenus	-	-	- 1 648	-	- 1 648	-	-	-	-	- 1 648	-	-	-	-	-	- 1 648
Emissions / remboursements d'instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres du 1er semestre 2025	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes versés au 1er semestre 2025	-	- 37 121	-	-	- 37 121	-	-	-	-	- 37 121	- 470	-	-	-	- 470	- 37 591
Effet des acquisitions complémentaires / cessions partielles de titres de filiales sans perte de contrôle	-	- 1 216	-	-	- 1 216	-	-	-	-	- 1 216	-	-	-	-	-	- 1 216
Mouvements liés aux paiements en actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	6 375	- 38 337	- 1 648	-	- 33 610	-	-	-	-	- 33 610	- 470	-	-	-	- 470	- 34 080
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	2	-	-	2	4 300	159 609	163 909	-	163 911	-	-	-	-	-	163 911
Dont gains et pertes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables transférés en réserves	-	2	-	-	2	-	- 2	- 2	-	-	-	-	-	-	-	-
Dont gains et pertes sur variation du risque de crédit propre transférés en réserves	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat du 1er semestre 2025	-	-	-	-	-	-	-	-	120 519	120 519	271	-	-	-	271	120 790
Autres variations	-	51	-	-	51	-	-	-	-	51	-	-	-	-	-	51
Capitaux propres au 30 juin 2025	**767 710**	**4 053 873**	**- 2 050**	**-**	**4 819 533**	**- 6 022**	**1 038 901**	**1 032 879**	**120 519**	**5 972 931**	**7 218**	**1 149**	**-**	**1 149**	**8 367**	**5 981 298**
Augmentation / Réduction de capital	- 3 432	2 988	-	-	- 444	-	-	-	-	- 444	-	-	-	-	-	- 444
Variation des titres autodétenus	-	-	- 16 709	-	- 16 709	-	-	-	-	- 16 709	-	-	-	-	-	- 16 709
Emissions / remboursements d'instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres du 2nd semestre 2025	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes versés au 2nd semestre 2025	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	449	-	-	-	449	449
Effet des acquisitions complémentaires / cessions partielles de titres de filiales sans perte de contrôle	-	- 330	-	-	- 330	-	-	-	-	- 330	8 099	-	-	-	8 099	7 769
Mouvements liés aux paiements en actions	-	1 202	-	-	1 202	-	-	-	-	1 202	-	-	-	-	-	1 202
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	- 3 432	3 860	- 16 709	-	- 16 281	-	-	-	-	- 16 281	8 548	-	-	-	8 548	- 7 733
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	4 202	-	-	4 202	3 195	260 493	263 688	-	267 890	-	-	-	-	-	267 890
Dont gains et pertes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables transférés en réserves	-	4 202	-	-	4 202	-	- 4 202	- 4 202	-	-	-	-	-	-	-	-
Dont gains et pertes sur variation du risque de crédit propre transférés en réserves	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat du 2nd semestre 2025	-	-	-	-	-	-	-	-	61 581	61 581	602	-	-	-	602	62 183
Autres variations	-	- 1 057	-	-	- 1 057	-	-	-	-	- 1 057	-	-	-	-	-	- 1 057
Capitaux propres au 31 décembre 2025	**764 278**	**4 060 878**	**- 18 759**	**-**	**4 806 397**	**- 2 827**	**1 299 394**	**1 296 567**	**182 100**	**6 285 064**	**16 368**	**1 149**	**-**	**1 149**	**17 517**	**6 302 581**
Affectation du résultat 2025	-	182 100	-	-	182 100	-	-	-	- 182 100	-	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres au 1er janvier 2026	**764 278**	**4 242 978**	**- 18 759**	**-**	**4 988 497**	**- 2 827**	**1 299 394**	**1 296 567**	**-**	**6 285 064**	**16 368**	**1 149**	**-**	**1 149**	**17 517**	**6 302 581**
Impacts nouvelles normes, décisions / interprétations IFRIC	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres au 1er janvier 2026 Retraités	**764 278**	**4 242 978**	**- 18 759**	**-**	**4 988 497**	**- 2 827**	**1 299 394**	**1 296 567**	**-**	**6 285 064**	**16 368**	**1 149**	**-**	**1 149**	**17 517**	**6 302 581**
Augmentation / Réduction de capital	4 681	-	-	-	4 681	-	-	-	-	4 681	-	-	-	-	-	4 681
Variation des titres autodétenus	-	-	- 9 903	-	- 9 903	-	-	-	-	- 9 903	-	-	-	-	-	- 9 903
Emissions / remboursements d'instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres du 1er semestre 2026	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes versés au 1er semestre 2026	-	- 38 978	-	-	- 38 978	-	-	-	-	- 38 978	- 651	-	-	-	- 651	- 39 629
Effet des acquisitions complémentaires / cessions partielles de titres de filiales sans perte de contrôle	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mouvements liés aux paiements en actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	4 681	- 38 978	- 9 903	-	- 44 200	-	-	-	-	- 44 200	- 651	-	-	-	- 651	- 44 851
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	1 528	-	-	1 528	394	98 849	99 243	-	100 771	-	-	-	-	-	100 771
Dont gains et pertes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables transférés en réserves	-	1 528	-	-	1 528	-	-1 528	-1528	-	-	-	-	-	-	-	-
Dont gains et pertes sur variation du risque de crédit propre transférés en réserves	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat du 1er semestre 2026	-	-	-	-	-	-	-	-	194 358	194 358	868	-	-	-	868	195 226
Autres variations	-	2 846	-	-	2 846	-	-	-	-	2 846	1	-	-	-	1	2 847
CAPITAUX PROPRES AU 30 JUIN 2026	**768 959**	**4 208 374**	**- 28 662**	**-**	**4 948 671**	**- 2 433**	**1 398 243**	**1 395 810**	**194 358**	**6 538 839**	**16 586**	**1 149**	**-**	**1 149**	**17 735**	**6 556 574**

(1) Réserves consolidées avant élimination des titres d'autocontrôle

Les capitaux propres, part du Groupe, s'élèvent à 6,56 milliards d'euros au 30 juin 2026, contre 6,30 milliards au 31 décembre 2025. Leur évolution résulte principalement des mouvements opposés suivants :

- augmentation du capital des Caisses Locales (4,68 millions d'euros), résultat du groupe Crédit Agricole Nord de France (194,36 millions d'euros) et écarts de réévaluation (99,24 millions d'euros) liés essentiellement à l'évaluation des titres, instruments de capitaux propres
- distribution des dividendes de l'exercice 2025 (24,85 millions d'euros par la Caisse régionale Nord de France et 14,13 millions d'euros par les Caisses Locales).

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les **activités opérationnelles** sont représentatives des activités génératrices de produits du Crédit Agricole Nord de France.

Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les **activités d'investissement** représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles. Les titres de participation stratégiques inscrits dans les rubriques « Juste valeur par résultat » ou « Juste valeur par capitaux propres non recyclables » sont compris dans cette rubrique.

Les **activités de financement** résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

La notion de **trésorerie nette** comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

(en milliers d'euros)	**30/06/2026**	**30/06/2025**
Résultat avant impôt	**228 636**	**131 060**
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	9 324	11 974
Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	-	-
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions	29 378	32 158
Quote-part de résultat liée aux entreprises mises en équivalence	-	-
Résultat net des activités d'investissement	- 25 000	46
Résultat net des activités de financement	1 912	1 969
Autres mouvements	15 385	52 840
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et des autres ajustements	***30 999***	***98 987***
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	- 109 974	- 126 551
Flux liés aux opérations avec la clientèle	166 652	71 891
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	1 327	- 285 895
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	- 64 312	- 42 258
Dividendes reçus des entreprises mises en équivalence	-	-
Impôts versés	- 19 289	- 18 737
Variation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	***- 25 596***	***- 401 550***
Flux provenant des activités abandonnées	**-**	**-**
Total Flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle (A)	**234 039**	**- 171 503**
Flux liés aux participations (1)	33 143	- 22 557
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	- 6 017	21 357
Flux provenant des activités abandonnées	-	-
Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement (B)	**27 126**	**- 1 200**
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires (2)	- 46 535	- 30 627
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement (3)	23 487	- 38 067
Flux provenant des activités abandonnées	-	-
Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement (C)	**- 23 048**	**- 68 694**
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)	**-**	**-**
AUGMENTATION/(DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE (A + B + C + D)	**238 117**	**- 241 397**
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	**1 214 031**	**1 554 704**
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	129 687	140 909
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	1 084 344	1 413 795
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	**1 452 148**	**1 313 307**
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	111 056	132 081
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	1 341 092	1 181 226
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE	**238 117**	**- 241 397**

* Composé du solde net du poste « Caisse, banques centrales », hors intérêts courus (y compris trésorerie des entités reclassées en activités abandonnées)

** Composé du solde des postes « Comptes ordinaires débiteurs non douteux » et « Comptes et prêts au jour le jour non douteux » tels que détaillés en note 6.3 et des postes « Comptes ordinaires créditeurs » et « Comptes et emprunts au jour le jour » tels que détaillés en note 6.4 (hors intérêts courus)

(1) Flux liés aux participations : Cette ligne recense les effets nets sur la trésorerie des acquisitions et des cessions de titres de participation. Ces opérations externes sont décrites dans la note 2 "Principales opérations de structure et événements significatifs de la période". Au cours du premier semestre 2026, l'impact net des acquisitions sur la trésorerie du Crédit Agricole Nord de France s'élève à 33 143 milliers d'euros, portant notamment sur les opérations suivantes :

- la participation par le Crédit Agricole Nord de France aux augmentations de capital dans les sociétés :
  - Sacam Santé et Territoires pour 6 185 milliers d'euros,
  - CA Titres pour 1 589 milliers d'euros,
  - Capimo NDF pour 1 000 milliers d'euros,

- les nouvelles libérations partielles des augmentations de capital, réalisées en 2025, des sociétés :
  - SCI Bergaigne pour 4 500 milliers d'euros,
  - Sacam Avenir pour 3 649 milliers d'euros,

- la nouvelle libération partielle de la prise de participation, réalisée en 2024, dans la société Sacam Transition Energie pour 3 498 milliers d'euros,

(2) Le flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires comprend :

- le paiement :
  - des intérêts aux parts sociales aux sociétaires à hauteur de 14 128 milliers d'euros,
  - des dividendes CCI aux détenteurs de CCI pour un montant de 12 695 milliers d'euros,
  - des dividendes CCA à Crédit Agricole SA pour un montant de 1 716 milliers d'euros et à SACAM Mutualisation pour un montant de 10 439 milliers d'euros.

- la souscription nette de parts sociales pour un montant de 4 681 milliers d'euros dans les Caisses Locales.

(3) Autres flux nets de trésorerie provenant des flux liés aux opérations de financement : les émissions de dettes obligataires s'élèvent à 34 701 milliers d'euros et les remboursements à 8 267 milliers d'euros.

Ce poste recense également :
- les flux liés aux versements d'intérêts sur les dettes subordonnées et obligataires pour 1 640 milliers d'euros,
- le remboursement de la dette locative (norme IFRS16) pour 1 216 milliers d'euros.

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES INTERMEDIAIRES RESUMES

1 Principes et Méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisées

1.1 Normes applicables et comparabilité

Sauf mention contraire, tous les montants indiqués dans le présent rapport financier sont exprimés en euros et sont indiqués en milliers, sans décimale. Les arrondis au millier d'euros le plus proche peuvent, dans certains cas, conduire à des écarts non significatifs au niveau des totaux et des sous-totaux figurant dans les tableaux.

Les comptes consolidés intermédiaires résumés du Crédit Agricole Nord de France au 30 juin 2026 ont été préparés et sont présentés en conformité avec la norme IAS 34 relative à l'information financière intermédiaire.

Les normes et interprétations utilisées pour la préparation des comptes consolidés intermédiaires résumés sont identiques à celles utilisées par le Crédit Agricole Nord de France pour l'élaboration des comptes consolidés au 31 décembre 2025 établis, en application du règlement CE n°1606/2002, conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite « carve out »), en utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Le Groupe Crédit Agricole a fait le choix de présenter en conformité avec la norme IAS 34.8, les états financiers liés au résultat et au tableau de flux de trésorerie avec une période comparative limitée au semestre N-1 afin d'en simplifier la lecture.

Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 30 juin 2026 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2026.

Celles-ci portent sur :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de 1ère application : exercices ouverts à compter du	Effet significatif potentiel pour le Groupe
Amendements aux normes IFRS 9 et IFRS 7 sur le classement et l'évaluation des instruments financiers	**01/01/2026**	**Oui**
Améliorations annuelles des IFRS – volume 11	**01/01/2026**	**Non**
IFRS 9 - IFRS 7 Contrats d'électricité dépendante de la nature	**01/01/2026**	**Non**

Les amendements aux normes IFRS 9 et IFRS 7 sur le classement et l'évaluation des instruments financiers, adoptés le 27 mai 2025 et applicables aux exercices ouverts à compter

du 1er janvier 2026 viennent notamment clarifier le classement des actifs financiers assortis de caractéristiques conditionnelles, telles que des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance d'entreprise (ESG), dans le cadre du test SPPI (*Solely Payments of Principal and Interest*).

En particulier, l'IASB a précisé au travers de ces amendements le traitement d'instruments dont les flux de trésorerie varient selon un ou des évènements éventuels. Lorsque la nature de l'événement éventuel lui-même n'est pas directement liée à des changements dans les risques et coûts de base du prêt, l'actif financier présente des flux de trésorerie contractuels SPPI si, et seulement si, dans tous les scénarios contractuellement possibles, les flux de trésorerie contractuels ne seraient pas significativement différents des flux de trésorerie contractuels d'un instrument financier ayant des conditions contractuelles identiques, mais sans un tel évènement éventuel.

Les instruments présentant des flux de trésorerie variant selon des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance d'entreprise (dits « ESG ») sont considérés par l'IASB comme non directement liés, et sont donc sujets à ces amendements. L'IASB cite en exemple de ces instruments un prêt dont le taux d'intérêt est ajusté à chaque période de déclaration d'un nombre fixe de points de base si le débiteur atteint une réduction contractuellement spécifiée de ses émissions de carbone au cours de la période de déclaration précédente.

Le groupe Crédit Agricole octroyant ce type d'instruments, une nouvelle méthodologie a été établie dans le cadre du test SPPI. Ainsi, sous réserve des autres conditions du test SPPI, la notion de flux de trésorerie « non significativement différents » d'un instrument sans cibles ESG est considérée comme remplie si la variabilité des flux de trésorerie induite par les cibles ESG est inférieure ou égale à 10% du taux emprunteur. Tout instrument présentant une variabilité supérieure à 10% échouerait au test SPPI et serait comptabilisé à la juste valeur par résultat.

Cette partie des amendements étant rétrospective, le Groupe a examiné les instruments détenus en 2025 au regard de ces amendements. Aucun instrument existant au 31 décembre 2025 n'a été reclassé du fait de ces amendements.

En lien avec cette nouvelle méthodologie, une nouvelle note annexe (note 6.5 - Instruments avec évènement éventuel) est dédiée aux informations requises par ces amendements sur les actifs financiers évalués au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables, ainsi que sur les passifs financiers évalués au coût amorti, présentant ces cibles ESG.

Les autres modifications apportées par ces amendements n'ont pas eu d'impact significatif sur les comptes du Groupe.

Par ailleurs, il est rappelé que lorsque l'application anticipée de normes et interprétations adoptées par l'Union européenne est optionnelle sur une période, l'option n'est pas retenue par le Groupe, sauf mention spécifique.

Normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne au 30 juin 2026 non encore appliquées par le Groupe

- **IFRS 18 - Présentation et informations à fournir dans les états financiers**

La norme IFRS 18 « Présentation et informations à fournir dans les états financiers » publiée en avril 2024 remplacera la norme IAS 1 « Présentation des états financiers » et sera applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2027.
La norme IFRS 18 telle qu'adoptée par l'Union européenne le 13 février 2026 imposera une nouvelle structure du compte de résultat et des sous-totaux obligatoires avec un classement

des produits et charges dans 3 nouvelles catégories : « exploitation », « investissement » et « financement » dans l'état du compte de résultat.

Ces nouvelles catégories s'accompagnent de reclassement d'éléments du compte du résultat par rapport à IAS 1, qui dépendent de la notion « d'activité principale » au sens d'IFRS 18. Le groupe Crédit Agricole exerçant les deux activités principales spécifiques décrites par la norme IFRS 18, à savoir l'octroi de financement à des clients et l'investissement dans des actifs spécifiques, les reclassements induits au passage d'IFRS 18 seront notamment les suivants :

- Les gains et pertes liés aux cessions d'actifs corporels, incorporels et filiales devront désormais être présentés en catégorie « exploitation ». Ils sont actuellement présentés en dessous du résultat d'exploitation ;
- Les variations de valeur des écarts d'acquisition liées aux opérations de regroupements d'entreprises seront également à présenter en catégorie « exploitation » sous IFRS 18. Elles sont présentement incluses sous le résultat d'exploitation ;
- Les produits et charges provenant des passifs découlant de transactions n'impliquant pas uniquement la levée de fonds, notamment pour le groupe Crédit Agricole, les charges d'intérêts sur passifs locatifs IFRS 16 et les charges (produits) d'intérêts net(te)s sur passif (actif) net au titre des prestations définies IAS 19, seront à présenter en catégorie « financement ». Ils sont présentement inclus dans le résultat d'exploitation ;
- Les produits et charges relatifs à des actifs définis par IFRS 18 comme « générant des rendements individuellement et largement indépendants des autres ressources de l'entité » seront ventilés entre les catégories « exploitation » et « investissement » selon qu'ils sont ou non rattachés aux activités principales d'investissement du Groupe.

Par ailleurs, du fait de l'activité principale d'octroi de financement à des clients, l'ensemble des actifs générés par cette activité (exemple : prêts à la clientèle), et des passifs de refinancement du Groupe seront présentés au sein de la catégorie « exploitation », sans changement par rapport à IAS 1.

La norme IFRS 18 n'aura pas d'autres impacts significatifs sur les états financiers consolidés primaires du Groupe, en dehors d'un changement de présentation du tableau de flux de trésorerie, dont la catégorie « Flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle » sera déterminée en partant du résultat d'exploitation défini par IFRS 18.

La norme IFRS 18 imposera également de décrire dans les notes annexes les mesures de performance définies par la Direction et utilisées dans la communication publique hors des états financiers IFRS. Ces mesures de performance feront l'objet d'une nouvelle note annexe dédiée de réconciliation avec les sous-totaux définis par les IFRS les plus proches. Pour le groupe Crédit Agricole, ces mesures de performance incluent les actuels Produit net bancaire et Résultat brut d'exploitation, renommés respectivement « Produits nets » et « Produits nets après frais généraux » sous IFRS 18 en lien avec la contribution sur le format des états financiers des établissements bancaires selon la norme IFRS 18 de l'Autorité des Normes Comptables.

Elle inclut par ailleurs de nouvelles exigences en matière d'agrégation et de désagrégation des informations financières en fonction des rôles identifiés des états financiers principaux et des notes annexes.

Les travaux de préparation de mise en œuvre au sein du Groupe sont en cours.

Normes et interprétations non encore adoptées par l'Union Européenne au 30 juin 2026

Les normes et interprétations publiées par l'IASB au 30 juin 2026 mais non encore adoptées par l'Union européenne ne sont pas applicables par le Groupe. Elles n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de la date prévue par l'Union européenne et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 30 juin 2026.

Décisions IFRS IC pouvant affecter le Groupe

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication	Effet significatif potentiel pour le Groupe
IFRS 18 Classification d'un écart de change provenant d'un passif (ou actif) monétaire intragroupe	**22/04/2026**	**Non**
IFRS 16 Accords d'achat d'électricité dans un marché en « pool » (système centralisé)	**22/04/2026**	**Non**
IAS 1 Présentation fidèle et conformité aux normes IFRS	**22/04/2026**	**Non**
IFRS 18 Évaluation d'une SMBA pour les états financiers individuels d'une société mère	**22/04/2026**	**Non**
IFRS 18 Champ d'application de l'obligation de divulguer les charges par nature	**22/04/2026**	**Non**
IFRS 18 Classification des gains et pertes sur un instrument dérivé gérant une exposition au risque de change	**22/04/2026**	**Non**
IFRS 18* Présentation des taxes ou autres charges qui sont hors scope IAS 12		**Non**

*Cette décision n'a pas encore été approuvée par l'IASB

1.2 Principes et méthodes comptables

➢ Utilisation de jugements et estimations dans la préparation des états financiers

Etant donné leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des états financiers exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux ;
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change ;
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays ;
- les modifications de la réglementation ou de la législation ;

Cette liste n'est pas exhaustive.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :
- les instruments financiers évalués à la juste valeur (y compris les participations non consolidées) ;
- les passifs des contrats d'investissement sans éléments de participation discrétionnaire ;
- les régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs ;
- les dépréciations d'instruments de dette au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables ;
- les provisions ;
- les dépréciations des écarts d'acquisition ;
- les actifs d'impôts différés.

2 *Principales opérations de structure et événements significatifs de la période*

2.1 Principales opérations de structure

Conformément à IFRS 3, la juste valeur provisoire des actifs et passifs acquis peut être ajustée afin de refléter les informations nouvelles obtenues à propos des faits et des circonstances qui prévalaient à la date d'acquisition pendant la période d'évaluation qui ne doit pas excéder un an à compter de la date d'acquisition. Par conséquent les écarts d'acquisition présentés dans ce paragraphe peuvent faire l'objet d'ajustements ultérieurs dans ce délai.

- **FCT Crédit Agricole Habitat 2026**

Au 30/06/2026, une nouvelle entité (FCT Crédit Agricole Habitat 2026) a été consolidée au sein du groupe Crédit Agricole, née d'une opération de titrisation réalisée par les Caisses régionales et LCL, le 13 avril 2026. Cette transaction est pour partie un RMBS français auto-souscrit et pour le reste un RMBS français placé sur le marché.
Cette opération s'est traduite par une cession de prêts à l'habitat octroyés par 37 Caisses régionales et LCL au FCT Crédit Agricole Habitat 2026 pour un montant de 1,053 milliard d'euros dont 56 048 milliers pour le Crédit Agricole Nord de France.
Les Caisses régionales et LCL ont souscrit pour 52,7 millions d'euros de titres subordonnés et pour 500 millions d'euros de titres seniors (émission auto-souscrite uniquement).
Le Crédit Agricole Nord de France a souscrit pour 2,8 millions d'euros de titres subordonnés et pour 26,6 millions d'euros de titres seniors.
Pour l'émission placée sur le marché, les titres seniors adossés au portefeuille de créances habitat ont été placés auprès d'investisseurs (établissements de crédits (45%), gestionnaires d'actifs (38%) et agences supranationales (17 %)) pour un montant de 500 millions d'euros.

2.2 Information portant sur le périmètre de consolidation au 30 juin 2026

Les états financiers consolidés incluent les comptes du Crédit Agricole Nord de France et ceux de toutes les sociétés sur lesquelles, selon les dispositions des normes IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28, le Crédit Agricole Nord de France dispose d'un pouvoir de contrôle, d'un contrôle conjoint ou d'une influence notable, hormis ceux présentant un caractère non significatif par rapport à l'ensemble des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation.

Le périmètre de consolidation du Crédit Agricole Nord de France n'a pas fait l'objet de variation significative par rapport au périmètre de consolidation du 31 décembre 2025 à l'exception des éléments suivants :

Evolution du périmètre ayant conduit à une modification du périmètre ou de méthode de consolidation :

Périmètre de consolidation du groupe Crédit Agricole Nord de France	Modification de périmètre	Implantation	Type d'entité et nature du contrôle	Méthode de consolidation au 30 juin 2026	% de contrôle		% d'intérêt	
					30/06/2026	31/12/2025	30/06/2026	31/12/2025
Établissements bancaires et financiers								
Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France		France	Mère	Intégration globale	100	100	100	100
Caisses Locales (70)		France	Mère	Intégration globale	100	100	100	100
FCT Crédit Agricole Habitat		France	Filiale	Intégration globale	100	100	100	100
Société d'investissement								
SA Nord Capital Investissement		France	Filiale	Intégration globale	93,4	93,4	91,5	91,5
Pôle Immobilier								
SA Foncière de l'Erable		France	Filiale	Intégration globale	99,9	99,9	99,9	99,9
SCI Quartz Europe		France	Filiale	Intégration globale	100	100	99,9	99,9
SCI Euralliance Europe		France	Filiale	Intégration globale	100	100	99,9	99,9
SCI Crystal Europe		France	Filiale	Intégration globale	100	100	99,9	99,9
SCI Foch Tenremonde		France	Filiale	Intégration globale	100	100	100	100
SAS Square Habitat Nord de France	Sortie	France	Filiale	Non intégré	-	100	-	100

Autres événements significatifs de la période

- **Impacts liés à la situation au Moyen-Orient**

Le Crédit Agricole Nord de France n'a pas identifié d'expositions spécifiques et applique les scénarios centraux définis par le Groupe, tenant compte du contexte géopolitique, dans la phase centrale du provisionnement collectif (FLC).
De même, le Crédit Agricole Nord de France tient compte des secteurs placés, par le Groupe, sous surveillance et sous alerte, pour son dispositif de provisionnement local (FLL).

3 Risque de crédit

3.1 Variation des valeurs comptables et des corrections de valeur pour pertes sur la période

(Cf. chapitre « Facteurs et Gestion des risques – Gestion des risques – Risques de crédit »)

Le calcul du montant des pertes attendues sur le risque de crédit doit s'effectuer en prenant en considération les circonstances spécifiques de l'exercice 2026, marqué par une incertitude de l'environnement économique national et international. Dans ce contexte, le Groupe a notamment revu ses prévisions macro-économiques (forward looking) pour la détermination de l'estimation du risque de crédit et le Crédit Agricole Nord de France a procédé à une revue de son portefeuille de crédits, qui l'a conduite à la mise à jour du forward looking local sur un certain nombre de filières considérées à risques.

Variation des valeurs comptables et des corrections de valeur pour pertes sur la période

Les corrections de valeur pour pertes correspondent aux dépréciations sur actifs et aux provisions sur engagement hors bilan comptabilisées en résultat net (Coût du risque) au titre du risque de crédit.

Les tableaux suivants présentent un rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture des corrections de valeur pour perte comptabilisées en Coût du risque et des valeurs comptables associées, par catégorie comptable et type d'instruments.

Actifs financiers au coût amorti : Titres de dettes

(en milliers d'euros)	Actifs sains				Actifs dépréciés (Stage 3)		Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)						
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur nette comptable (a) + (b)
Au 31 décembre 2025	**671 975**	**- 382**	**-**	**-**	**-**	**-**	**671 975**	**- 382**	**671 593**
Transferts d'actifs en cours de vie d'un Stage à l'autre	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	-	-	-	-			-	-	
Retour de Stage 2 vers Stage 1	-	-	-	-			-	-	
Transferts vers Stage 3 (1)	-	-	-	-	-	-	-	-	
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	-	-	-	-	-	-	-	-	
Total après transferts	**671 975**	**- 382**	**-**	**-**	**-**	**-**	**671 975**	**- 382**	**671 593**
Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes	**- 46 288**	**68**	**-**	**-**	**-**	**-**	**- 46 288**	**68**	
Nouvelle production : achat, octroi, origination,… (2)	67 550	- 2	-	-			67 550	- 2	
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	- 113 838	69	-	-	-	-	- 113 838	69	
Passages à perte					-	-	-	-	
Modifications de flux sur restructurations pour cause des difficultés financières	-	-	-	-	-	-	-	-	
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		1		-		-		1	
Changements dans le modèle / méthodologie		-		-		-		-	
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-	
Total	**625 687**	**- 314**	**-**	**-**	**-**	**-**	**625 687**	**- 314**	**625 373**
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (3)	- 758		-		-		- 758		
Au 30 juin 2026	**624 929**	**- 314**	**-**	**-**	**-**	**-**	**624 929**	**- 314**	**624 615**
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-		-		-		-		

(1) Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des encours classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

(2) Les originations en Stage 2 concernent les encours originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

(3) Inclut les variations des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les variations relatives à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les variations relatives à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurées (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif)

Actifs financiers au coût amorti : Prêts et créances sur les établissements de crédit

(en milliers d'euros)	Actifs sains				Actifs dépréciés (Stage 3)		Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)						
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur nette comptable (a) + (b)
Au 31 décembre 2025	**442 916**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**442 916**	**-**	**442 916**
Transferts d'actifs en cours de vie d'un Stage à l'autre	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	-	-	-	-			-	-	
Retour de Stage 2 vers Stage 1	-	-	-	-			-	-	
Transferts vers Stage 3 (1)	-	-	-	-	-	-	-	-	
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	-	-	-	-	-	-	-	-	
Total après transferts	**442 916**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**442 916**	**-**	**442 916**
Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes	**474 297**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**474 297**	**-**	
Nouvelle production : achat, octroi, origination,… (2)	482 269	- 1	-	-			482 269	- 1	
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	- 7 457	1	-	-	-	-	- 7 457	1	
Passages à perte					-	-	-	-	
Modifications de flux sur restructurations pour cause des difficultés financières	-	-	-	-	-	-	-	-	
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		-		-		-		-	
Changements dans le modèle / méthodologie		-		-		-		-	
Variations de périmètre	- 515	-	-	-	-	-	- 515	-	
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-	
Total	**917 213**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**917 213**	**-**	**917 213**
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (3)	- 1		-		-		- 1		
Au 30 juin 2026	**917 212**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**917 212**	**-**	**917 212**
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-		-		-		-		

(1) Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des encours classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3

(2) Les originations en Stage 2 concernent les encours originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

(3) Inclut les variations des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les variations relatives à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les variations relatives à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurées (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif), les variations des créances rattachées

Actifs financiers au coût amorti : Prêts et créances sur la clientèle

(en milliers d'euros)	Actifs sains				Actifs dépréciés (Stage 3)		Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)						
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur nette comptable (a) + (b)
Au 31 décembre 2025	**25 241 022**	**- 41 188**	**3 467 881**	**- 180 094**	**474 732**	**- 230 441**	**29 183 635**	**- 451 723**	**28 731 912**
Transferts d'actifs en cours de vie d'un Stage à l'autre	**- 160 853**	**- 15 012**	**83 655**	**36 466**	**77 198**	**- 30 028**	**-**	**- 8 574**	
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	- 1 138 400	6 662	1 138 400	- 20 796			-	- 14 134	
Retour de Stage 2 vers Stage 1	990 641	- 22 162	- 990 641	44 287			-	22 125	
Transferts vers Stage 3 (1)	- 19 280	525	- 77 082	14 108	96 362	- 34 095	-	- 19 462	
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	6 186	- 37	12 978	- 1 133	- 19 164	4 067	-	2 897	
Total après transferts	**25 080 169**	**- 56 200**	**3 551 536**	**- 143 628**	**551 930**	**- 260 469**	**29 183 635**	**- 460 297**	**28 723 338**
Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes	**318 261**	**20 362**	**- 234 598**	**- 41 635**	**- 64 812**	**20 494**	**18 851**	**- 779**	
Nouvelle production : achat, octroi, origination,… (2)	2 479 515	- 6 306	202 818	- 20 632			2 682 333	- 26 938	
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	- 2 155 831	5 629	- 437 361	15 291	- 51 057	28 847	- 2 644 249	49 767	
Passages à perte					- 13 755	12 253	- 13 755	12 253	
Modifications de flux sur restructurations pour cause des difficultés financières	- 175	-	- 55	-	-	413	- 230	413	
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		21 039		- 36 294		- 22 888		- 38 143	
Changements dans le modèle / méthodologie		-		-		-		-	
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	
Autres	- 5 248	-	-	-	-	1 869	- 5 248	1 869	
Total	**25 398 430**	**- 35 838**	**3 316 938**	**- 185 263**	**487 118**	**- 239 975**	**29 202 486**	**- 461 076**	**28 741 410**
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (3)	2 966		- 2 814		14 629		14 781		
Au 30 juin 2026	**25 401 396**	**- 35 838**	**3 314 124**	**- 185 263**	**501 747**	**- 239 975**	**29 217 267**	**- 461 076**	**28 756 191**
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-		-		-		-		

(1) Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des encours classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

(2) Les originations en Stage 2 concernent les encours originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

(3) Inclut les variations des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les variations relatives à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les variations relatives à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurées (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif), les variations des créances rattachées

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables : Titres de dettes

(en milliers d'euros)	Actifs sains				Actifs dépréciés (Stage 3)		Total	
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)					
	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes
Au 31 décembre 2025	**641 412**	**- 330**	**-**	**-**	**-**	**-**	**641 412**	**- 330**
Transferts d'actifs en cours de vie d'un Stage à l'autre	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	-	-	-	-			-	-
Retour de Stage 2 vers Stage 1	-	-	-	-			-	-
Transferts vers Stage 3 (1)	-	-	-	-	-	-	-	-
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	-	-	-	-	-	-	-	-
Total après transferts	**641 412**	**- 330**	**-**	**-**	**-**	**-**	**641 412**	**- 330**
Variations des valeurs comptables et des corrections de valeur pour pertes	**197**	**79**	**-**	**-**	**-**	**-**	**197**	**79**
Réévaluation de juste valeur sur la période	- 234		-		-		- 234	
Nouvelle production : achat, octroi, origination,… (2)	31 511	- 1	-	-			31 511	- 1
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	- 31 080	79	-	-	-	-	- 31 080	79
Passages à perte					-	-	-	-
Modifications de flux sur restructurations pour cause des difficultés financières	-	-	-	-	-	-	-	-
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		1		-		-		1
Changements dans le modèle / méthodologie		-		-		-		-
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	**641 609**	**- 251**	**-**	**-**	**-**	**-**	**641 609**	**- 251**
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (3)	-		-		-		-	
Au 30 juin 2026	**641 609**	**- 251**	**-**	**-**	**-**	**-**	**641 609**	**- 251**
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-		-		-		-	

(1) Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des encours classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

(2) Les originations en Stage 2 concernent les encours originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

(3) Inclut les impacts relatifs à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes)

Engagements de financement

(en milliers d'euros)	Engagements sains				Engagements provisionnés (Stage 3)		Total		
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)						
	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Montant net de l'engagement (a) + (b)
Au 31 décembre 2025	**1 682 510**	**- 3 454**	**392 821**	**- 10 674**	**5 457**	**- 3 982**	**2 080 788**	**- 18 110**	**2 062 678**
Transferts d'engagements en cours de vie d'un Stage à l'autre	**105 820**	**- 2 035**	**- 110 439**	**2 436**	**4 619**	**- 365**	**-**	**36**	
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	- 56 344	230	56 344	- 715			-	- 485	
Retour de Stage 2 vers Stage 1	162 933	- 2 265	- 162 933	2 893			-	628	
Transferts vers Stage 3 (1)	- 829	1	- 3 909	261	4 738	- 397	-	- 135	
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	60	- 1	59	- 3	- 119	32	-	28	
Total après transferts	**1 788 330**	**- 5 489**	**282 382**	**- 8 238**	**10 076**	**- 4 347**	**2 080 788**	**- 18 074**	**2 062 714**
Variations des montants de l'engagement et des corrections de valeur pour pertes	**362 193**	**1 508**	**4 504**	**- 1 523**	**4 622**	**- 3 499**	**371 319**	**- 3 514**	
Nouveaux engagements donnés (2)	1 019 929	- 1 818	44 979	- 2 790			1 064 908	- 4 608	
Extinction des engagements	- 657 735	1 164	- 40 476	3 119	- 1 536	562	- 699 747	4 845	
Passages à perte					- 4	-	- 4	-	
Modifications de flux sur restructurations pour cause des difficultés financières	-	-	-	-	-	-	-	-	
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		2 162		- 1 852		- 4 061		- 3 751	
Changements dans le modèle / méthodologie		-		-		-		-	
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	
Autres	- 1	-	1	-	6 162	-	6 162	-	
Au 30 juin 2026	**2 150 523**	**- 3 981**	**286 886**	**- 9 761**	**14 698**	**- 7 846**	**2 452 107**	**- 21 588**	**2 430 519**

(1) Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des engagements classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

(2) Les nouveaux engagements donnés en Stage 2 concernent les engagements originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

Engagements de garantie

(en milliers d'euros)	Engagements sains				Engagements provisionnés (Stage 3)		Total		
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)						
	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Montant net de l'engagement (a) + (b)
Au 31 décembre 2025	**951 517**	**- 1 384**	**59 167**	**- 3 548**	**10 860**	**- 10 412**	**1 021 544**	**- 15 344**	**1 006 200**
Transferts d'engagements en cours de vie d'un Stage à l'autre	**11 836**	**- 158**	**- 13 510**	**- 104**	**1 674**	**- 2**	**-**	**- 264**	
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	- 9 553	138	9 553	- 448			-	- 310	
Retour de Stage 2 vers Stage 1	22 065	- 297	- 22 065	343			-	46	
Transferts vers Stage 3 (1)	- 676	1	- 998	1	1 674	- 2	-	-	
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	-	-	-	-	-	-	-	-	
Total après transferts	**963 353**	**- 1 542**	**45 657**	**- 3 652**	**12 534**	**- 10 414**	**1 021 544**	**- 15 608**	**1 005 936**
Variations des montants de l'engagement et des corrections de valeur pour pertes	**- 47 194**	**614**	**- 127**	**- 152**	**917**	**- 1 798**	**- 46 404**	**- 1 336**	
Nouveaux engagements donnés (2)	49 250	- 103	2 597	- 275			51 847	- 378	
Extinction des engagements	- 96 444	332	- 2 724	426	- 1 026	943	- 100 194	1 701	
Passages à perte					-	-	-	-	
Modifications de flux sur restructurations pour cause des difficultés financières	-	-	-	-	-	-	-	-	
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		385		- 303		- 2 741		- 2 659	
Changements dans le modèle / méthodologie		-		-		-		-	
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	
Autres	-	-	-	-	1 943	-	1 943	-	
Au 30 juin 2026	**916 159**	**- 928**	**45 530**	**- 3 804**	**13 451**	**- 12 212**	**975 140**	**- 16 944**	**958 196**

(1) Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des engagements classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

(2) Les nouveaux engagements donnés en Stage 2 concernent les engagements originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

3.2 Expositions au risque souverain

Le périmètre des expositions souveraines recensées couvre les expositions à l'Etat, hors collectivités locales. Les créances fiscales sont exclues du recensement.

L'exposition aux dettes souveraines correspond à une exposition nette de dépréciation pour les actifs financiers non évalués à la juste valeur par résultat (valeur au bilan) présentée à la fois brute et nette de couverture.

Les expositions du Crédit Agricole Nord de France au risque souverain sont les suivantes :

Activité bancaire

30/06/2026	**Expositions nettes de dépréciations**						
	Actifs financiers à la juste valeur par résultat		Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Actifs financiers au coût amorti	Total activité banque brut de couvertures	Couvertures	Total activité banque net de couvertures
(en milliers d'euros)	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat					
Allemagne	-	-	-	-	-	-	-
Arabie Saoudite	-	-	-	-	-	-	-
Argentine	-	-	-	-	-	-	-
Belgique	-	-	-	-	-	-	-
Brésil	-	-	-	-	-	-	-
Chine	-	-	-	-	-	-	-
EAU (Emirats Arabes Unis)	-	-	-	-	-	-	-
Egypte	-	-	-	-	-	-	-
Espagne	-	-	-	10 047	10 047	183	10 230
Etats-Unis	-	-	-	-	-	-	-
France	-	-	-	25 432	25 432	-	25 432
Hong Kong	-	-	-	-	-	-	-
Israël	-	-	-	-	-	-	-
Italie	-	-	-	-	-	-	-
Koweit	-	-	-	-	-	-	-
Japon	-	-	-	-	-	-	-
Liban	-	-	-	-	-	-	-
Pologne	-	-	-	-	-	-	-
Qatar	-	-	-	-	-	-	-
Royaume-Uni	-	-	-	-	-	-	-
Russie	-	-	-	-	-	-	-
Taïwan	-	-	-	-	-	-	-
Turquie	-	-	-	-	-	-	-
Ukraine	-	-	-	-	-	-	-
Autres pays souverains	-	-	-	-	-	-	-
Total	**-**	**-**	**-**	**35 479**	**35 479**	**183**	**35 662**

31/12/2025	Expositions nettes de dépréciations						
	Actifs financiers à la juste valeur par résultat		Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Actifs financiers au coût amorti	Total activité banque brut de couvertures	Couvertures	Total activité banque net de couvertures
(en milliers d'euros)	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat					
Allemagne	-	-	-	-	-	-	-
Arabie Saoudite	-	-	-	-	-	-	-
Argentine	-	-	-	-	-	-	-
Belgique	-	-	-	-	-	-	-
Brésil	-	-	-	-	-	-	-
Chine	-	-	-	-	-	-	-
EAU (Emirats Arabes Unis)	-	-	-	-	-	-	-
Egypte	-	-	-	-	-	-	-
Espagne	-	-	-	-	-	-	-
Etats-Unis	-	-	-	-	-	-	-
France	-	-	-	25 370	25 370	-	25 370
Hong Kong	-	-	-	-	-	-	-
Israël	-	-	-	-	-	-	-
Italie	-	-	-	-	-	-	-
Koweit	-	-	-	-	-	-	-
Japon	-	-	-	-	-	-	-
Liban	-	-	-	-	-	-	-
Pologne	-	-	-	-	-	-	-
Qatar	-	-	-	-	-	-	-
Royaume-Uni	-	-	-	-	-	-	-
Russie	-	-	-	-	-	-	-
Taïwan	-	-	-	-	-	-	-
Turquie	-	-	-	-	-	-	-
Ukraine	-	-	-	-	-	-	-
Autres pays souverains	-	-	-	-	-	-	-
Total	**-**	**-**	**-**	**25 370**	**25 370**	**-**	**25 370**

4 Notes relatives au résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

4.1 Produits et charges d'intérêts

(en milliers d'euros)	**30/06/2026**	**30/06/2025**
Sur les actifs financiers au coût amorti	440 566	424 354
Opérations avec les établissements de crédit	12 131	14 319
Opérations internes au Crédit Agricole	60 844	69 010
Opérations avec la clientèle	361 615	337 742
Opérations de location-financement	-	-
Titres de dettes	5 976	3 283
Sur les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	8 499	8 480
Opérations avec les établissements de crédit	-	-
Opérations avec la clientèle	-	-
Titres de dettes	8 499	8 480
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	74 115	72 234
Autres intérêts et produits assimilés	-	-
Produits d'intérêts (1) (2)	**523 180**	**505 068**
Sur les passifs financiers au coût amorti	- 300 311	- 355 267
Opérations avec les établissements de crédit	- 8 148	- 7 149
Opérations internes au Crédit Agricole	- 213 674	- 260 952
Opérations avec la clientèle	- 76 834	- 85 541
Opérations de location-financement	-	-
Dettes représentées par un titre	- 1 655	- 1 625
Dettes subordonnées	-	-
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	- 71 721	- 52 225
Autres intérêts et charges assimilées	- 91	- 155
Charges d'intérêts	**- 372 123**	**- 407 647**

(1) dont 3 049 milliers d'euros sur créances dépréciées (Stage 3) au 2026 contre 2 707 milliers d'euros au 30 juin 2025

(2) dont 7 665 milliers d'euros correspondant à des bonifications reçues de l'Etat au 30 juin 2026 contre 6 440 milliers d'euros au 30 juin 2025

Les montants d'intérêts négatifs enregistrés en produits d'intérêts et charges d'intérêts sont respectivement de 1 949 milliers d'euros et 5 286 milliers d'euros au 30 juin 2026 contre 1 950 milliers d'euros et 4 305 milliers d'euros au 30 juin 2025.

4.2 Produits et charges de commissions

(en milliers d'euros)	30/06/2026			30/06/2025		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	562	- 196	366	495	- 210	285
Sur opérations internes au Crédit Agricole	3 207	- 4 797	- 1 590	3 689	- 5 334	- 1 645
Sur opérations avec la clientèle	8 369	- 370	7 999	8 209	- 410	7 799
Sur opérations sur titres	-	- 145	- 145	-	- 112	- 112
Sur opérations de change	152	- 3	149	198	- 4	194
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan	750	-	750	878	-	878
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers	180 859	- 18 529	162 330	168 716	- 15 187	153 529
Gestion d'OPC, fiducie et activités analogues	4 236	-	4 236	3 647	-	3 647
Total Produits et charges de commissions	**198 135**	**- 24 040**	**174 095**	**185 832**	**- 21 257**	**164 575**

Les produits de commissions des opérations sont portés majoritairement par les activités de banque de proximité.

4.3 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	**30/06/2026**	**30/06/2025**
Dividendes reçus	2 742	3 522
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif détenus à des fins de transaction	- 78	472
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	13 851	4 747
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	4 472	1 937
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur autres instruments de dettes à la juste valeur par résultat par nature	-	-
Gains ou pertes nets sur actifs représentatifs de contrats en unités de compte	-	-
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat sur option (1)	- 4 454	324
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	564	1 090
Résultat de la comptabilité de couverture	- 655	538
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	**16 442**	**12 630**

(1) Hors spread de crédit émetteur pour les passifs à la juste valeur par résultat sur option concernés (sauf exception permise par la norme pour éliminer ou réduire une non-concordance en compte de résultat).

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

(en milliers d'euros)	30/06/2026			30/06/2025		
	Profits	Pertes	Net	Profits	Pertes	Net
Couverture de juste valeur	**76 213**	**- 76 422**	**- 209**	**86 242**	**- 86 096**	**146**
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	36 302	- 37 714	- 1 412	37 256	- 46 828	- 9 572
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couverture)	39 911	- 38 708	1 203	48 986	- 39 268	9 718
Couverture de flux de trésorerie	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	-	-	-	-	-	-
Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	-	-	-	-	-	-
Couverture de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	**471 469**	**- 471 915**	**- 446**	**467 336**	**- 466 944**	**392**
Variations de juste valeur des éléments couverts	242 513	- 229 402	13 111	221 570	- 245 766	- 24 196
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	228 956	- 242 513	- 13 557	245 766	- 221 178	24 588
Couverture de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace	-	-	-	-	-	-
Total Résultat de la comptabilité de couverture	**547 682**	**- 548 337**	**- 655**	**553 578**	**- 553 040**	**538**

Pour rappel, les différentes typologies de couverture sont les suivantes :

Couverture de juste valeur

Les couvertures de juste valeur modifient le risque induit par les variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variable.

Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

Le Groupe applique, conformément à nos Principes et Méthodes Comptables pour la couverture de juste valeur d'un portefeuille d'éléments de taux d'intérêt, d'un portefeuille d'actifs ou de passifs financiers, la norme IAS 39 tel qu'adoptée par l'Union européenne (version carve-out). Les dispositions de la norme permettent notamment d'inclure les dépôts à vue faiblement ou non rémunérés dans cette relation de couverture.

Couverture de flux de trésorerie

Les couvertures de flux de trésorerie modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable.

Les couvertures de flux de trésorerie comprennent notamment les couvertures de prêts et de dépôts à taux variable.

Couverture d'un investissement net en devise

Les couvertures des investissements nets en devises modifient le risque inhérent aux fluctuations des taux de change liées aux participations dans les filiales en devise étrangères. Le Crédit Agricole Nord de France n'a pas constaté de déqualification significative au cours du 1er semestre 2026.

4.4 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres

(en milliers d'euros)	**30/06/2026**	**30/06/2025**
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	-	-
Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)	99 252	89 855
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	**99 252**	**89 855**

4.5 Produits (charges) nets des autres activités

(en milliers d'euros)	**30/06/2026**	**30/06/2025**
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation	-	-
Produits nets des immeubles de placement	3 975	4 575
Autres produits (charges) nets	8 277	18 681
Produits (charges) des autres activités	**12 252**	**23 256**

4.6 Charges générales d'exploitation

(en milliers d'euros)	**30/06/2026**	**30/06/2025**
Charges de personnel	- 139 909	- 139 459
Impôts, taxes et contributions réglementaires	- 7 662	- 6 205
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	- 66 554	- 70 575
Charges générales d'exploitation	**- 214 125**	**- 216 239**

4.7 Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

(en milliers d'euros)	**30/06/2026**	**30/06/2025**
Dotations aux amortissements	**- 9 338**	**- 11 974**
Immobilisations corporelles (1)	- 9 188	- 11 613
Immobilisations incorporelles	- 150	- 361
Dotations (reprises) aux dépréciations	**14**	**-**
Immobilisations corporelles (2)	14	-
Immobilisations incorporelles	-	-
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	**- 9 324**	**- 11 974**

(1) Dont 1 143 milliers d'euros comptabilisés au titre de l'amortissement du droit d'utilisation au 30 juin 2026 contre 2 028 milliers d'euros au 30 juin 2025.

(2) Dont 14 milliers d'euros comptabilisés au titre des dotations (reprises) aux dépréciations du droit d'utilisation au 30 juin 2026.

4.8 Coût du risque

(en milliers d'euros)	30/06/2026	30/06/2025
Dotations nettes de reprises des dépréciations sur actifs et provisions sur engagements hors bilan sains (Stage 1 et Stage 2) (A)	**914**	**- 3 888**
Stage 1 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir	**5 426**	**- 8 408**
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	79	- 32
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	5 418	- 9 286
Engagements par signature	- 71	910
Stage 2 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour la durée de vie	**- 4 512**	**4 520**
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-	-
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	- 5 169	- 2 154
Engagements par signature	657	6 674
Dotations nettes de reprises des dépréciations sur actifs et provisions sur engagements hors bilan dépréciés (Stage 3) (B)	**- 28 036**	**- 21 605**
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-	-
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	- 22 372	- 17 568
Engagements par signature	- 5 664	- 4 037
Autres actifs (C)	**77**	460
Risques et charges (D)	**2 337**	- 1 488
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions (E)=(A)+(B)+(C)+(D)	**- 24 708**	**- 26 521**
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables dépréciés	-	-
Gains ou pertes réalisés sur instruments de dettes comptabilisés au coût amorti dépréciés	-	-
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	- 1 502	- 3 489
Récupérations sur prêts et créances	441	1 813
comptabilisés au coût amorti	441	1 813
comptabilisés en capitaux propres recyclables	-	-
Décotes sur crédits restructurés	- 230	- 221
Pertes sur engagements par signature	-	-
Autres pertes	-	-
Autres produits	-	-
Coût du risque	**- 25 999**	**- 28 418**

4.9 Gains ou pertes nets sur autres actifs

(en milliers d'euros)	30/06/2026	30/06/2025
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	**- 182**	**- 46**
Plus-values de cession	243	175
Moins-values de cession	- 425	- 221
Résultat de cession sur participations consolidées	**25 168**	**-**
Plus-values de cession	25 168	-
Moins-values de cession	-	-
Produits (charges) nets sur opérations de regroupement d'entreprises	**-**	**-**
Gains ou pertes nets sur autres actifs	**24 986**	**- 46**

4.10 Impôts

(en milliers d'euros)	**30/06/2026**	**30/06/2025**
Charge d'impôt courant (1)	- 39 612	- 14 848
Produit d'impôt différé	6 202	4 578
Total Charge d'impôt	**- 33 410**	**- 10 270**

(1) Dont 9 261 milliers d'euros au titre de la contribution exceptionnelle instaurée par la loi de Finance 2026 (ce montant prend en compte les modalités de répartition au sein du Groupe conformément à la convention de régime de groupe fiscal).

Loi de finances 2026

Dans le cadre de la Loi de finances 2026, a été reconduite la contribution exceptionnelle sur les bénéfices des grandes entreprises instituée l'année passée (principe identique en dehors d'une évolution des seuils d'assujettissement). Elle s'applique, à des taux différents en fonction du chiffre d'affaires des entreprises à partir d'un seuil d'assujettissement de CA de 1,5 milliard d'euros.

Pour les redevables dont le chiffre d'affaires 2026 est compris entre 1,5 milliard et 3 milliards d'euros, le taux de la contribution exceptionnelle est fixé à 20,6 % ; pour ceux dont le CA 2025 ou 2026 est supérieur à 3 milliards d'euros, le taux de la contribution exceptionnelle est fixé à 41,2 %. Les redevables dont le chiffre d'affaires est inférieur à 1,5 milliard d'euros ne sont pas assujettis à cette contribution.

Cette contribution exceptionnelle dispose en outre d'une base de calcul spécifique assise sur la moyenne de l'impôt sur les sociétés dû (hors contribution sociale de 3,3%) au titre de l'exercice au cours duquel la contribution est due (2026) et au titre de l'exercice précédent (2025).

Compte tenu des normes IAS 12 et IAS 34, la quote-part de contribution exceptionnelle assise sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice 2025 doit être immédiatement comptabilisée en résultat en « Impôts sur les bénéfices ».

La contribution exceptionnelle, incluant les effets de la convention de régime de groupe fiscal, comptabilisée au 30 juin 2026 s'élève à 9 261 milliers d'euros dont 3 922 milliers d'euros au titre de l'exercice 2025.

4.11 Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

Est présenté ci-dessous le détail des produits et charges comptabilisés de la période.

(en milliers d'euros)	30/06/2026	30/06/2025
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables		
Gains et pertes sur écarts de conversion	**-**	**-**
Ecart de réévaluation de la période	-	-
Transferts en résultat	-	-
Autres variations	-	-
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	**531**	**5 800**
Ecart de réévaluation de la période	610	5 768
Transferts en résultat	-	-
Autres variations	- 79	32
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	**-**	**-**
Ecart de réévaluation de la période	-	-
Transferts en résultat	-	-
Autres variations	-	-
Produits financiers ou charges financières d'assurance ventilés en capitaux propres recyclables	-	-
Produits financiers ou charges financières de réassurance ventilés en capitaux propres	-	-
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	**-**	**-**
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	**- 137**	**- 1 500**
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	**-**	**-**
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées	**-**	**-**
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	**394**	**4 300**
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables		
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	-	-
Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre	**-**	**-**
Ecart de réévaluation de la période	-	-
Transferts en réserves	-	-
Autres variations	-	-
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	**102 098**	**164 749**
Ecart de réévaluation de la période	105 207	164 751
Transferts en réserves	- 1 575	- 2
Autres variations	- 1 534	-
Produits financiers ou charges financières d'assurance ventilés en capitaux propres non recyclables	-	-
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	-	-
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	- 3 249	- 5 140
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	**98 849**	**159 609**
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres	**99 243**	**163 909**
Dont part du Groupe	99 243	163 909
Dont participations ne donnant pas le contrôle	-	-

5 Informations sectorielles

Information par secteur opérationnel

En application d'IFRS 8, les informations présentées sont fondées sur le reporting interne utilisé par la Direction générale pour le pilotage du Crédit Agricole Nord de France, l'évaluation des performances et l'affectation des ressources aux secteurs opérationnels identifiés.
Les secteurs opérationnels présentés dans le reporting interne correspondant aux métiers du Crédit Agricole Nord de France et conformes à la nomenclature en usage au sein de Crédit Agricole S.A., sont les suivants :
- Le Crédit Agricole Nord de France relève du secteur " banque de proximité ".
Ce secteur représente la banque des particuliers, des agriculteurs, des professionnels, des entreprises et des collectivités locales, à fort ancrage local.
Le Crédit Agricole Nord de France commercialise toute la gamme de services bancaires et financiers : support d'épargne (monétaire, obligataire, titres), placement d'assurance vie, distribution de crédits, notamment à l'habitat et à la consommation, offre de moyens de paiements.
Le Crédit Agricole Nord de France distribue également une gamme très large de produits d'assurance IARD et de prévoyance, s'ajoutant à la gamme d'assurance vie.
Les transactions entre les secteurs opérationnels sont conclues à des conditions de marché.

	30/06/2026	**30/06/2025**
(en milliers d'euros)	Banque de proximité	Banque de proximité
Produit net bancaire total	**453 098**	**387 737**
Charges d'exploitation	-223 449	-228 213
Résultat brut d'exploitation	**229 649**	**159 524**
Coût du risque	-25 999	-28 418
Résultat d'exploitation	**203 650**	**131 106**
Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence		
Gains ou pertes nets sur autres actifs	24 986	-46
Variation de valeur des écarts d'acquisition		
Résultat avant impôt	**228 636**	**131 060**
Impôts sur les bénéfices	-33 410	-10 270
Résultat net d'impôt des activités abandonnées		
Résultat net de l'exercice	**195 226**	**120 790**
Intérêts minoritaires	**868**	**271**
Résultat Net part du groupe	**194 358**	**120 519**
Actifs Sectoriels	**39 561 646**	**38 793 477**
Passifs Sectoriels	**32 828 449**	**32 700 027**

6 Notes relatives au bilan

6.1 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	**30/06/2026**	**31/12/2025**
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	82 173	84 410
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	629 822	611 719
Instruments de capitaux propres	121 240	106 854
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI (1)	458 720	453 163
Autres instruments de dettes à la juste valeur par résultat par nature	-	-
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	49 862	51 702
Valeur au bilan	**711 995**	**696 129**
Dont Titres prêtés	-	-

(1) Dont 456 837 milliers d'euros d'OPCVM au 30 juin 2026 (contre 451 281 milliers d'euros au 31 décembre 2025)

Passifs financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	**30/06/2026**	**31/12/2025**
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	81 010	83 202
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-
Valeur au bilan	**81 010**	**83 202**

En application de la norme IFRS 9, le Crédit Agricole Nord de France calcule les variations de juste valeur imputables aux variations du risque de crédit propre en utilisant une méthodologie permettant de les isoler des variations de valeur attribuables à des variations des conditions de marché.

- *Base de calcul du risque de crédit propre*

La source prise en compte pour le calcul du risque de crédit propre peut varier d'un émetteur à l'autre. Au sein du Crédit Agricole Nord de France, il est matérialisé par la variation de son coût de refinancement sur le marché en fonction du type d'émission.

- *Calcul du résultat latent induit par le risque de crédit propre (enregistré en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres)*

L'approche privilégiée par le Crédit Agricole Nord de France est celle se basant sur la composante liquidité des émissions. En effet, l'ensemble des émissions est répliqué par un ensemble de prêts/emprunts vanille. Les variations de juste valeur imputables aux variations du risque de crédit propre de l'ensemble des émissions correspondent donc à celles des prêts-emprunts. Elles sont égales à la variation de juste valeur du portefeuille de prêts/emprunts générée par la variation du coût de refinancement.

- *Calcul du résultat réalisé induit par le risque de crédit propre (enregistré en réserves consolidées)*

Le choix du Crédit Agricole Nord de France est de transférer la variation de juste valeur imputable aux variations du risque de crédit propre lors du dénouement en réserves consolidées. Ainsi lorsqu'un remboursement anticipé total ou partiel intervient, un calcul basé sur les sensibilités est effectué. Il consiste à mesurer la variation de juste valeur imputable aux variations du risque de crédit propre d'une émission donnée comme étant la somme des

sensibilités au *spread* de crédit multipliée par la variation de ce *spread* entre la date d'émission et celle du remboursement.

6.2 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

(en milliers d'euros)	30/06/2026			31/12/2025		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	641 609	184	- 3 464	641 412	119	- 3 930
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	3 517 653	1 472 632	- 24 572	3 397 689	1 367 097	- 21 135
Total	**4 159 262**	**1 472 816**	**- 28 036**	**4 039 101**	**1 367 216**	**- 25 065**

Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables

(en milliers d'euros)	30/06/2026			31/12/2025		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	641 609	184	- 3 464	641 412	119	- 3 930
Total des titres de dettes	**641 609**	**184**	**- 3 464**	**641 412**	**119**	**- 3 930**
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	-	-	-	-	-	-
Total des prêts et créances	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Total Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	**641 609**	**184**	**- 3 464**	**641 412**	**119**	**- 3 930**
Impôts sur les bénéfices		- 48	895		- 31	1 015
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables (nets d'impôts)		**136**	**- 2 569**		**88**	**- 2 915**

Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables

Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de capitaux propres non recyclables

(en milliers d'euros)	30/06/2026			31/12/2025		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Actions et autres titres à revenu variable	30 392	2 576	- 443	30 330	2 619	- 443
Titres de participation non consolidés	3 487 261	1 470 056	- 24 129	3 367 359	1 364 478	- 20 692
Total Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	**3 517 653**	**1 472 632**	**- 24 572**	**3 397 689**	**1 367 097**	**- 21 135**
Impôts sur les bénéfices		- 45 089	114		- 41 840	114

Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (nets d'impôt)		**1 427 543**	**- 24 458**		**1 325 257**	**- 21 021**

Instruments de capitaux propres ayant été décomptabilisés au cours de la période

(en milliers d'euros)	30/06/2026			31/12/2025		
	Juste Valeur à la date de décomptabilisation	Gains cumulés réalisés (1)	Pertes cumulées réalisées (1)	Juste Valeur à la date de décomptabilisation	Gains cumulés réalisés (1)	Pertes cumulées réalisées (1)
Actions et autres titres à revenu variable	-	-	-	5	-	-
Titres de participation non consolidés	8 324	1 575	-	9 349	4 480	- 276
Total Placements dans des instruments de capitaux propres	**8 324**	**1 575**	**-**	**9 354**	**4 480**	**- 276**
Impôts sur les bénéfices		-	-		-	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (nets d'impôt)		**1 575**	**-**		**4 480**	**- 276**

(1) Les profits et pertes réalisés sont transférés en réserves consolidées au moment de la décomptabilisation de l'instrument concerné.

Au cours de la période, la société Square Habitat Nord de France a cédé ses titres NDFI Patrimoine au Crédit Agricole Nord de France. Cette cession résulte de la décision de Square Habitat Nord de France de recentrer son activité sur l'exploitation des agences immobilières.

6.3 Actifs financiers au coût amorti

(en milliers d'euros)	30/06/2026	31/12/2025
Prêts et créances sur les établissements de crédit	4 094 883	4 054 520
Prêts et créances sur la clientèle	28 756 191	28 731 912
Titres de dettes	624 615	671 593
Valeur au bilan	**33 475 689**	**33 458 025**

Prêts et créances sur les établissements de crédit

(en milliers d'euros)	30/06/2026	31/12/2025
Etablissements de crédit		
Comptes et prêts	526 538	49 265
dont comptes ordinaires débiteurs non douteux	504 428	49 245
dont comptes et prêts au jour le jour non douteux	-	-
Valeurs reçues en pension	-	-
Titres reçus en pension livrée	388 189	391 661
Prêts subordonnés	2 485	1 990
Autres prêts et créances	-	-
Valeur brute	**917 212**	**442 916**
Dépréciations	-	-
Valeur nette des prêts et créances auprès des établissements de crédit	**917 212**	**442 916**
Opérations internes au Crédit Agricole		

Comptes ordinaires	844 788	1 063 079
Titres reçus en pension livrée	-	-
Comptes et avances à terme	2 332 883	2 548 525
Prêts subordonnés	-	-
Total Prêts et créances internes au Crédit Agricole	**3 177 671**	**3 611 604**
Valeur au bilan	**4 094 883**	**4 054 520**

Prêts et créances sur la clientèle

(en milliers d'euros)	**30/06/2026**	**31/12/2025**
Opérations avec la clientèle		
Créances commerciales	4 055	1 906
Autres concours à la clientèle	28 991 745	29 009 118
Valeurs reçues en pension	-	-
Titres reçus en pension livrée	-	-
Prêts subordonnés	1 510	1 063
Créances nées d'opérations d'assurance directe	-	-
Créances nées d'opérations de réassurance	-	-
Avances en comptes courants d'associés	62 928	28 766
Comptes ordinaires débiteurs	157 029	142 782
Valeur brute	**29 217 267**	**29 183 635**
Dépréciations	- 461 076	- 451 723
Valeur nette des prêts et créances auprès de la clientèle	**28 756 191**	**28 731 912**
Opérations de location-financement		
Location-financement immobilier	-	-
Location-financement mobilier, location simple et opérations assimilées	-	-
Valeur brute	**-**	**-**
Dépréciations	-	-
Valeur nette des opérations de location-financement	**-**	**-**
Valeur au bilan	**28 756 191**	**28 731 912**

Titres de dettes

(en milliers d'euros)	**30/06/2026**	**31/12/2025**
Effets publics et valeurs assimilées	35 494	25 384
Obligations et autres titres à revenu fixe	589 435	646 591
Total	**624 929**	**671 975**
Dépréciations	- 314	- 382
Valeur au bilan	**624 615**	**671 593**

6.4 Passifs financiers au coût amorti

(en milliers d'euros)	**30/06/2026**	**31/12/2025**
Dettes envers les établissements de crédit	18 618 182	18 912 775
Dettes envers la clientèle	13 105 229	12 921 204
Dettes représentées par un titre	146 120	119 505
Valeur au bilan	**31 869 531**	**31 953 484**

Dettes envers les établissements de crédit

(en milliers d'euros)	**30/06/2026**	**31/12/2025**
Etablissements de crédit		
Comptes et emprunts	14 474	33 982
dont comptes ordinaires créditeurs	7 073	27 619
dont comptes et emprunts au jour le jour	-	-
Valeurs données en pension	-	-
Titres donnés en pension livrée	387 967	391 336
Total	**402 441**	**425 318**
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires créditeurs	50	-
Titres donnés en pension livrée	-	-
Comptes et avances à terme	18 215 691	18 487 457
Total	**18 215 741**	**18 487 457**
Valeur au bilan	**18 618 182**	**18 912 775**

Dettes envers la clientèle

(en milliers d'euros)	**30/06/2026**	**31/12/2025**
Comptes ordinaires créditeurs	8 447 443	8 359 016
Comptes d'épargne à régime spécial	137 217	134 513
Autres dettes envers la clientèle	4 520 569	4 427 675
Titres donnés en pension livrée	-	-
Valeur au bilan	**13 105 229**	**12 921 204**

Dettes représentées par un titre

(en milliers d'euros)	**30/06/2026**	**31/12/2025**
Bons de caisse	-	-
Titres du marché interbancaire	-	-
Titres de créances négociables	-	-
Emprunts obligataires	146 120	119 505
Autres dettes représentées par un titre	-	-
Valeur au bilan	**146 120**	**119 505**

6.5 Instruments avec évènement éventuel

Conformément aux éléments indiqués en note 1.1, le groupe Crédit Agricole émet des instruments dits « ESG », dont les flux de trésorerie contractuels varient en fonction de l'atteinte par le débiteur de cibles ESG.

Les natures des cibles (une ou plusieurs cibles par instrument, pouvant être des cibles liées à des caractéristiques environnementales, sociales et/ou de gouvernance d'entreprise) et des modifications des flux de trésorerie (bonus en cas d'atteinte de la cible, malus en cas de non-atteinte, combinaison de malus et bonus, avec cumulatif avec année, etc.) sont très diverses au sein du Groupe. Le groupe Crédit Agricole se réfère aux *sustainability-linked loan principles (SLLP)* comme référentiel pour structurer les instruments indexés ESG. Un exemple typique de ce type d'instrument proposé par le Groupe consiste en des prêts présentant une cible ESG basée sur la trajectoire de décarbonation du client (exemple : réduction de l'empreinte carbone du client certifiée par un tiers indépendant), avec bonus sur le taux payé par le client en cas d'atteinte de la cible et un malus en cas de non-atteinte.

La nouvelle méthodologie Groupe, basée sur l'appréciation de la variabilité des flux de trésorerie induite par ces cibles ESG, implique qu'un actif financier présentant une variabilité supérieure à 10% échouerait au test SPPI et serait comptabilisé à la juste valeur par résultat.

Le Groupe ne présente pas d'autres natures d'événements éventuels qui ne seraient pas directement liés à des changements dans les risques et coûts de base du prêt.

6.6 Immeubles de placement

(en milliers d'euros)	31/12/2025	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecarts de conversion	Autres mouvements	30/06/2026
Valeur brute	297 209	-	28 330	- 1 311	-	-	324 228
Amortissements et dépréciations	- 87 180	-	- 3 538	664	-	-	- 90 054
Valeur au bilan	**210 029**	**-**	**24 792**	**- 647**	**-**	**-**	**234 174**

(en milliers d'euros)	31/12/2024	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecarts de conversion	Autres mouvements	31/12/2025
Valeur brute	263 231	-	36 928	-	-	- 2 950	297 209
Amortissements et dépréciations	- 77 087	-	- 12 421	-	-	2 328	- 87 180
Valeur au bilan	**186 144**	**-**	**24 507**	**-**	**-**	**- 622**	**210 029**

6.7 Ecarts d'acquisition

En milliers d'euros	31/12/2025	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions)	Pertes de valeur de la période	Ecart de conversion	Autres mouvements	30/06/2026
Valeur brute							
SAS Square Habitat NDF	8 930		- 8 930				-
SA Foncière de l'Erable	1 605						1 605
Cumul des pertes de valeur							
SAS Square Habitat NDF	- 8 930		8 930				-
Total	**1 605**						**1 605**

6.8 Provisions

(en milliers d'euros)	31/12/2025	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecarts de conversion	Autres mouvements	30/06/2026
Risques sur les produits épargne-logement	6 315	-	683	-	-	-	-	6 998
Risques d'exécution des engagements par signature	33 454	-	34 502	-	- 29 424	-	-	38 532
Risques opérationnels	3 030	-	-	-	-	-	-	3 030
Engagements sociaux (retraites) et assimilés	4 735	- 914	4 036	- 2 662	-	-	-	5 195
Litiges divers	8 137	- 760	663	- 276	- 848	-	-	6 916
Participations	-	-	-	-	-	-	-	-
Restructurations	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres risques	51 846	- 396	6 015	- 5 614	- 4 002	-	-	47 849
TOTAL	**107 517**	**- 2 070**	**45 899**	**- 8 552**	**- 34 274**	**-**	**-**	**108 520**

(en milliers d'euros)	31/12/2024	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecarts de conversion	Autres mouvements	31/12/2025
Risques sur les produits épargne-logement	7 496	-	109	-	- 1 290	-	-	6 315
Risques d'exécution des engagements par signature	39 086	-	64 929	-	- 70 562	-	-	33 454
Risques opérationnels	2 445	-	630	-	- 45	-	-	3 030
Engagements sociaux (retraites) et assimilés	6 372	-	412	- 1 263	- 23	-	- 763	4 735
Litiges divers	7 546	-	2 204	- 594	- 1 024	-	5	8 137
Participations	-	-	-	-	-	-	-	-
Restructurations	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres risques	48 342	-	18 629	- 9 144	- 5 981	-	-	51 846
TOTAL	**111 287**	**-**	**86 913**	**- 11 001**	**- 78 925**	**-**	**- 758**	**107 517**

➢ Provisions Epargne Logement

La provision Epargne Logement comprend 3 composantes :

- La composante épargne est liée à l'option vendue au détenteur d'un PEL de pouvoir proroger son placement à des conditions de taux préfixées.
- La composante engagement est liée aux crédits PEL et CEL qui pourront être réalisés dans le futur à des conditions de taux préfixées.
- La composante crédit est liée aux crédits PEL et CEL déjà réalisés à des conditions de taux qui, à l'époque de leur réalisation, ont pu être en décalage avec les taux de marché.

Le calcul de la provision Epargne Logement repose sur une approche en multi-scénarios calibrés sur des historiques de comportement observés sur les clients du Groupe Crédit Agricole.

➢ Engagements de paiement irrévocables versés au Fonds de Résolution Unique

Le cadre réglementaire européen destiné à préserver la stabilité financière a été complété par la directive 2014/59/UE du 15 mai 2014 (Directive relative au redressement des banques et à la résolution de leurs défaillances) établissant un cadre pour le redressement et la résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement. Le dispositif de financement du mécanisme de résolution est institué par le règlement européen UE n° 806/2014 du 15 juillet 2014 pour les établissements assujettis.

Le dépôt de garantie correspond aux garanties pour les établissements ayant eu recours aux engagements de paiement irrévocables visés à l'article 70, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 806/2014 prévoyant que ces engagements ne dépassent pas 30 % du montant total des contributions perçues conformément à ce même article).

Conformément au règlement d'Exécution UE n° 2015/81 du 19 décembre 2014, lorsqu'une mesure de résolution fait intervenir le Fonds de Résolution Unique (FRU) en application de l'article 76 du règlement (UE) n° 806/2014, le CRU (Conseil de Résolution Unique) appelle tout ou partie des engagements de paiement irrévocables, effectués conformément au règlement (UE) n° 806/2014, afin de maintenir les moyens financiers disponibles du Fonds fixés par le CRU dans la limite du plafond fixé à l'article 70, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 806/2014 susmentionné.

Les garanties dont sont assortis ces engagements seront restituées conformément à l'article 3 du règlement UE n° 2015/81 du 19 décembre 2014, une fois que le Fonds reçoit dûment la contribution liée aux engagements de paiement irrévocables qui ont été appelés.

Ce dépôt de garantie classé en débiteur divers, à l'actif de l'établissement, sans changement par rapport aux exercices précédents, est rémunéré conformément à l'accord concernant l'engagement de paiement irrévocable et le dispositif de garantie contracté entre le Groupe et le Conseil de Résolution Unique. Celui-ci s'élève à 8 410 milliers d'euros au 30 juin 2026, comme au 31 décembre 2025.

Le Groupe ne s'attend pas à ce qu'une mesure de résolution nécessitant un appel à contribution pour le Groupe, dans le cadre du dispositif susmentionné, intervienne en zone euro ; ni à une perte ou un retrait de son agrément bancaire.

6.9 Capitaux propres

Composition du capital au 30 juin 2026

Au 30 juin 2026, la répartition du capital et des droits de vote est la suivante :

Répartition du capital de la Caisse Régionale	Nombre de titres au 30/06/2026	% du capital	% des droits de vote
Certificats Coopératifs d'investissements (CCI)	**16 140 354**	**27,54%**	
Dont part du Public	15 000 836	25,60%	
Dont part Sacam Mutualisation	11 287	0,02%	
Dont part autodétenue	1 128 231	1,93%	
Certificats Coopératifs d'associés (CCA)	**14 300 815**	**24,40%**	
Dont part du Public	-	0,00%	
Dont part Crédit Agricole S.A.	2 019 390	3,44%	
Dont part Sacam Mutualisation	12 281 425	20,96%	
Parts sociales	**28 163 150**	**48,06%**	
Dont 70 Caisses Locales	28 162 970	48,06%	96,42%
Dont 19 administrateurs de la Caisse régionale	170	NS	2,64%
Dont Crédit Agricole S.A.	9	NS	0,78%
Dont Sacam Mutualisation	1	NS	0,16%
Total	**58 604 319**	**100,00%**	**100,00%**

La valeur nominale des titres est de 3,05 euros et le montant total du capital est de 178 743 milliers d'euros.

Année de rattachement	Par CCI	Par CCA	Par part sociale
	Montant Net	Montant Net	Montant Net
2021	1,05	1,05	0,07
2022	0,53	0,53	0,08
2023	0,65	0,65	0,12
2024	0,70	0,70	0,15
2025	0,85	0,85	0,16

Dividendes payés au cours de la période

Les montants relatifs aux dividendes figurent dans le tableau de variation des capitaux propres. Ils s'élèvent à 38 978 milliers d'euros en 2026, contre 37 121 milliers d'euros en 2025.

7 Engagements de financement et de garantie et autres garanties

Les engagements de financement et de garantie et autres garanties intègrent les activités abandonnées.

Engagements donnés et reçus

(en milliers d'euros)	**30/06/2026**	**31/12/2025**
Engagements donnés	**3 427 247**	**3 102 332**
Engagements de financement	**2 452 107**	**2 080 788**
Engagements en faveur des établissements de crédit	-	-
Engagements en faveur de la clientèle	2 452 107	2 080 788
Engagements de garantie	**975 140**	**1 021 544**
Engagements d'ordre des établissements de crédit	64	-
Engagements d'ordre de la clientèle	975 076	1 021 544
Engagements sur titres	**-**	**-**
Titres à livrer	-	-
Engagements reçus	**13 182 203**	**12 876 218**
Engagements de financement	**17 000**	**16 000**
Engagements reçus des établissements de crédit	17 000	16 000
Engagements reçus de la clientèle	-	-
Engagements de garantie	**13 165 203**	**12 860 218**
Engagements reçus des établissements de crédit	2 378 034	2 417 675
Engagements reçus de la clientèle	10 787 169	10 442 543
Engagements sur titres	**-**	**-**
Titres à recevoir	-	-

Instruments financiers remis et reçus en garantie

(en milliers d'euros)	**30/06/2026**	**31/12/2025**
Valeur comptable des actifs financiers remis en garantie (dont actifs transférés)		
Titres et créances apportées en garanties des dispositifs de refinancement (Banque de France, CRH …)	11 434 161	11 863 727
Titres prêtés	-	-
Dépôts de garantie sur opérations de marché	-	-
Autres dépôts de garantie	-	-
Titres et valeurs donnés en pension	387 967	391 336
Total de la valeur comptable des actifs financiers remis en garantie	**11 822 128**	**12 255 063**
Valeur comptable des actifs financiers reçus en garantie		**-**
Autres dépôts de garantie	-	-
Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés		**-**
Titres empruntés	-	-
Titres et valeurs reçus en pension	419 087	423 174
Titres vendus à découvert	-	-
Total Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés	**419 087**	**423 174**

Au 30 juin 2026 le Crédit Agricole Nord de France n'a pas utilisé les titres souscrits auprès des « FCT Crédit Agricole Habitat » comme dispositif de refinancement.

Créances apportées en garantie

Au cours du premier semestre 2026, le Crédit Agricole Nord de France a apporté 11 433 161 milliers d'euros, de créances en garantie dans le cadre de la participation du groupe Crédit Agricole à différents mécanismes de refinancement, contre 11 862 727 milliers d'euros au 31 décembre 2025. Le Crédit Agricole Nord de France conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

En particulier, le Crédit Agricole Nord de France a apporté :

- 2 953 114 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre des opérations de refinancement du Groupe auprès de la Banque de France, contre 3 051 283 milliers d'euros au 31 décembre 2025 ;

- 581 574 milliers d'euros de créances hypothécaires à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du refinancement auprès de la CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat), contre 510 732 milliers d'euros au 31 décembre 2025 ;

- 7 898 473 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. ou à d'autres partenaires du Groupe dans le cadre de divers mécanismes de refinancement, contre 8 300 712 milliers d'euros au 31 décembre 2025.

8 *Juste valeur des instruments financiers et informations diverses*

8.1 Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur

Répartition des instruments financiers à la juste valeur par modèle de valorisation

Les montants présentés incluent les créances et dettes rattachées et sont nets de dépréciation.

Actifs financiers valorisés à la juste valeur

(en milliers d'euros)	30/06/2026	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	**82 173**	**-**	**82 173**	**-**
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres reçus en pension livrée	-	-	-	-
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-
Titres détenus à des fins de transaction	-	-	-	-
Instruments dérivés	82 173	-	82 173	-
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	**629 822**	**302 985**	**35 073**	**291 764**
Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	**121 240**	**509**	**4 690**	**116 041**
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	**458 720**	**302 476**	**30 383**	**125 861**
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	997	-	-	997
Titres de dettes	457 723	302 476	30 383	124 864
Autres instruments de dettes à la juste valeur par résultat par nature	-	-	-	-
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	**-**	**-**	**-**	**-**
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	**49 862**	**-**	**-**	**49 862**
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	**4 159 262**	**641 609**	**3 507 261**	**10 392**
Instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	3 517 653	-	3 507 261	10 392
Instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	641 609	641 609	-	-
Instruments dérivés de couverture	**243 201**	**-**	**243 201**	**-**
Total Actifs financiers valorisés à la juste valeur	**5 114 458**	**944 594**	**3 867 708**	**302 156**
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			-	-
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		-		-
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		-	-	
Total des transferts vers chacun des niveaux		**-**	**-**	**-**

(en milliers d'euros)	31/12/2025	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	**84 410**	**-**	**84 410**	**-**
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres reçus en pension livrée	-	-	-	-
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-
Titres détenus à des fins de transaction	-	-	-	-
Instruments dérivés	84 410	-	84 410	-
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	**611 719**	**306 083**	**36 002**	**269 634**
Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	**106 854**	**765**	**4 038**	**102 051**
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	**453 163**	**305 318**	**31 964**	**115 881**
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	997	-	-	997
Titres de dettes	452 166	305 318	31 964	114 884
Autres instruments de dettes à la juste valeur par résultat par nature	-	-	-	-
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	**-**	**-**	**-**	**-**
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	**51 702**	**-**	**-**	**51 702**
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	**4 039 101**	**641 412**	**3 387 055**	**10 634**
Instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	3 397 689	-	3 387 055	10 634
Instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	641 412	641 412	-	-
Instruments dérivés de couverture	**256 407**	**-**	**256 407**	**-**
Total Actifs financiers valorisés à la juste valeur	**4 991 637**	**947 495**	**3 763 874**	**280 268**
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			-	-
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		-		-
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		-	-	
Total des transferts vers chacun des niveaux		**-**	**-**	**-**

Passifs financiers valorisés à la juste valeur

(en milliers d'euros)	30/06/2026	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	**81 010**	**-**	**81 010**	**-**
Titres vendus à découvert	-	-	-	-
Titres donnés en pension livrée	-	-	-	-
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	-	-	-	-
Dettes envers la clientèle	-	-	-	-
Instruments dérivés	81 010	-	81 010	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	**-**	**-**	**-**	**-**
Instruments dérivés de couverture	**46 056**	**-**	**46 056**	**-**
Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur	**127 066**	**-**	**127 066**	**-**
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			-	-
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		-		-
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		-	-	
Total des transferts vers chacun des niveaux		**-**	**-**	**-**

(en milliers d'euros)	31/12/2025	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	**83 202**	**-**	**83 202**	**-**
Titres vendus à découvert	-	-	-	-
Titres donnés en pension livrée	-	-	-	-
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	-	-	-	-
Dettes envers la clientèle	-	-	-	-
Instruments dérivés	83 202	-	83 202	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	**-**	**-**	**-**	**-**
Instruments dérivés de couverture	**48 611**	**-**	**48 611**	**-**
Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur	**131 813**	**-**	**131 813**	**-**
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			-	-
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		-		-
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		-	-	
Total des transferts vers chacun des niveaux		**-**	**-**	**-**

8.2 Variation du solde des instruments financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

Actifs financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

Tableau 1 sur 3 *(en milliers d'euros)*	**Total Actifs financiers valorisés à la juste Valeur selon le niveau 3**	**Actifs financiers détenus à des fins de transaction**					
		Créances sur les établissements de crédit	**Créances sur la clientèle**	**Titres reçus en pension livrée**	**Valeurs reçues en pension**	**Titres détenus à des fins de transaction**	**Instruments dérivés**
Solde de clôture (31/12/2025)	**280 268**	-	-	-	-	-	-
Gains /pertes de la période (1)	9 530	-	-	-	-	-	-
Comptabilisés en résultat	9 772	-	-	-	-	-	-
Comptabilisés en capitaux propres	- 242	-	-	-	-	-	-
Achats de la période	21 042	-	-	-	-	-	-
Ventes de la période	- 8 684	-	-	-	-	-	-
Emissions de la période	-	-	-	-	-	-	-
Dénouements de la période	-	-	-	-	-	-	-
Reclassements de la période	-	-	-	-	-	-	-
Variations liées au périmètre de la période	-	-	-	-	-	-	-
Transferts	-	-	-	-	-	-	-
Transferts vers niveau 3	-	-	-	-	-	-	-
Transferts hors niveau 3	-	-	-	-	-	-	-
Solde de clôture (30/06/2026)	**302 156**	-	-	-	-	-	-

Tableau 2 sur 3 *(en milliers d'euros)*	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat								
	Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	**Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI**			**Autres instruments de dettes à la juste valeur par résultat par nature**	**Actifs représentatifs de contrats en unités de compte**	**Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option**		
	Actions et autres titres à revenu variable et titres de participation non consolidés	**Créances sur les établissements de crédit**	**Créances sur la clientèle**	**Titres de dettes**			**Créances sur les établissements de crédit**	**Créances sur la clientèle**	**Titres à la juste valeur par résultat sur option**
Solde de clôture (31/12/2025)	**102 051**	**-**	**997**	**114 884**	**-**	**-**	**-**	**-**	**51 702**
Gains /pertes de la période (1)	13 454	-	-	1 274	-	-	-	-	- 4 956
Comptabilisés en résultat	13 454	-	-	1 274	-	-	-	-	- 4 956
Comptabilisés en capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Achats de la période	5 713	-	-	11 750	-	-	-	-	3 579
Ventes de la période	- 5 177	-	-	- 3 044	-	-	-	-	- 463
Emissions de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dénouements de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Reclassements de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations liées au périmètre de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts vers niveau 3	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts hors niveau 3	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Solde de clôture (30/06/2026)	**116 041**	**-**	**997**	**124 864**	**-**	**-**	-	-	**49 862**

Tableau 3 sur 3 *(en milliers d'euros)*	**Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres**		
	Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	**Instruments de dettes comptabilisés en à la juste valeur par capitaux propres recyclables**	**Instruments dérivés de couverture**
Solde de clôture (31/12/2025)	**10 634**	**-**	**-**
Gains /pertes de la période (1)	- 242	-	-
Comptabilisés en résultat	-	-	-
Comptabilisés en capitaux propres	- 242	-	-
Achats de la période	-	-	-
Ventes de la période	-	-	-
Emissions de la période	-	-	-
Dénouements de la période	-	-	-
Reclassements de la période	-	-	-
Variations liées au périmètre de la période	-	-	-
Transferts	-	-	-
Transferts vers niveau 3	-	-	-
Transferts hors niveau 3	-	-	-
Solde de clôture (30/06/2026)	**10 392**	**-**	**-**

(1) Ce solde inclut les gains et pertes de la période provenant des actifs détenus au bilan à la date de la clôture pour les montants suivants :

Gains/ pertes de la période provenant des actifs de niveau 3 détenus au bilan en date de clôture	**8 125**
Comptabilisés en résultat	8 367
Comptabilisés en capitaux propres	- 242

8.3 Juste valeur des titres de dettes comptabilisés au coût amorti

La norme IFRS 7 demande des informations portant sur les instruments financiers qui ne sont pas comptabilisés à la Juste Valeur.

Les montants présentés dans « la valeur au bilan » des instruments financiers concernés incluent les créances et dettes rattachées et sont, pour les actifs, nets de dépréciation. Par ailleurs, la valeur au bilan inclut la Juste Valeur de la portion couverte des éléments micro-couverts en couverture de Juste Valeur. En revanche, la valeur comptable des éléments présentés n'inclut pas l'écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux.

Pour être comptabilisés au coût amorti à l'actif du bilan, les instruments de dette doivent répondre cumulativement à deux critères :

- Être gérés dans un portefeuille dont la gestion a pour objectif la collecte des flux de trésorerie contractuels sur la durée de vie des actifs et dont les ventes sont strictement encadrées et limitées ;

- Donner droit seulement au remboursement du principal et aux versements reflétant la valeur temps de l'argent, le risque de crédit associé à l'instrument, les autres coûts et risques d'un contrat de prêt classique ainsi qu'une marge raisonnable, que le taux d'intérêt soit fixe ou variable (test *"Solely Payments of Principal & Interests"* ou test "SPPI").

A ce titre, les informations relatives à la valeur de marché de ces instruments doivent être analysées avec une attention particulière :

- Les valeurs indiquées représentent une estimation de la valeur de marché du 30 juin 2026. Néanmoins ces valeurs de marché peuvent faire l'objet de variations en fonction des paramètres de marché, notamment l'évolution des taux d'intérêt et la qualité du risque de crédit des contreparties. Ces fluctuations peuvent conduire à un écart pouvant être substantiel entre la juste valeur indicative présentée ci-après et la valeur de décomptabilisation, notamment à l'échéance ou proche de l'échéance compatible avec un modèle de gestion de collecte dans lequel les instruments financiers sont classés.

  Ainsi, l'écart entre l'indication de la juste valeur et sa valeur comptable ne représente pas une valeur de réalisation dans une perspective de continuité d'activité de l'établissement.

- Compte tenu du modèle de gestion consistant à collecter les flux de trésorerie des instruments financiers du portefeuille auquel il appartient, il est rappelé que ces instruments financiers ne sont pas gérés en fonction de l'évolution de leur juste valeur et que la performance de ces actifs est appréciée sur la base des flux de trésorerie contractuels perçus sur leur durée de vie de l'instrument.

- L'estimation de la juste valeur indicative des instruments comptabilisés au coût amorti est sujette à l'utilisation de modèles de valorisation notamment les prêts et créances vis-à-vis de la clientèle et plus particulièrement ceux dont la valorisation est fondée sur des données non observables de niveau 3.

La valeur comptable des titres de dettes au 30 juin 2026 s'élève à 631 479 milliers d'euros. Leur valeur de marché s'élève à 622 155 milliers d'euros, soit une moins-value latente de 9 324 milliers d'euros.

Au 31 décembre 2025, la valeur comptable et la valeur de marché de ces instruments s'élevaient respectivement à 677 697 et 665 170 milliers d'euros, soit une moins-value latente de 12 527 milliers d'euros.

9 Parties liées

Sont décrites ci-après les transactions conclues avec les parties liées au cours du premier semestre 2026 :

Acquisitions

Crédit Agricole Nord de France a souscrit aux augmentations de capital :
- de la SAS SACAM Santé et Territoires pour un montant total de 6 185 milliers d'euros, maintenant sa détention à 4,34% du capital,
- de la SNC CA Titres pour un montant de 1 589 milliers d'euros, maintenant sa détention à 3.53% du capital,
- de la SAS CAPIMO Nord de France pour un montant de 1 000 milliers d'euros, maintenant sa détention à 100% du capital.

Crédit Agricole Nord de France a acquis la SAS NDFI Patrimoine auprès de la SAS Square Habitat Nord de France pour un montant de 8 325 milliers d'euros.

Avances

Crédit Agricole Nord de France a accordé les nouvelles avances suivantes :
- 32 219 milliers d'euros à la SAS Rue La Boétie,
- 5 000 milliers d'euros à la SAS NDFI Patrimoine,
- 2 000 milliers d'euros à la SAS EXIM Holding.

Opérations diverses

Crédit Agricole Nord de France a cédé l'intégralité de sa participation détenue dans sa filiale Square Habitat Nord de France à la société Citya Immobilier.
L'impact de cette cession sur le résultat est de 9 835 milliers d'euros.

Caisses Locales

Au 30 juin 2026, les encours des comptes courants d'associés et de TNMT des Caisses Locales auprès du Crédit Agricole Nord de France s'élèvent respectivement à 68 628 milliers d'euros et 628 427 milliers d'euros.

Produits des participations

Au 30 juin 2026, Crédit Agricole Nord de France a enregistré les dividendes suivants :
- 87 974 milliers d'euros de la SAS Rue La Boétie (acompte 2026),
- 7 009 milliers d'euros de la SA Nord Capital Investissement,
- 4 623 milliers d'euros de CRELAN,
- 2 931 milliers d'euros de la SAS SACAM Développement,
- 2 000 milliers d'euros de la SAS Square Habitat NDF,

- 1 632 milliers d'euros de la SAS SACAM International,
- 600 milliers d’euros de la SARL IM2.

La SA Foncière de l’Erable a encaissé des dividendes de 1 834 milliers d’euros de la SCI Crystal Europe, 1 610 milliers d’euros de la SCI Quartz Europe et 994 milliers d’euros de la SCI Euralliance Europe.

10 Événements postérieurs au 30 juin 2026

Aucun évènement postérieur n’est à signaler.

45, rue Kléber
92300 LEVALLOIS PERRET

6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de France

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle

Période du 1er janvier 2026 au 30 juin 2026

Forvis Mazars SA
Société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes à directoire et conseil de surveillance
Siège social : 45 rue Kléber - 92300 LEVALLOIS-PERRET
Capital de 8 320 000 euros - RCS Nanterre 784 824 153

Deloitte & Associés
Société par actions simplifiée
Siège social : 6 place de la Pyramide - 92908 PARIS-LA DÉFENSE CEDEX
Capital de 2 201 424 euros - RCS Nanterre 572 028 041

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de France
Société coopérative à capital variable
RCS : Lille Métropole 440 676 559

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle

Période du 1er janvier 2026 au 30 juin 2026

Aux Sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, et en application de l'article L. 451-1-2 III du code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de la société Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de France, relatifs à la période du 1er janvier 2026 au 30 juin 2026, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34, norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés résumés.

Les Commissaires aux comptes

Forvis Mazars SA

Levallois-Perret, le 18 septembre 2026

Deloitte & Associés

Paris-La Défense Cedex, le 18 septembre 2026

Jean Latorzeff

Associé

Charlotte Vandeputte

Associée

4. Attestation du responsable de l'information financière

ATTESTATION DU RESPONSABLE DE L'INFORMATION FINANCIERE SEMESTRIELLE

Monsieur Laurent Martin, Directeur Général de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de France

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes semestriels consolidés, sont établis conformément au corps de normes comptables applicables et donnent une image fidèle et honnête du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'émetteur, ainsi que de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité ci-joint présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Fait à Lille,

Le 16/09/2026

Le Directeur Général

Laurent MARTIN

5. Glossaire

ACRONYMES

ABE
Autorité bancaire européenne ou European Banking Authority (EBA)

ACPR
Autorité de contrôle prudentiel et de résolution

AMF
Autorité des marchés financiers

BCE
Banque centrale européenne

IFRS
International Financial Reporting Standards (Normes internationales d'information financière)

SREP
Supervisory Review and Evaluation Process

TERMES

Agence de notation
Organisme spécialisé dans l'évaluation de la solvabilité d'émetteurs de titres de dettes, c'est-à-dire leur capacité à honorer leurs engagements (remboursement du capital et des intérêts dans la période contractuelle).

ALM *Asset and Liability Management – gestion actif-passif*
La gestion actif-passif consiste à gérer les risques structurels du bilan (taux, change, liquidité) ainsi que la politique de refinancement afin de protéger la valeur patrimoniale de la banque et/ou sa rentabilité future.

Appétence *au risque*
L'appétence au risque correspond au niveau de risque, par nature et par métier, que la Caisse régionale est prête à prendre au regard de ses objectifs stratégiques. Elle s'exprime aussi bien au travers de critères quantitatifs que qualitatifs. L'exercice d'appétence au risque constitue un des outils de pilotage stratégique à la disposition des instances dirigeantes de la Caisse régionale.

AT1 *Additionnal Tier 1*
Les fonds propres additionnels de catégorie 1 (Additional Tier 1) éligibles sous Bâle 3 correspondent aux instruments de dette perpétuelle, dégagés de toute incitation ou obligation de remboursement. Ils sont sujets à un mécanisme d'absorption des pertes lorsque le ratio CET1 est en dessous d'un certain seuil, fixé dans leur prospectus d'émission.

Bâle 3
Nouvelle évolution des standards prudentiels bancaires qui se substitue aux précédents accords de Bâle 2 en renforçant la qualité et la quantité de fonds propres minimaux que les établissements doivent détenir. Ils mettent également en œuvre des exigences minimales en termes de gestion du risque de liquidité (ratios quantitatifs), définissent des mesures visant à limiter la procyclicité du système financier (coussins de fonds propres qui varient en fonction du cycle économique) ou encore renforcent les exigences relatives aux établissements considérés comme systémiques. Dans l'Union européenne, ces standards prudentiels ont été mis en œuvre via la directive 2013/36/UE (CRD 4 – Capital Requirement Directive) et le règlement (UE) n° 575/2013 (CRR – Capital Requirement Regulation).

CCA *Certificat coopératif d'associés*
Les CCA sont des titres non cotés en bourse, négociables de gré à gré qui ne peuvent être émis que par des sociétés coopératives. Ils peuvent être souscrits par les Sociétaires de la Caisse régionale émettrice et des Caisses locales affiliées. Sans droit de vote, il donne à ses porteurs le droit à l'actif net et à la perception d'un dividende.

CCI *Certificat coopératif d'investissement*
Les CCI sont des titres sans droit de vote, cotés en bourse, qui ne peuvent être émis que par des sociétés coopératives. Il donne à ses porteurs le droit à l'actif net et à la perception d'un dividende.

Collatéral
Le collatéral est un actif transférable ou une garantie apportée, servant de gage au remboursement d'un prêt dans le cas où le bénéficiaire de ce dernier ne pourrait pas satisfaire à ses obligations de paiement.

Coefficient d'exploitation
Le coefficient d'exploitation est un ratio calculé en divisant les charges d'exploitation par le Produit Net Bancaire ; il indique la part de Produit Net Bancaire nécessaire pour couvrir les charges.

Coût du risque sur encours [1]
Le coût du risque sur encours est calculé en rapportant la charge du coût du risque aux encours de crédit.

Coût du risque

[1] Indicateur alternatif de performance

Le coût du risque enregistre les dotations et les reprises de provisions sur l'ensemble des risques bancaires dont notamment les risques de crédit, de contrepartie (créances, titres, engagements hors bilan) et les risques opérationnels (litiges), ainsi que les pertes correspondantes non provisionnées.

Couverture de portefeuille de prêt
L'impact des couvertures de prêts valorise les variations de marché de la couverture du risque de crédit et le niveau des réserves qui en découlent.

Créance douteuse
Une créance douteuse est une créance dont le débiteur n'a pas versé les intérêts et les remboursements depuis un certain temps par rapport aux échéances du contrat de crédit, ou pour laquelle il existe un doute raisonnable que cela puisse être le cas.

Créance dépréciée
Une créance dépréciée est une créance ayant fait l'objet d'une provision pour risque de non-remboursement.

Crédit Agricole S.A.
Entité cotée du Groupe Crédit Agricole. Cet ensemble a pour société mère Crédit Agricole S.A. entité sociale. Son périmètre de consolidation comprend les filiales, coentreprises et entreprises associées, qu'elle détient directement ou indirectement.

CVA *Credit Valuation Adjustment*
Le Credit Valuation Adjustment (ou ajustement de valeur de crédit) correspond à l'espérance de perte liée au risque de défaut d'une contrepartie et vise à prendre en compte le fait que la totalité de la valeur de marché positive d'un instrument ne puisse pas être recouvrée. La méthodologie de détermination du CVA repose essentiellement sur le recours aux paramètres de marché en lien avec les pratiques des opérateurs de marché.

DVA *Debit Valuation Adjustment*
Le Debit Valuation Adjustment (DVA) est le symétrique du CVA et représente l'espérance de perte du point de vue de la contrepartie sur les valorisations passives des instruments financiers. Il reflète l'effet de la qualité de crédit propre de l'entité sur la valorisation de ces instruments.

Dilution
Une opération est dite « dilutive » quand elle réduit la part d'une action dans la valeur liquidative (par exemple l'actif net comptable par action) ou les résultats (par exemple le résultat net par action) d'une entreprise.

Dividende
Le dividende est la part du bénéfice net ou des réserves qui est distribuée aux actionnaires. Son montant est proposé par le Conseil d'administration puis voté par l'Assemblée générale, après l'approbation des comptes de l'exercice écoulé.

EAD *Exposure At Default*
Valeur exposée au risque : exposition du Groupe en cas de défaut de la contrepartie. L'EAD comprend les expositions inscrites au bilan et en hors-bilan. Les expositions hors bilan sont converties en équivalent bilan à l'aide de facteurs de conversion internes ou réglementaires (hypothèse de tirage).

Écart d'acquisition/survaleur
Un écart d'acquisition ou survaleur est la différence entre le prix d'acquisition d'une entreprise et son actif net réévalué au moment de l'acquisition. Chaque année un test de dépréciation devra être fait, son éventuel impact étant porté au compte de résultat.

EP *Emplois pondérés* / **RWA** *Risk-Weighted Assets* Ce sont les actifs (crédits, etc.) inscrits au bilan d'une banque, pondérés de façon prudentielle en fonction du risque de perte qu'ils portent et dont le total sert de dénominateur pour déterminer les principaux ratios de solvabilité.

EL *Expected Loss*
La perte attendue est la perte susceptible d'être encourue en fonction de la qualité de la contrepartie compte tenu de la qualité du montage de la transaction et de toutes mesures prises pour atténuer le risque, telles que les sûretés réelles. Elle s'obtient en multipliant l'exposition en risque (EAD) par la probabilité de défaut (PD) et par le taux de perte (LGD).

Établissement systémique
Le Groupe Crédit Agricole (mais pas Crédit Agricole S.A.), figure dans la liste publiée par le Conseil de stabilité financière (FSB) en novembre 2012 puis mise à jour en novembre 2016 et qui comprend 30 établissements bancaires mondiaux, dits systémiques. Un établissement systémique devra mettre en place un coussin de fonds propres de base compris entre 1 % et 3,5 % par rapport aux exigences de Bâle 3.

FSB *Financial Stability Board* **ou CSF** *Conseil de stabilité financière*
Le Conseil de stabilité financière a pour mission d'identifier les vulnérabilités du système financier mondial et de mettre en place des principes en matière de régulation et de supervision dans le domaine de la stabilité financière. Il rassemble les gouverneurs, les ministres des finances et les superviseurs des pays du G20. Son objectif premier est donc de coordonner au niveau international les travaux des autorités financières nationales et des normalisateurs internationaux dans le domaine de la régulation et de la supervision des institutions financières. Créé lors de la réunion du G20 à Londres en avril 2009, le FSB succède au Forum de stabilité financière institué en 1999 à l'initiative du G7.

Gestion d'actifs *Asset Management*
Métier financier consistant à gérer des valeurs mobilières ou autres actifs, pour compte propre ou

pour compte de tiers (clientèle d'institutionnels ou de particuliers). En matière de gestion collective, les actifs sont gérés sous forme de fonds ou dans le cadre de mandats de gestion. Les produits sont adaptés pour répondre aux différentes attentes de la clientèle tant en termes de diversification géographique ou sectorielle, de gestion à court ou long terme que de niveau de risque souhaité.

Gouvernement d'entreprise ou gouvernance
Ce concept recouvre la mise en place dans l'entreprise de l'ensemble des mécanismes assurant la transparence, l'égalité entre actionnaires et l'équilibre des pouvoirs entre management et actionnaires. Ces mécanismes concernent : les modes d'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie, le fonctionnement du Conseil d'administration, l'articulation des différents organes de direction, la politique de rémunération des dirigeants et des cadres.

Groupe Crédit Agricole
Cet ensemble est constitué de Crédit Agricole SA, des Caisses régionales et des Caisses locales.

HQLA *High Quality Liquid Assets*
Actifs liquides de haute qualité qui sont non grevés et qui peuvent être convertis en liquidités, facilement et immédiatement sur des marchés privés, dans l'hypothèse d'une crise de liquidité.

Investisseurs institutionnels
Les investisseurs institutionnels sont des entreprises, organismes publics ou compagnies d'assurance dont une partie de l'activité est axée sur l'investissement en valeurs mobilières comme par exemple les actions de sociétés cotées. Entrent par exemple dans cette catégorie les sociétés de gestion, les assureurs, ainsi que les fonds de pension.

LCR *Liquidity Coverage Ratio – Ratio de liquidité à un mois* Ce ratio vise à favoriser la résilience à court terme du profil de risque de liquidité d'une banque. Le LCR oblige les banques à détenir un stock d'actifs sans risque, liquidable facilement sur les marchés (voir HQLA), pour faire face aux paiements des flux sortants nets des flux entrants pendant trente jours de crise, sans soutien des banques centrales.

LGD *Loss Given Default*
La perte en cas de défaut est le rapport entre la perte subie sur une exposition en cas de défaut d'une contrepartie et le montant de l'exposition au moment du défaut.

MREL *Minimum Requirement for Own Funds and Eligible Liabilities*
Le ratio MREL est défini dans la directive européenne de « Redressement et Résolution des Banques » et correspond à une exigence minimum de fonds propres et de passifs éligibles devant être disponibles pour absorber les pertes en cas de résolution (voir chapitre 5 « Facteurs de risque et Pilier 3/ Indicateurs et ratios prudentiels »).

Notation de crédit *Credit Rating*
Mesure relative de la qualité de crédit, sous la forme d'une opinion émise par une agence de notation financière (Standard & Poor's, Moody's, Fitch Ratings, etc.). La notation peut s'appliquer à un émetteur (entreprise, État, collectivité publique) et/ou à des émissions (emprunts obligataires, titrisations, obligations sécurisées, etc.). La notation de crédit peut influencer les conditions de refinancement (en termes de prix et d'accès aux ressources) et l'image de l'émetteur dans le marché (voir « Agence de notation »).

NSFR *Net Stable Funding Ratio – Ratio de liquidité à un an*
Le ratio NSFR vise à promouvoir la résilience à plus long terme en instaurant des incitations supplémentaires à l'intention des banques, afin qu'elles financent leurs activités aux ressources plus stables, notamment à maturités plus longues. Ce ratio structurel de liquidité à long terme sur une période d'un an, a été conçu pour limiter la transformation, c'est-à-dire le financement d'actifs long terme par des ressources court terme.

OPCVM *Organisme de placement collectif en valeurs mobilières*
Un OPCVM est un portefeuille de valeurs mobilières (actions, obligations, etc.) géré par des professionnels (société de gestion) et détenu collectivement par des investisseurs particuliers ou institutionnels. Il existe deux types d'OPCVM, les SICAV (société d'investissement à capital variable) et les FCP (fonds communs de placement).

Parts sociales
Une part sociale est une part du capital des Caisses locales et des Caisses régionales. Les parts sociales sont rémunérées sous la forme d'un intérêt annuel. Une part sociale est remboursée à sa valeur nominale et ne donne pas droit aux réserves ni au boni de liquidation.

PNB *Produit net bancaire*
Le PNB correspond à la différence entre les produits d'exploitation bancaire (intérêts perçus, commissions reçues, autres produits d'exploitation bancaire) et les charges d'exploitation bancaire (intérêts versés par la banque sur ses ressources de refinancement, commissions versées, autres charges d'exploitation bancaire).

PEL *Provision Épargne-Logement*
La provision Épargne-Logement représente la provision constituée pour servir la rémunération aux plans épargne logement bénéficiant d'un taux attractif et susceptibles d'être clôturés à court terme par leurs détenteurs.

Ratio de levier
Le ratio de levier est un ratio qui se veut simple et qui vise à encadrer la taille du bilan des établissements. Pour ce faire, le ratio de levier met en rapport les fonds propres prudentiels de catégorie 1 (Tier 1), le bilan et le hors-bilan comptables, après retraitements de certains postes.

Résolution
Raccourci de langage pour désigner la « résolution de crises ou de défaillances bancaires ». Dans les faits, pour chaque banque européenne, deux types de plan doivent être établis : un plan préventif de redressement qui est élaboré par les responsables de la banque et un plan préventif de résolution qui est décidé par l'autorité de contrôle compétente. La résolution intervient avant la faillite de la banque pour organiser son démantèlement en bon ordre et éviter le risque systémique.

RBE *Résultat brut d'exploitation*
Le RBE est égal au produit net bancaire diminué des charges d'exploitation (charges générales d'exploitation, dont notamment les frais de personnel et autres frais administratifs, dotations aux amortissements).

Résultat d'exploitation
Le résultat d'exploitation s'obtient à partir du Résultat brut d'exploitation duquel on déduit le coût du risque.

RNPG *Résultat net part du Groupe*
Le résultat net correspond au bénéfice ou à la perte de l'exercice (après impôt sur les sociétés). Le résultat part du Groupe est égal à ce résultat diminué de la quote-part revenant aux actionnaires minoritaires des filiales consolidées globalement.

ROA *Retour sur actifs – Return On Assets* [1]
Le RoA est un indicateur permettant de mesurer la rentabilité des actifs en rapportant le bénéfice net réalisé par une entreprise à la taille de son bilan.

ROE *Retour sur fonds propres – Return On Equity* [1]
Le RoE est un indicateur permettant de mesurer la rentabilité des fonds propres en rapportant le bénéfice net réalisé par une entreprise à ses fonds propres.

Sociétaire
Les Sociétaires souscrivent les parts sociales qui constituent le capital des Caisses locales. Les Caisses locales, via les Sociétaires, détiennent le capital de la Caisse régionale à laquelle elles sont affiliées. Ils perçoivent une rémunération au titre de leurs parts sociales dont les intérêts sont plafonnés par la loi. Les Sociétaires sont réunis annuellement en Assemblée générale : ils approuvent les comptes des Caisses locales et élisent les administrateurs. Chaque Sociétaire individuel dispose d'une voix à ces Assemblées quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

Solvabilité
C'est la mesure de la capacité d'une entreprise ou d'un particulier à payer ses dettes sur le moyen et long terme. Pour une banque, la solvabilité correspond, notamment, à sa capacité à faire face aux pertes que les risques qu'elle porte, sont susceptibles d'engendrer. L'analyse de la solvabilité se distingue de l'analyse de la liquidité : la liquidité de l'entreprise est son aptitude à faire face à ses échéances financières dans le cadre de son activité courante, à trouver de nouvelles sources de financement, et à assurer ainsi à tout moment l'équilibre entre ses recettes et ses dépenses. Pour une banque, la solvabilité est encadrée par la directive CRD 4 et le règlement CRR.

Spread de crédit
Marge actuarielle (écart entre le taux de rentabilité actuariel d'une obligation et celui d'un emprunt sans risque de durée identique).

Spread émetteur
Marge actuarielle représentant l'écart entre le taux de rentabilité actuariel auquel le Groupe peut emprunter et celui d'un emprunt sans risque de durée identique.

Stress test *ou test de résistance*
Exercice consistant à simuler des conditions économiques et financières extrêmes afin d'en étudier les conséquences sur les bilans, comptes de résultat et solvabilités des banques afin de mesurer leur capacité de résistance à de telles situations.

Taux directeur
Taux d'intérêt fixés par la Banque centrale d'un pays ou d'une union monétaire, et qui permettent à celle-ci de réguler l'activité économique. C'est le principal outil utilisé par les banques centrales pour remplir leur mission de régulation de l'activité économique : inflation pour la Banque centrale européenne (BCE), inflation et stimulation de la croissance pour la Réserve fédérale américaine *(Fed)*.

Titres subordonnés
Les titres subordonnés sont des titres émis par une société, dont la rémunération et/ou le remboursement du capital sont subordonnés à un événement (par exemple au paiement d'un dividende, ou réalisation d'un bénéfice).

TLAC *Total Loss Absorbing Capacity*
Le ratio TLAC a été élaboré à la demande du G20 par le Conseil de stabilité financière. Il vise à estimer l'adéquation des capacités d'absorption de perte et de recapitalisation des banques systémiques (G-SIB) (voir chapitre 5 « Facteurs de risque et Pilier 3/Indicateurs et ratios prudentiels »).

[1] Indicateur alternatif de performance